



## **DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2018 ET AU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2019**

**Conseiller financier et Coordinateur global**



### **Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)**

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 03/12/2019 sous la référence EN/EM/011/2019

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

## AVERTISSEMENT

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

## ABREVIATIONS

<b>ABB</b>	Al Barid Bank
<b>ALM</b>	Asset and Liability Management
<b>AMMC</b>	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
<b>APSF</b>	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
<b>BAM</b>	Bank Al-Maghrib
<b>BP</b>	Business Plan
<b>BSF</b>	Bons de sociétés de Financement
<b>CDG</b>	Caisse de dépôts et de Gestion
<b>CEC</b>	Comité des Etablissements de Crédit
<b>CES</b>	Créances En Souffrance
<b>CMR</b>	Caisse Marocaine des Retraites
<b>CMT</b>	Crédit à Moyen Terme
<b>CNCE</b>	Conseil National du Crédit et de l'Épargne
<b>CTI</b>	Computer Telephony Interface
<b>Dh</b>	Dirham
<b>EB</b>	Encours Brut
<b>FCP</b>	Fonds Commun de Placement
<b>FPCT</b>	Fonds de Placement Collectifs en Titrisation
<b>Gdh</b>	Milliard de dirhams
<b>GPC</b>	Gestion Pour Compte
<b>HCP</b>	Haut-Commissariat au Plan
<b>IR</b>	Impôt sur le Revenu
<b>IS</b>	Impôt sur les Sociétés
<b>ISIN</b>	International Securities Identification Number
<b>Kdh</b>	Millier de dirhams
<b>LOA</b>	Location avec Option d'Achat
<b>Mdh</b>	Million de dirhams
<b>MPO</b>	Management Par Objectif
<b>OCDE</b>	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
<b>OPCVM</b>	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
<b>PBS</b>	Points de Base
<b>PCEC</b>	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PNB</b>	Produit Net Bancaire
<b>PPR</b>	Paierie Principale des Rémunérations
<b>RCAR</b>	Régime Collectif d'Allocation de Retraite
<b>ROA</b>	Return On Assets
<b>ROAE</b>	Rendement des capitaux propres moyens
<b>ROCE</b>	Return On Capital Employed

<b>RPAT</b>	Règlement Par Anticipation
<b>RMA</b>	Royale Marocaine d'Assurances
<b>SAV</b>	Service Après-Vente
<b>SBVC</b>	Société de la Bourse des Valeurs de Casablanca
<b>SCR</b>	Société Centrale de Réassurance
<b>SI</b>	Système d'Information
<b>SICAV</b>	Société d'Investissement à Capital Variable
<b>SIRH</b>	Système d'Information des Ressources Humaines
<b>TCN</b>	Titre de Créance Négociable
<b>TIMP</b>	Taux d'Intérêt Moyen Pondéré
<b>TMIC</b>	Taux Maximum des Intérêts Conventionnels
<b>TMP</b>	Taux Moyen Pondéré
<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>VCH</b>	Valorisation du Capital Humain

## DEFINITIONS

<b>Front Web</b>	Application informatique destinée au contact direct avec le client
<b>Encours bruts</b>	Somme de l'encours net augmenté du stock de provisions constituées pour couvrir les créances en souffrance liées à ces encours
<b>Encours pondéré</b>	Pondération du risque déterminé en fonction des sûretés * Actif
<b>Encours sains</b>	Encours n'intégrant pas les créances en souffrance
<b>Production brute</b>	Somme des montants financés durant un exercice par une société de crédit.
<b>Production nette</b>	Somme des montants financés durant un exercice par une société de crédit nette des remboursements par anticipation.
<b>Taux de refinancement</b>	Taux auquel les fonds sont levés sur le marché financier (emprunts bancaires, BSF)
<b>Taux de sortie</b>	Taux de crédit octroyé à la clientèle (correspond aux produits d'intérêt rapportés à l'encours brut moyen).

## SOMMAIRE

PARTIE I – ATTESTATIONS ET COORDONNEES.....	8
I. Le Président du Conseil d’Administration .....	9
II. Les Commissaires aux Comptes.....	10
III. Le conseiller financier.....	11
IV. Le responsable de l’information et de la communication financière.....	12
 PARTIE II – PRESENTATION GENERALE DE SOFAC .....	 13
I. Renseignement à caractère général .....	14
II. Capital social .....	16
III. Endettement.....	21
IV. Gouvernance.....	26
 PARTIE III – ACTIVITE DE SOFAC .....	 49
I. Historique de SOFAC .....	50
II. Appartenance de SOFAC à un Groupe .....	52
III. Filiales de SOFAC .....	61
IV. Secteur d’activité de SOFAC .....	63
V. Produits et marché de SOFAC .....	78
 PARTIE IV – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES .....	 86
I. Approche RSE de SOFAC .....	87
 PARTIE V – STRATEGIE D’INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES.....	 94
I. Stratégie d’investissement de SOFAC .....	95
II. Moyens techniques et informatiques.....	97
 PARTIE VI – SITUATION FINANCIERE DE SOFAC.....	 99
I. Principaux indicateurs de SOFAC .....	100
II. Rapports des commissaires aux comptes .....	101
III. Analyse de l’état des soldes de gestion .....	104
IV. Analyse du bilan.....	112
V. Indicateurs financiers .....	120
VI. Analyse du tableau des flux de trésorerie.....	123
 PARTIE VII – SITUATION FINANCIERE SEMESTRIELLE ET INDICATEURS AU 30 SEPTEMBRE 2019 DE SOFAC.....	 125
I. Principaux indicateurs semestriels de SOFAC.....	126
II. Attestations d’examen limité des commissaires aux comptes.....	127

III. Analyse de l’Etat de Solde et de Gestion .....	129
IV. Analyse du bilan.....	134
V. Indicateurs financiers .....	140
VI. Analyse du tableau de flux de trésorerie .....	141
VII. Principaux indicateurs trimestriels (T3) de SOFAC .....	143
PARTIE VIII – PERSPECTIVES DE SOFAC.....	145
I. Orientations stratégiques de SOFAC .....	147
II. Prévisions chiffrées antérieures de SOFAC .....	149
III. Programme d’investissement actualisé de SOFAC .....	150
PARTIE IX - FAITS EXCEPTIONNELS .....	151
Partie X - LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES .....	153
PARTIE XI – FACTEURS DE RISQUES .....	155
I. Risque client.....	156
II. Risque de baisse de la rentabilité en raison de la baisse du TMIC.....	157
III. Risque de liquidité et de taux .....	157
IV. Risque concurrentiel.....	158
V. Risque opérationnel.....	159
VI. Risque de modification du cadre réglementaire .....	160
VII. Risque Informatique.....	161
ANNEXES .....	163

## **PARTIE I – ATTESTATIONS ET COORDONNEES**

## I. Le Président du Conseil d'Administration

<b>Dénomination ou raison sociale :</b>	SOFAC
<b>Représentant légal :</b>	M. Lotfi SEKKAT
<b>Fonction :</b>	Président du Conseil d'Administration
<b>Adresse :</b>	187, avenue Hassan II, Casablanca.
<b>Numéro de téléphone :</b>	+212 5 22 47 99 00/02
<b>Numéro de fax :</b>	+212 5 22 05 22 47/09
<b>Adresse électronique :</b>	Lotfi.sekkat@cibbank.ma

### Attestation :

Le Président du conseil d'administration atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de SOFAC. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

**M. Lotfi SEKKAT**

Président du Conseil d'Administration

## II. Les Commissaires aux Comptes

Dénomination ou raison sociale :	Fidaroc Grant Thornton	COOPERS AUDIT Maroc S.A	DELOITTE AUDIT
Représentant légal :	Rachid Boumehraz	Abdellah Laghchaoui	Sakina Besnouda-Korachi
Fonction :	Associé	Associé	Associé
Adresse :	47, Boulevard Hassan 2, Casablanca	83, Avenue Hassan II, 2 <sup>ème</sup> étage, n° 83, Casablanca	288, boulevard Zerktouni, Casablanca
Numéro de téléphone :	+212 5 22 54 48 00	+212 5 22 94 40 40	+212 5 22 22 47 34
Numéro de fax :	+212 5 22 29 66 70	+212 5 22 99 11 96	+212 5 22 22 40 78
Adresse électronique :	Rachid.Boumehraz@ma.gt.com	Abdellah.laghchaoui@pwc-cl.com	Sbensouda-korachi@deloitte.com
Date 1 <sup>er</sup> exercice soumis au contrôle des CAC	2017	2011	2008
Date de nomination ou de renouvellement du mandat	AGO tenu le 27 mars 2017	AGO tenu le 27 mars 2017	-
Date d'expiration du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2019	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2019	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2016

### Attestation de concordance des commissaires aux comptes de SOFAC sur les comptes relatifs aux exercices 2016, 2017 et 2018 ainsi que la situation intermédiaire des comptes arrêtés au 30 juin 18 et 30 juin 19 contenues dans le document de référence

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières de la société SOFAC contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- les états de synthèse annuels sociaux tel qu'audité par nos soins au titre des exercices clos au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2018 et par les soins des Co-commissaires aux comptes Coopers Audit Maroc S.A et Deloitte Audit au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016.
- La situation intermédiaire des comptes sociaux ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins arrêtée au 30 juin 18 et 30 juin 19.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités de la société SOFAC.

### Les Commissaires aux Comptes

**Fidaroc Grant Thornton**  
Rachid Boumehraz  
Associé

**Coopers Audit Maroc SA**  
Abdellah Laghchaoui  
Associé

### III. Le conseiller financier

<b>Dénomination ou raison sociale :</b>	CDG Capital
<b>Représentant légal :</b>	Oussama Lachhab
<b>Fonction :</b>	Directeur Debt Capital Markets
<b>Adresse :</b>	Place Moulay El Hassan, Tour Mamounia – Rabat
<b>Numéro de téléphone :</b>	+212 5 37 66 51 55
<b>Numéro de fax :</b>	+212 5 37 66 52 00
<b>Email :</b>	oussama.lachhab@cdgcapital.ma

#### Attestation :

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de la société SOFAC à travers :

- Des commentaires, analyses et statistiques de la Direction Générale de SOFAC recueillis par le Conseiller ;
- Les comptes sociaux de SOFAC pour les exercices 2016, 2017, 2018.
- La situation intermédiaire des comptes sociaux de SOFAC arrêtés au 30 juin 2018 et au 30 juin 2019 ;
- Les liasses fiscales de SOFAC pour les exercices 2016, 2017 et 2018 ;
- Les rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux ainsi que des rapports de gestion de SOFAC relatifs aux exercices 2016, 2017 et 2018 ;
- Les attestations des examens limités des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes sociaux arrêtées au 30 juin 2018 et au 30 juin 2019 ;
- Les rapports spéciaux sur les conventions réglementées relatifs aux exercices 2016, 2017 et 2018 ;
- Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées générales tenues durant les exercices 2016 à 2018 et de l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de référence ;
- Les statistiques et analyses de Bank Al-Maghrib ;
- Des rapports et statistiques de l'APSF pour les exercices 2016, 2017 et 2018.

A notre connaissance le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de SOFAC. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

SOFAC est une filiale du CIH Bank qui compte parmi les filiales de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), qui, elle-même est actionnaire principal de CDG Capital, qui agit en tant que Conseiller, et organisme chargé du placement des bons de sociétés de financement et des services financiers des titres émis par SOFAC.

Compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

**Oussama Lachhab**

Directeur Debt Capital Markets  
CDG Capital

#### IV. Le responsable de l'information et de la communication financière

Pour toute information et communication financière, prière de contacter :

<b>Dénomination ou raison sociale :</b>	SOFAC
<b>Représentant légal :</b>	Marwane DOUYEB
<b>Fonction :</b>	Directeur Finances et Ressources
<b>Adresse :</b>	57, boulevard Abdelmoumen - Casablanca
<b>Numéro de téléphone :</b>	05 22 42 96 18
<b>Numéro de fax :</b>	05 22 42 96 00
<b>Adresse électronique :</b>	<a href="mailto:mdouyeb@sofac.ma">mdouyeb@sofac.ma</a>

## **PARTIE II – PRESENTATION GENERALE DE SOFAC**

## I. Renseignement à caractère général

<b>Dénomination sociale</b>	SOFAC
<b>Siège social</b>	57, boulevard Abdelmoumen, Casablanca
<b>Téléphone</b>	05 22 42 96 96
<b>Télécopie</b>	05 22 42 96 00
<b>Site Web</b>	www.SOFAC.ma
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme à Conseil d'administration
<b>Date de constitution</b>	1947
<b>Durée de vie</b>	99 ans
<b>Registre de Commerce</b>	29.095 – Casablanca
<b>Exercice social</b>	Du 1er janvier au 31 décembre
<b>Objet social</b>	<p>Article 3 des statuts :</p> <p>« La société est agréée en qualité de société de financement conformément aux dispositions du Dahir portant Loi n° 1-93-147 du 15 Moharram 1414 (6 Juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle.</p> <p>Elle est habilitée à collecter auprès du public des fonds d'un terme supérieur à deux ans. La société a pour objet d'apporter son concours financier en vue de permettre à toute personne physique ou morale d'acquérir tous biens mobiliers ou immobiliers.</p> <p>La société pourra réaliser cet objet soit seule, soit en participation tant au Maroc qu'à l'Etranger. Elle pourra, en vue de la poursuite de son objet, effectuer toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, constituer toutes sociétés ou associations sous quelque forme que ce soit, faire tous apports en nature et toutes souscriptions dans toutes sociétés existantes ou à créer. La société pourra concevoir, mettre en œuvre et utiliser tous instruments financiers et de crédit susceptibles de permettre ou de faciliter la réalisation desdites opérations.</p> <p>D'une manière générale, la société pourra effectuer toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social dont les différents éléments viennent d'être précisés ou simplement susceptibles d'en favoriser la réalisation ou le développement »</p>
<b>Capital social au 30 septembre 2019</b>	193 200 000,00 dirhams

<p><b>Textes législatifs et réglementaires applicables à SOFAC</b></p>	<p>De par sa forme juridique, SOFAC est régie par le Dahir n°1-96-124 du 14 Rabii II 1417 (30 août 1996) portant promulgation de la loi n°17-95 relative aux Sociétés Anonymes, tel que modifié et complété.</p> <p>De par son activité, SOFAC est régie notamment par le Dahir n°1-14-193 du 1er Rabii I 1436 portant promulgation de la Loi n°103-12 relative aux établissements de crédit.</p> <p>De par ses émissions de Titres de Créances Négociables, la société est régie par la loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables telle que modifiée et complétée.</p> <p>De par son appel public à l'épargne, SOFAC est régie par toutes les dispositions légales et réglementaires suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Disposition de la loi n°43-12 du 13 mars 2013 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;</li> <li>▪ Disposition de la loi n°44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ;</li> <li>▪ Dahir n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs (modifié et complété par la loi n°43-02) ;</li> <li>▪ Règlement général de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2169-16 du 14 juillet 2016 ;</li> <li>▪ Règlement Général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 et l'arrêté n°77-05 du 17 mars 2005 ;</li> <li>▪ Les circulaires de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;</li> </ul>
<p><b>Tribunal compétent en cas de litige</b></p>	<p>Tribunal de Commerce de Casablanca.</p>
<p><b>Régime fiscal</b></p>	<p>SOFAC est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun. Elle est ainsi assujettie à l'Impôt sur les Sociétés au taux de 37%.</p> <p>Les opérations courantes de la société sont assujetties à la Taxe sur la Valeur Ajoutée au taux actuellement en vigueur de 20% pour la LOA et 10% pour le crédit à la consommation.</p>
<p><b>Lieux de consultation des documents juridiques</b></p>	<p>Les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales ainsi que les rapports des commissaires aux comptes, peuvent être consultés au siège social de SOFAC sis à 57, boulevard Abdelmoumen, Casablanca</p>

Source : Sofac

## II. Capital social

### II.1. Composition du capital

Le capital social de SOFAC s'élève, au 30 septembre 2019, à 193 200 000 Dhs, divisé en 1 932 000 actions, intégralement libérées, d'une valeur nominale de 100 Dhs, toutes de même catégorie.

### II.2. Historique du capital

Depuis la constitution de SOFAC, le capital social a enregistré les évolutions suivantes (\*) :

Date	Capital Initial	Nature de l'opération	Nombre d'action émises	Valeur nominale	Montant de l'opération (hors prime)*	Capital après l'opération*
1947	-	Constitution			-	6.000.000
22/11/1973	6.000.000	Augmentation de capital par incorporation des réserves	20 000	100	2.000.000	8.000.000
22/11/1973	8.000.000	Augmentation de capital en numéraire	20 000	100	2.000.000	10.000.000
04/06/1976	10.000.000	Augmentation de capital en numéraire	50 000	100	5.000.000	15.000.000
15/10/1981	15.000.000	Augmentation de capital en numéraire	50 000	100	5.000.000	20.000.000
15/04/1987	20.000.000	Augmentation de capital par incorporation des réserves	100 000	100	10.000.000	30.000.000
13/06/1989	30.000.000	Augmentation de capital par incorporation des réserves	150 000	100	15.000.000	45.000.000
13/06/1989	45.000.000	Augmentation de capital en numéraire	50 000	100	5.000.000	50.000.000
16/05/1991	50.000.000	Augmentation de capital par incorporation des réserves	250 000	100	25.000.000	75.000.000
08/12/2003	75.000.000	Augmentation de capital en numéraire	666 664	100	66.666.400	141.666.400
11/05/2015	141.666.400	Augmentation de capital en numéraire	242 857	100	24.285.700	165.952.100
20/09/2016	165.952.100	Augmentation de capital en numéraire	272 479	100	27.247.900	193.200.000

Source : SOFAC - (\*) : En dhs

La société a été constituée en 1947. En 1963, la société a changé de dénomination pour devenir SOFAC Crédit et son capital est passé sous le contrôle de l'Etat.

Plusieurs augmentations de capital ont eu lieu depuis l'introduction en bourse de SOFAC en 1973, pour porter le capital à 193 200 000 Dhs. A fin 2013, SOFAC s'est retirée de la cote de la Bourse de Casablanca en 2013, à travers une offre publique de retrait portant sur les 12.326 actions constituant le flottant en Bourse.

En 2015, SOFAC a réalisé une augmentation de capital en numéraire par l'émission de 242 857 actions nouvelles au prix de 350 Dhs soit une prime d'émission de 250 Dhs.

La dernière opération sur le capital date de 2016, réalisée à travers une augmentation de capital en numéraire par l'émission de 272 479 actions nouvelles au prix de 367 Dhs soit une prime d'émission de 267 Dhs. L'opération avait pour objectif d'accompagner le développement de l'activité de SOFAC, en restant conforme aux exigences des ratios prudentielles de Bank Al Maghrib.

A ce jour, Le capital social de SOFAC s'élève à 193.200.000 Dhs.

### II.3. Evolution de l'actionnariat

#### a. Historique et structure de l'actionnariat

Actionnaires	31/12/2014		31/12/2015		31/12/2016		31/12/2017		31/12/2018	
	Nombres d'actions détenues	% de capital et droits de vote	Nombres d'actions détenues	% de capital et droits de vote	Nombres d'actions détenues	% de capital et droits de vote	Nombres d'actions détenues	% de capital et droits de vote	Nombres d'actions détenues	% de capital et droits de vote
CIH Bank	857 099	60,50%	1 099 947	66,28%	1 280 956	66,30%	1 280 956	66,30%	1 281 010	66,30%
BARID AL MAGHRIB	556 607	39,29%	556 683	33,54%	648 241	33,55%	648 241	33,55%	648 241	33,55%
Divers actionnaires	2 958	0,21%	2 891	0,17%	2 803	0,15%	2 803	0,15%	2 749	0,15%
<b>TOTAL</b>	<b>1 416 664</b>	<b>100%</b>	<b>1 659 521</b>	<b>100%</b>	<b>1 932 000</b>	<b>100%</b>	<b>1 932 000</b>	<b>100%</b>	<b>1 932 000</b>	<b>100%</b>

Source : SOFAC

Depuis l'année 1999, le groupe CDG était l'actionnaire de référence de la société SOFAC.

En juillet 2007, la CDG a procédé à une cession de 35% du capital de SOFAC au profit de BARID AL MAGHRIB. Cette opération a fait de BARID AL MAGHRIB un nouvel actionnaire de référence au côté du groupe CDG et a permis d'enclencher un partenariat de choix avec ce nouvel actionnaire.

Le 31 Décembre 2011, la CDG a cédé sa participation dans le capital de SOFAC au CIH Bank.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du plan de développement stratégique du CIH Bank, visant à compléter l'offre de la banque dans le domaine du financement des activités spécialisées (crédit à la consommation, leasing...). Ainsi, il a été décidé que :

- ✓ Le CIH Bank cède ses participations dans les différents actifs hôteliers à la CDG.
- ✓ Le CIH Bank acquiert les parts de la CDG dans le capital social des sociétés SOFAC et MAROC LEASING.

Cette stratégie a été amorcée par l'acquisition en Mars 2011 de la totalité de la participation de la CDG dans la société MAROC LEASING (34%).

Suite au franchissement de seuil de 40% du capital et droits de vote de SOFAC, le CIH Bank a lancé une offre publique d'achat (OPA) obligatoire sur les titres SOFAC, conformément aux dispositions légales et réglementaires en matière d'offres publiques sur le marché boursier.

A fin 2018, le CIH Bank détient 66,30% du capital et des droits de vote de SOFAC.

### b. Actionnariat actuel

A ce jour, l'actionnariat de SOFAC se présente comme suit :

	30/06/2019		
	Nombres d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
CIH Bank	1 281 010	66,30%	66,30%
BARID AL MAGHRIB	648 241	33,55%	33,55%
Divers actionnaires	2 749	0,15%	0,15%
Administrateurs*	7	NS	NS
<b>TOTAL</b>	<b>1 932 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : SOFAC

(\*) Tous les administrateurs (hors indépendants) disposent d'une action chacun.

### c. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

Depuis le 30/12/2011, les actionnaires de référence de SOFAC sont le CIH Bank et BARID AL MAGHRIB.

- **CIH Bank<sup>1</sup>**

<b>Dénomination sociale</b>	Crédit Immobilier et Hôtelier par abréviation « CIH Bank»
<b>Siège social</b>	187, avenue Hassan II, Casablanca
<b>Forme juridique</b>	Société anonyme
<b>Registre de commerce</b>	203 au tribunal de commerce de Casablanca
<b>Téléphone / Fax</b>	05 22 47 90 00 / 05 22 47 91 11
<b>Adresse électronique</b>	www.cihbank.ma
<b>Date de constitution</b>	1920
<b>% d'intérêt dans SOFAC</b>	66,30%
<b>Activité</b>	Etablissement bancaire

Source : CIH Bank

Créé en 1920, CIH Bank est un acteur clé dans le paysage bancaire du Royaume, sa participation dans la SOFAC s'inscrit dans le cadre de son plan de développement stratégique, visant à compléter l'offre de la banque dans le domaine du financement des activités spécialisées (crédit à la consommation, leasing...).

<sup>1</sup> La présentation du CIH Bank figure au niveau de la partie « Appartenance de la société à un groupe »

- **BARID AL MAGHRIB**

Dénomination sociale	BARID AL MAGHRIB
Siège social	Avenue Moulay Ismail, Hassan 10000 RABAT
Forme juridique	Société anonyme
Téléphone / Fax	05 37 21 06 49 / 05 37 21 06 60
Adresse électronique	www.poste.ma
Date de constitution	1892, transformé en SA en 1998
Actionnariat	100% Etat
Chiffre d'affaires (2018)*	990 MDH
Résultat net (2018)*	107 MDH
Situation nette (2018)*	2 312 MDH
Activité	Poste et services financiers

Source : BARID AL MAGHRIB

(\*) Comptes sociaux

BARID AL MAGHRIB est un établissement public, créé sous forme d'établissement public en 1892 suite à l'entrée en vigueur de loi 24-96 et la séparation des secteurs Poste et Télécommunications ainsi que la loi 79-99 venue modifier et compléter la loi 24-96.

Les principales missions de Poste du Maroc sont :

- Emission de timbre-poste et affranchissements ;
- Courrier national et international ;
- Collecte de l'épargne à travers la CEN (Caisse d'Epargne Nationale) ;
- Emission de mandats-poste (national & international) ;
- Gestion du service des comptes courants des chèques postaux (CCP).
- Services Ouverts à la concurrence.

**Pacte d'actionnaires** : A ce jour, aucun pacte d'actionnaires n'existe entre le CIH Bank et Barid Al Maghrib.

## II.4. Capital potentiel de SOFAC

Au 31 août 2019, aucune opération pouvant impacter le capital social de SOFAC n'est prévue.

A la veille de l'enregistrement du document de référence, aucune opération ayant un impact significatif sur le capital social et sur la structure de l'actionnariat n'est envisagée.

## II.5. Politique de distribution des dividendes

### a. Dispositions statutaires

L'article 38 des statuts de SOFAC prévoit ce qui suit :

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire

lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le solde, augmenté des cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable, sur lequel est attribué le premier dividende.

L'Assemblée Générale a ensuite la faculté de prélever les sommes qu'elle juge à propos de fixer pour les affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ordinaires ou extraordinaires, pour attribuer tout superdividende ou les reporter à nouveau, le tout dans la proportion qu'elle détermine.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle. En ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial en vue d'être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs, jusqu'à extinction.

#### b. Stratégie de distribution des dividendes

Il est à noter que la politique de dividendes de SOFAC tient compte du niveau de résultat dégagé et des besoins en fonds propres nécessaires pour accompagner le développement de l'activité, tout en assurant une rémunération satisfaisante de ses actionnaires.

#### c. Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

KDH	2016 (n)	2017 (n)	2018 (n)
Dividendes de n distribués en n+1 (A)	50 232	53 671	69 455
Résultat Net (B)	61 248	81 328	105 241
Taux de distribution (A) / (B)	82,0%	66,0%	66,0%
Nombre d'actions	1 932 000	1 932 000	1 932 000
Dividende par action (en Dhs)	26,00	27,78	35,95
Résultat net par action (en Dhs)	31,70	42,10	54,47

Source : SOFAC

Les dividendes distribués par SOFAC au titre de l'année 2016 ont atteint 26,00 Dh par action, soit un montant global de 50 232 Kdh.

En 2017, le taux de distribution a été revu à la baisse à 66% (vs. 82% l'exercice précédent), néanmoins le dividende par action est ressorti à la hausse à 27,78 Dh, soit un total dividende de 53 671 Kdh.

Au titre de l'exercice 2018, SOFAC a revu à la hausse le montant des dividendes distribués qui ont atteint 35,95 Dh par action soit un montant global de 69 455 Kdh.

### III. Endettement

#### III.1. Dette privée

##### a. Obligations

En décembre 2015, SOFAC a procédé à une émission d'obligations subordonnées pour un montant de 130 Mdh réalisée en placement privé réservé à CIH Bank.

Les caractéristiques de cette émission se présentent comme suit :

<b>Nature des titres</b>	Obligations Subordonnées non cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au dépositaire central Maroclear, et inscrite en compte auprès du CIH Bank.
<b>Montant de l'opération</b>	130 000 000 MAD
<b>Nombre de titres</b>	1 300
<b>Valeur nominale unitaire</b>	100 000 MAD
<b>Maturité</b>	10 ans
<b>Date de jouissance</b>	31 Décembre 2015
<b>Mode de remboursement</b>	In fine
<b>Date d'échéance</b>	31 Décembre 2025
<b>Prime de risque</b>	168 pbs
<b>Prix d'émission</b>	Au pair, soit 100 000 MAD à la date de jouissance
<b>Négociabilité des titres</b>	De gré à gré. Sous réserve des règles du placement privé tels que prévus dans la loi n°44-12 relative à l'APE et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, ainsi que dans la Circulaire de l'AMMC.
<b>Taux d'intérêt facial</b>	Taux Fixe à 5,30%.
<b>Remboursement du principal</b>	L'emprunt obligataire fera l'objet d'un remboursement in fine du principal.
<b>Garantie de remboursement</b>	Les obligations émises par SOFAC ne font l'objet d'aucune garantie.

Source : SOFAC

L'émission obligataire réalisée par SOFAC en 2015 d'un montant de 130 Mdh, a comme caractéristique un remboursement in fine, dont l'échéance est prévue au 31 décembre 2025. L'encours obligataire de SOFAC au 30 septembre 2019 s'est établi ainsi à 130 Mdh.

L'encours de l'émission obligataire de SOFAC sur la période se présente comme suit :

En Mdh	2016	2017	2018	30 juin 2019	Var 16/17	Var 17/18	Var 18/S1 19
<b>Emission obligataire</b>	<b>130</b>	<b>130</b>	<b>130</b>	<b>130</b>	-	-	-

Source : SOFAC

- **Emissions décidée par les instances et non encore réalisé**

Au 30 septembre 2019, aucune nouvelle émission d'obligations n'a été décidée par les instances de SOFAC.

### b. Bons de société de financement

En respect du seuil maximal de 50% fixé par la circulaire de Bank AL Maghrib n° 3/G/96, le nouveau plafond du programme d'émission de bons de sociétés de financement de SOFAC représente 49,8% de l'encours net des crédits à la clientèle qui s'élève à 6 025 Mdh au 31 décembre 2018.

A fin août 2019, l'encours des BSF de SOFAC s'établit à 2 444 633 333 Dh.

Le Conseil d'Administration de SOFAC, tenue en date du 11 février 2019, a approuvé l'extension du plafond des émissions de bons de sociétés de financement de 2,5 milliards de dirhams à 3 milliards de dirhams.

<b>Nature des titres</b>	Bons de Sociétés de Financement
<b>Ancien plafond du programme d'émission</b>	2 500 Mdh
<b>Nouveau plafond du programme d'émission</b>	3 000 Mdh
<b>Nombre maximum de titres à émettre</b>	30 000 BSF
<b>Valeur nominale</b>	100 000 dh
<b>Maturité</b>	De 2 à 7 ans
<b>Jouissance</b>	A la date du règlement
<b>Encours BSF au 31/08/2019</b>	2 444 633 333 Dh

Source : SOFAC

L'encours BSF émis par SOFAC au 31 août 2019 est détaillé comme suit :

Date d'émission/jouissance	Date d'échéance	Code ISIN	Maturité	Montant de l'émission* (KDh)	Encours (KDh)	Taux facial (**)	Mode de remboursement	Nombre de bons
05/11/2014	05/11/2019	MA0001005992	5 ans	70 000	70 000	4,16%	In fine	700
01/12/2014	01/12/2019	MA0001006057	5 ans	35 000	35 000	4,08%	In fine	350
28/12/2017	28/12/2019	MA0001007030	2 ans	117 800	117 800	3,10%	In fine	1 178
05/02/2015	05/02/2020	MA0001006172	5 ans	22 000	22 000	3,77%	In fine	220
05/02/2018	05/02/2020	MA0001007063	2 ans	75 000	75 000	3,12%	In fine	750
27/04/2017	27/04/2020	MA0001006743	3 ans	60 000	60 000	3,21%	In fine	600
30/06/2015	30/06/2020	MA0001006347	5 ans	35 000	35 000	3,90%	In fine	350
28/12/2017	28/12/2020	MA0001007048	3 ans	82 200	82 200	3,26%	In fine	822
05/02/2018	05/02/2021	MA0001007071	3 ans	75 000	75 000	3,29%	In fine	750
19/02/2016	19/02/2021	MA0001006487	5 ans	100 000	100 000	3,65%	In fine	1 000
27/04/2017	27/04/2021	MA0001006750	4 ans	140 000	140 000	3,37%	In fine	1 400
02/07/2018	02/07/2021	MA0001007188	3 ans	200 000	133 333,3	3,11%	linéaire annuel	2 000
05/07/2016	05/07/2021	MA0001006628	5 ans	97 500	97 500	3,27%	In fine	975
14/11/2016	14/11/2021	MA0001006669	5 ans	65 500	65 500	3,90%	In fine	655
22/03/2017	22/03/2022	MA0001006693	5 ans	151 300	151 300	3,52%	In fine	1 513
30/03/2017	30/03/2022	MA0001006719	5 ans	75 000	75 000	3,52%	In fine	750
04/04/2016	04/04/2022	MA0001006503	6 ans	150 000	150 000	3,51%	In fine	1 500
14/11/2018	14/11/2022	MA0001007246	4 ans	160 000	160 000	3,23%	linéaire annuel	1 600
14/11/2018	14/11/2023	MA0001007253	5 ans	90 000	90 000	3,34%	linéaire annuel	900
03/06/2019	03/06/2024	MA0001007592	5 ans	100 000	100 000	3,04%	linéaire annuel	1 000
08/08/2019	08/08/2024	MA0001007691	5 ans	80 000	80 000	3,04%	linéaire annuel	800
19/02/2019	19/02/2025	MA0001007352	6 ans	130 000	130 000	3,35%	linéaire annuel	1 300

18/03/2019	18/03/2025	MA0001007360	6 ans	300 000	300 000	3,27%	linéaire annuel	3 000
22/03/2019	22/03/2025	MA0001007402	6 ans	100 000	100 000	3,27%	linéaire annuel	1 000
<b>Encours au 31/08/2019</b>				<b>2 444 633 333 Dh</b>				

(\*) La valeur nominale d'un titre BSF est de 100 Kdh

(\*\*) Le taux d'intérêt est un **taux fixe** pour l'ensemble des BSF émis

Source : CDG Capital

L'encours des BSF de SOFAC sur la période se présente comme suit :

En Mdh	2016	2017	2018	30 juin 2019	Var 16/17	Var 17/18	Var 18/S1 19
<b>BSF</b>	<b>943,9</b>	<b>1 665,1</b>	<b>2 010,2</b>	<b>2 468,8</b>	<b>76,41%</b>	<b>20,73%</b>	<b>22,81%</b>

Source : SOFAC

### III.2. Dette bancaire

A fin août 2019, la dette bancaire à moyen terme de SOFAC se présente comme suit :

Type d'engagement	Mode d'amortissement	Mode de remboursement	Date de jouissance	Date de maturité	Montant accordé (en Kdh)	Montant du tirage (en Kdh)	Capital restant dû (en Kdh)
CMT	Linéaire	Mensuelle	15/12/2017	04/01/2025	200 000	200 000	157 142,86
CMT	Linéaire	Mensuelle	10/12/2018	05/12/2025	200 000	200 000	185 714,29
CMT	Linéaire	Mensuelle	19/03/2018	05/03/2020	80 000	80 000	30 000
CMT	Linéaire	Mensuelle	11/04/2018	05/04/2025	100 000	100 000	83 333,33
CMT	Linéaire	Mensuelle	29/09/2017	05/09/2024	100 000	100 000	75 000
CMT	Linéaire	Mensuelle	18/08/2017	18/08/2024	200 000	200 000	147 619,05
CMT	Linéaire	Mensuelle	01/12/2016	30/11/2021	100 000	100 000	48 333,33
CMT	Linéaire	Mensuelle	30/12/2016	30/12/2021	50 000	50 000	25 000
CMT	Linéaire	Mensuelle	01/12/2016	30/11/2021	150 000	150 000	72 500
CMT	Linéaire	Mensuelle	31/08/2016	31/08/2021	150 000	150 000	65 000
<b>Total du capital restant dû au 31 août 2019 (en Kdh)</b>							<b>889 642,86</b>

Source : SOFAC

Le montant total des facilités de caisses accordées au 30 septembre 2019 s'élève à 450 Mdh.

L'évolution de la dette bancaire de SOFAC sur la période 2016-2018 se présente comme suit :

En Mdh	2016	2017	2018	30 juin 2019	Var 16/17	Var 17/18	Var 18/S1 19
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>2 058,7</b>	<b>1 576,9</b>	<b>1 513,1</b>	<b>1 433,7</b>	<b>-23,40%</b>	<b>-4,05%</b>	<b>-5,25%</b>

Source : SOFAC

Le total de nouvelles dettes bancaires obtenues par SOFAC en 2019 s'élève à 400 Mdh.

A noter qu'au 30 septembre 2019, aucun crédit bancaire n'est en cours de conclusion ou de négociation par SOFAC.

Au titre d'un contrat de dette bancaire signé avec une banque de la place, SOFAC est tenue au respect des covenants ci-après :

- **Situation Nette Comptable** : L'Emprunteur s'engage à ce que, lors de chaque Date de Test, sa Situation Nette Comptable soit supérieure à 25% de ses capitaux propres pendant toute la durée du Crédit.
- **Fond de roulement** : L'Emprunteur s'engage à maintenir un fonds de roulement positif durant toute la durée de crédit. Fonds de Roulement désigne, à tout moment, la ressource nette stable de l'Emprunteur formée de l'excédent du financement permanent sur l'actif immobilisé.

Le non-respect des covenants par SOFAC entraîne un cas de défaut vis-à-vis du bailleur et une exigibilité immédiate du crédit.

Les autres contrats bancaires de SOFAC ne stipulent pas de covenants financiers à respecter.

### III.3. Engagements hors bilan

Les engagements de financement et de garantie donnés par SOFAC concernent exclusivement des engagements de financement en faveur de la clientèle et de garanties reçus d'établissements de crédits.

En Kdh	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18	30 juin 2019	Var 18/ S1 19
Engagements de financement en faveur de la clientèle	5 733	39 547	100 193	>100%	>100%	3 113	<-100%
<b>Engagement de financement et de garantie donnés</b>	<b>5 733</b>	<b>39 547</b>	<b>100 193</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>3 113</b>	<b>&lt;-100%</b>
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédits	0	0	520	NA	NA	2 863	>100%
<b>Engagement de financement et de garantie reçus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>520</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>2 863</b>	<b>&gt;100%</b>

Source : SOFAC

Les engagements hors bilan sont constitués principalement des engagements de financement et de garantie donnés matérialisé majoritairement par les engagements irrévocables de LOA.

En 2017, les engagements de financement et de garantie donnés ont connu une hausse significative supérieure à 100%, passant de 5,7 Mdh en 2016 à 39,5 Mdh en 2017 due à l'augmentation des engagements irrévocables de LOA.

En 2018, les engagements de financement et de garantie donnés ont presque triplé pour s'arrêter à 100,2 Mdh contre 39,5 Mdh en 2017 résultant de l'augmentation significative des engagements irrévocables de LOA qui sont passés de 39,4 Mdh en 2017 à 99,6 Mdh en 2018.

Au 30 juin 2019, les engagements de financement et de garantie donnés ont connu une régression par rapport à 2018 se situant à 3,1 Mdh. Cette baisse qu'ont connu les engagements de financement et de garantie donnés trouvent leur origine dans la diminution des engagements irrévocables de LOA.

### III.4. Nantissement d'actions :

A ce jour, les actions SOFAC appartenant au CIH Bank et BARID AL MAGHRIB ne font l'objet d'aucun nantissement.

### **III.5. Nantissement d'actifs :**

A la veille de l'enregistrement du document de référence, les actifs de SOFAC ne font l'objet d'aucun nantissement.

### **III.6. Notation**

SOFAC ne fait l'objet d'aucune notation.

## IV. Gouvernance

### IV.1. Assemblées générales

Selon l'article 24 des statuts de SOFAC, les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées ordinaires, extraordinaires ou spéciales, selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

#### a. Mode de convocation – Article 25

Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration. A défaut, elles peuvent être convoquées en cas d'urgence par :

- Le ou les commissaires aux comptes ;
- Un mandataire désigné par le Président du Tribunal statuant en référé, à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- Les liquidateurs ;
- Les actionnaires majoritaires en capital ou endroits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société.

Les Assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu suivant les indications figurant dans les avis de convocation. A noter que les convocations doivent être faites au moins 30 jours francs avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée.

#### b. Conditions d'admission – Article 27

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, et également de la propriété de ses titres sous la forme et dans le délai mentionné dans les avis de convocation sans toutefois que le délai puisse excéder cinq jours francs avant la réunion de l'Assemblée.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires reçus par la société avant la réunion de l'Assemblée.

#### c. Condition d'exercice du droit de vote – Article 30

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Si des actions sont soumises à usufruit, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propiétaire dans les Assemblées générales Extraordinaires.

Le vote a lieu, et les suffrages sont exprimés, à main levée, ou par assis et levés, ou par appel nominal, selon ce qu'en décide le Bureau de l'Assemblée. Toutefois, le scrutin peut être réclamé soit :

- Par le Conseil d'Administration ;

Par les actionnaires représentant au moins le quart du capital, à la condition qu'ils en aient fait la demande écrite au Conseil d'Administration ou à l'Autorité convocatrice deux jours francs au moins avant la réunion.

Par ailleurs, les statuts de SOFAC ne prévoient aucune disposition concernant les conditions d'exercice du droit de vote double.

#### **d. Règles de quorum et de majorité pour les AGO et AGE – Article 26**

Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, dans les Assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

Les statuts de SOFAC ne donnent aucune indication sur les règles de quorum et de majorité pour les AGO et AGE. Ces derniers demeurent celles prévues par les dispositions de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes.

#### **e. Bureau de l'Assemblée – Article 29**

L'Assemblée Générale est présidée par le président du Conseil d'Administration et, à défaut par l'Administrateur délégué par le Conseil pour le remplacer.

Les fonctions de Scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre d'actions.

Les membres du Bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis et d'en assurer la régularité et, enfin, de veiller à l'établissement du procès-verbal.

#### **f. Procès-Verbaux – Article 31**

Les délibérations des Assemblées Générales sont constatées par des procès-verbaux inscrits ou enliassés dans un registre spécial coté, paraphé et tenu conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Ces procès-verbaux sont signés par les membres du Bureau, sans que l'omission de cette formalité puisse entraîner la nullité de la délibération.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations de l'Assemblée Générale à produire en justice ou ailleurs font foi s'ils sont signés par le Président du Conseil d'Administration, l'Administrateur délégué temporairement pour suppléer le Président empêché, ou par le Directeur Général et le Secrétaire conjointement, ou, après dissolution de la Société, par un liquidateur, conformément aux stipulations de l'article 54 de la loi.

### **IV.2. Organes d'administration**

#### **a. Dispositions statutaires**

Les statuts de la société stipulent les principales dispositions ci-après, relatives aux organes d'administration de la société :

#### - **Durée de fonction des administrateurs**

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) années au plus, comme stipulé dans l'article 16 des statuts de la société SOFAC.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes du dernier exercice de son mandat et tenue dans l'année qui suit.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire, même si cette question n'est pas prévue à l'ordre du jour.

#### - **Pouvoirs du Conseil**

Selon l'article 16 des statuts de SOFAC, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers sache que lesdits actes dépassaient cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffit à constituer cette preuve.

#### - **Réunion et délibérations**

Selon l'article 16 des statuts de SOFAC, le conseil d'administration se réunit au siège social ou dans tout autre endroit indiqué dans la convocation, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Sans préjudice des dispositions légales, la convocation émane du Président qui en fixe l'ordre du jour. En cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de sa part, la convocation peut être faite par le ou les commissaires aux comptes. En outre, le Directeur Général ou le tiers au moins des administrateurs peuvent demander au président de convoquer le conseil d'administration s'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Pour la validité d'une délibération, il faut la présence de la moitié au moins des administrateurs en exercice. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité de ses membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux couchés ou enliassés dans un registre spécial coté, paraphé et tenu conformément aux dispositions légales.

Les procès-verbaux sont dressés par le Secrétaire et signés par le Président de séance et par un administrateur au moins. En cas d'empêchement du Président de séance, ils sont signés par deux administrateurs au moins.

#### **b. Composition du conseil d'administration**

Selon l'article 16 des statuts de SOFAC, la société est administrée par un conseil composé de 3 à 15 membres au plus, nommés par l'assemblée générale.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner le représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et

obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente : Si celle-ci révoque son représentant, elle est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Toute nomination intervenue en violation de cette disposition est nulle. Toutefois, cette nullité n'entraîne pas celle des délibérations auxquelles a pris part l'administrateur irrégulièrement nommé.

Les administrateurs qui ne sont ni Président, ni Directeur Général, ni salarié de la société exerçant des fonctions de direction, doivent être plus nombreux que les administrateurs ayant l'une de ces qualités.

En outre, le nombre des administrateurs liés à la société par contrats de travail ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration.

A ce jour, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

Membres	Fonctions au sein du CA	Date de nomination par l'AG	Date de renouvellement par l'AG	Date d'expiration du mandat
<b>Monsieur Lotfi SEKKAT *</b> Président du Conseil d'Administration de CIH Bank	Président	Cooptation par le CA du 11/06/2019	NA	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2020
<b>Le Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH Bank)</b> , représenté par Monsieur Younes ZOUBIR, Directeur Général Adjoint du CIH Bank en charge des finances, moyens et traitement	Administrateur	29/05/2012	09/05/2016	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2021
<b>BARID AL MAGHRIB</b> , représenté par Monsieur Ahmed Amin BENJELLOUN TOUIMI, Directeur Général de BARID AL MAGHRIB	Administrateur	24/05/2010	20/09/2016	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2021
<b>Monsieur Khalid BENALLA</b> Directeur Général Adjoint en charge en charge de la Banque des Particuliers et des Professionnels à CIH BANK	Administrateur	Cooptation par le CA du 02/09/2019	NA	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2021
<b>Monsieur Mourad MIMOUNI</b> Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de Financement et d'Investissement du CIH Bank	Administrateur	29/05/2012	07/09/2015	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2020
<b>Monsieur Youssef BELHADJ</b> Membre du directoire, en charge de la banque commerciale, des achats, des moyens généraux et du capital humain - Al BARID Bank	Administrateur	25/03/2019	NA	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2020

<b>Monsieur M'Hamed MOUSSAOUI</b> Membre du Directoire et Directeur Pôle Support et activités de marché - BARID AL MAGHRIB	Administrateur	30/11/2012	27/03/2017	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2022
<b>Monsieur Larbi BELARBI</b> Président Directeur Général de la SOMACA	Administrateur indépendant***	22/02/2012	26/03/2018	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2023
<b>Madame Samia BOUCHAREB</b>	Administrateur Indépendant***	26/03/2018	NA	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2022
<b>Monsieur Jamal LEMRIDI</b>	Administrateur Indépendant***	25/03/2019	NA	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2024

Source : SOFAC

\* En remplacement de M. RAHHOU ayant démissionné lors du CA du 11/06/2019.

\*\* changement du représentant du CIH lors du CA du 11/06/2019 : M. ZOUBIR en remplacement de M. SEKKAT

\*\*\* Les critères d'indépendance des administrateurs correspondent aux exigences réglementaires

### Critères d'indépendance et parité homme / femme des membres du CA :

SOFAC a trois administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration, en respect de la circulaire n°1W/2014 de Bank Al Maghrib qui prévoit que le tiers du conseil soit constitué d'administrateurs indépendants.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de Sofac intègre une seule femme en tant qu'administrateur, en la personne de Madame Samia BOUCHAREB et ce depuis 2018.

### Qualification et expérience des membres du CA :

#### **M. Lotfi SEKKAT- Président du Conseil d'Administration de SOFAC**

Né en 1964, M. Sekkat a intégré CIH Bank en tant que Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources, poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination en Mai 2019 en qualité de Président Directeur Général de CIH Bank.

Antérieurement à sa nomination à CIH Bank, il a effectué un parcours professionnel riche au Crédit du Maroc où il a exercé diverses missions au Secrétariat Général de l'Exploitation, occupé le poste de Directeur de l'Informatique et de l'Organisation et a été nommé Directeur Central de l'Industrialisation.

M. Lotfi SEKKAT est ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure d'Electronique, Informatique et Radio Communications de Bordeaux.

M. SEKKAT a été nommé président du Conseil d'Administration en date du 11/06/2019, à l'issue de la démission de M. Ahmed RAHHOU étant appelé à exercer d'autres responsabilités.

En plus de ses mandats de PDG du CIH Bank et de Président du Conseil d'Administration, M. Lotfi SEKKAT est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
<b>MAROC LEASING</b>	Administrateur
<b>UMNIA BANK</b>	Vice-Président du Conseil de Surveillance
<b>LANA CASH</b>	Président du Conseil d'Administration
<b>ATLANTA</b>	Administrateur

Source : SOFAC

### **M. ZOUBIR Younes – Représentant du CIH Bank**

M.ZOUBIR a entamé son parcours professionnel en 1997 en tant qu'Inspecteur au sein de la Société Générale Marocaine des Banques. En 2000, il rejoint Wafasalaf en tant qu'auditeur Senior puis responsable de l'Audit Interne.

En 2005, il a pris la responsabilité du Département Finances et Comptabilité. En 2008 il a été nommé Directeur Financier et Administratif, membre du comité exécutif dudit Etablissement. Il a occupé ce poste jusqu'à janvier 2011, date à laquelle, il a rejoint CIH Bank en tant que Directeur de Pôle Finances. Aujourd'hui, M.ZOUBIR occupe le poste de Directeur Général Adjoint du CIH Bank en charge des finances, moyens et traitement.

M. Younes ZOUBIR a obtenu son diplôme de troisième cycle en Science Economique, Option Finances, de l'Université Hassan II à Casablanca en 1997.

En plus de son mandat d'administrateur et représentant du CIH Bank, M. Younes ZOUBIR est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
<b>LE TIVOLI</b>	Administrateur
<b>GHOSN ENNAKHIL</b>	Administrateur
<b>LES HOTELS MAHD SALAM TWO</b>	Administrateur
<b>UMNIA BANK</b>	Administrateur
<b>LANA CASH</b>	Administrateur

Source : SOFAC

### **M. Khalid BENALLA - Administrateur intuitu-personae**

M. BENALLA a démarré sa carrière en 1989 chez Crédit Du Maroc en tant qu'adjoint au Directeur d'agence à Safi. Il a été nommé Directeur de la même agence en 1992.

De 1996 à 1998, Il est Directeur de deux principales agences à Agadir successivement à clientèle type particuliers puis entreprises.

En février 1998, il a été promu Directeur Régional Multi-Marchés à Marrakech et régions.

Fin 2003, il est nommé à Rabat en tant que Directeur de Marché avec pour mission de développer le maillage du Réseau et des encours clients, dépôts et crédits.

En 2010, il est promu Directeur du Réseau Nord de la même banque, poste qu'il a occupé jusqu'à janvier 2012, date à laquelle, il a rejoint CIH Bank en tant que Directeur de la Banque des Particuliers et des Professionnels avant d'être promu en tant que Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des Particuliers et des Professionnels

M. BENALLA est diplômé en finances de l'ISCAE de Casablanca.

En plus de son mandat d'administrateur à SOFAC, M. Khalid BENALLA est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
<b>UMNIA BANK</b>	Membre du Conseil de Surveillance
<b>LANA CASH</b>	Membre du Conseil d'Administration

Source : SOFAC

### **M. Morad MIMOUNI- Administrateur intuitu-personae**

M.MIMOUNI a commencé son parcours professionnel en intégrant la SGMB comme adjoint au directeur des projets et de l'organisation. 5 ans plus tard, il intègre CIH Bank comme Directeur de l'Organisation et de la Qualité avant d'être nommé en 2001, Directeur de l'Audit Interne et de l'Inspection Générale à CIH Bank.

Après un parcours au niveau de Lesieur-Cristal en tant que directeur des achats, de l'approvisionnement et de la gestion du risque Marché à Lesieur-Cristal, il réintègre CIH Bank en 2011 en tant que Directeur du pôle recouvrement.

Morad MIMOUNI a fait ses études universitaires à l'ENSEM de Nancy, et les a continuées à l'Ecole des Mines où il a obtenu son mastère en Génie des Systèmes Industriels. Il est aussi titulaire d'un diplôme Executive MBA « General Management Program » à l'Essec Management Education.

En plus de son mandat d'administrateur de SOFAC, M. Morad MIMOUNI est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
<b>AJAR INVEST</b>	Administrateur
<b>MAGHREB TITRISATION</b>	Administrateur
<b>SOFAC STRUCTURED FINANCE</b>	Administrateur

Source : SOFAC

### **M. Youssef BELHADJ - Administrateur intuitu-personae**

M. BELHADJ a intégré AL BARID BANK en 2009 en tant que Directeur réseau, puis en 2012, où il a occupé le poste de Directeur du pôle ressources en charge du capital humain, organisation et AMOA, qualité Support et coordination poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination en 2016 en qualité de Membre du directoire AL BARID BANK.

Antérieurement à sa nomination à AL BARID BANK, il a effectué son parcours professionnel à Wafasalaf, et la BMCE BANK.

M. Youssef BELHADJ est titulaire d'un Master en Marketing stratégique, IAE Université de Toulouse 1.

En plus de son mandat d'administrateur de SOFAC, M. Youssef BELHADJ est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
<b>AL BARID BANK</b>	Membre du Directoire
<b>BARID CASH</b>	Administrateur

Source : SOFAC

### **M. M'HAMED EL MOUSSAOUI - Administrateur intuitu-personae**

M. EL MOUSSAOUI a intégré AL BARID BANK en 2010 en tant que Membre du Directoire en charge de l'activité Support, puis en 2013, où il a occupé le poste de Directeur Général Adjoint et Membre du Directoire

en charge de l'activité Commercial poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination en 2015 en qualité de Directeur Général Adjoint et Membre du Directoire en charge des activités Support et Activités de marché.

Antérieurement à sa nomination à AL BARID BANK, il a effectué son parcours professionnel à POSTE MAROC, où il a piloté, notamment plusieurs projets relatifs à la création de la filiale bancaire (Al Barid Bank), et auparavant, auprès des banques de références notamment Attijari Wafabank et Crédit du Maroc.

M M'HAMED EL MOUSSAOUI est Ingénieur diplômé de L'Ecole Hassania.

En plus de son mandat d'administrateur de SOFAC, M. M'Hamed ELMOUSSAOUI est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
<b>AL BARID BANK</b>	Membre du Directoire
<b>JAIDA</b>	Représentant permanent de l'Administrateur BARID AL MAGHRIB S.A
<b>BARID CASH</b>	Administrateur

Source : SOFAC

### **M. Ahmed Amin BENJELLOUN TOUIMI – Représentant de AL Barid Bank**

M Ahmed Amin BENJELLOUN TOUIMI exerçait ses fonctions au sein d'Attijariwafa bank en tant que directeur général adjoint, responsable du pôle Services financiers spécialisés (SFS) qui est une Business Unit regroupant 6 filiales parabancaires, dont Wafasalaf, Wafacash, Wafa Immobilier et Wafabail. Il aura passé 19 ans au sein de ce groupe bancaire.

En 1999, il est promu Secrétaire général, membre du Comité de Direction de la Banque. Un an plus tard, il retourne à Wafasalaf, d'abord en tant que Directeur général, puis en qualité de président du Directoire, jusqu'à sa nomination en 2004 au Comité exécutif d'Attijariwafa bank.

En 2009, il est nommé directeur général de Poste Maroc, puis Président du conseil de surveillance d'Al Barid Bank.

M Ahmed Amin BENJELLOUN TOUIMI est titulaire d'un doctorat en statistiques de l'université Pierre-et-Marie-Curie

En plus de son mandat d'administrateur et représentant de BARID AL MAGHRIB, M. Ahmed Amin BENJELLOUN TOUIMI est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
<b>AL BARID BANK</b>	Président du Conseil de Surveillance et représentant permanent de l'Administrateur BARID AL MAGHRIB S.A
<b>BARID MEDIA</b>	Président du Conseil d'Administration de Barid Media S.A et représentant permanent de l'Administrateur BARID AL MAGHRIB S.A
<b>SDTM</b>	Président du Conseil d'Administration de SDTM
<b>EMS CHRONOPOST INTERNATIONAL MAROC</b>	Administrateur au Conseil d'Administration et représentant permanent de l'Administrateur BARID AL MAGHRIB
<b>BARID CASH</b>	Administrateur

Source : SOFAC

### **Mme. Samia BOUHAREB – Administrateur indépendant**

Ayant cumulé une expérience de plus de 25 ans, en matière de pilotage stratégique Mme Samia BOUHAREB a fait ses armes dans les plus grandes références mondiales du marketing : Johnson & Johnson, Procter & Gamble, Coca Cola.

Dans cette dernière, elle se voit confier En 2002, la direction générale de Coca Cola Maroc, et des autres régions en Afrique Equatoriale, où elle occupe ensuite, en 2014 le Poste de Directeur Stratégique pour la Business Unit North et West Africa.

En 2016, Mme Samia BOUCHARÉB crée le cabinet de conseil stratégique In&Up, spécialisé en accompagnement et conseil en stratégie et marketing.

Mme Samia BOUCHARÉB est titulaire d'un MBA de l'Université de ROCHESTER.

En plus de son mandat d'administratrice indépendante au sein de SOFAC, Mme. Samia BOUCHARÉB est aussi administratrice des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
COCA-COLA COPORATION	Administrateur
IN&UP	Administrateur

Source : SOFAC

### **M. Jamal LEMRIDI - Administrateur indépendant**

M Jamal LEMRIDI a effectué son service civil à la compagnie nationale Royal Air Maroc de 1982 à 1984. Il rejoint la même année le Crédit du Maroc, filiale du Groupe Crédit agricole, où il a passé toute sa carrière jusqu'à en devenir directeur général en 2006.

M Jamal LEMRIDI est membre du Conseil d'affaires Maroc-Saoudien au sein de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM).

M Jamal LEMRIDI, 62 ans, est diplômé de l'Ecole centrale de Paris (1980) et de l'ENSAE Paris (1982).

En plus de son mandat d'administrateur indépendant au sein de SOFAC, M. Jamal LAMRIDI est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
SOCIETE FINANCIERE ET IMMOBILIERE MAROCAINE	Administrateur
CMI	Administrateur
J.L CONSEILS ET SERVICES	Administrateur

Source : SOFAC

### **M. Larbi BELARBI – Administrateur indépendant**

M. Larbi BELARBI a débuté son parcours en 1981, en intégrant le groupe canadien «Mallette Benoît » Montréal comme Consultant, puis le Groupe Mittal (ISPAT) spécialisé dans la sidérurgie et la haute technologie, en tant que Directeur Marketing et Administration Sidbec Amérique du nord.

En 1996, Larbi BELARBI se voit confier la Direction de la Chaîne de Télévision Marocaine (2M), En Août 2001, il est nommé Président Directeur Général de la SOMACA.

En juillet 2008, M. Belarbi a été nommé Conseiller du Président de la région EUROMED Afrique du groupe Renault. Il a lancé, en tant que Président de l'Association Marocaine pour l'Industrie et le Commerce de l'Automobile (AMICA), la première Convention d'affaires automobile dans le bassin méditerranéen, Automotive Meetings Tangier-Med 2008, avec pour ambition de promouvoir le développement stratégique de l'industrie automobile nationale.

M.BELARBI était également président du Comité Académique de l'Université Al Akhawayn Ifrane, et Vice-Président de l'Association Marocaine de l'Intelligence Economique. Il est membre du conseil économique et social et est administrateur de plusieurs sociétés publiques et privées.

M. BELARBI est Diplômé du 3ème cycle de l'Ecole Supérieure de Commerce de Lyon, MBA HEC Paris. Il a suivi une formation complémentaire dans la Direction des Entreprises à l'Université Stanford aux U.S.A. et dans le leadership à l'Insead.

En plus de son mandat d'administrateur indépendant de SOFAC, M. Larbi BELARBI est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
<b>SOCIETE MAROCAINE DE CONSTRUCTIONS AUTOMOBILES</b>	Administrateur
<b>SIAB</b>	Administrateur
<b>ATLAMED</b>	Administrateur
<b>INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE L'AUTOMOBILES</b>	Administrateur
<b>LBL CONSULTING</b>	Administrateur

Source : SOFAC

### c. **Comités émanant du Conseil d'Administration<sup>2</sup> :**

#### - **Comité d'audit**

Conformément à la circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 4/W/14 du 30 Octobre 2014 relative au contrôle interne, le comité d'audit est chargé d'assister le conseil d'administration pour porter une appréciation sur la qualité du système de contrôle interne et pour proposer des actions complémentaires à ce titre.

Le comité d'audit relève directement du conseil d'administration de SOFAC qui en détermine les modalités de fonctionnement et auquel il rend compte.

A la veille d'enregistrement du document de référence, le comité d'audit est présidé par Monsieur Jamal LEMRIDI et composé de :

- Monsieur YOUNES ZOUBIR, Directeur Général Adjoint du CIH Bank en charge des finances, moyens et traitement.
- Monsieur M'HAMED EL MOUSSAOUI, Directeur Général Adjoint membre du Directoire d'AL BARID Bank en charge des Activités Support et Activités de Marché,
- Monsieur MOURAD MIMOUNI, Directeur Général Adjoint en charge de la banque de Financement et d'Investissement de CIH Bank,
- Madame SAMIA BOUCHAREB, Administrateur Indépendant (fondatrice et directrice de IN&UP).

Les principales missions et attributions du comité sont les suivants:

- Evaluer la pertinence des mesures correctrices prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ;
- Recommander la nomination des commissaires aux comptes ;
- Définir les zones de risques minimales que les auditeurs internes et les commissaires aux comptes doivent couvrir ;

<sup>2</sup> Le mandat des membres des différents comités demeure valable tant qu'ils ont la qualité d'administrateurs. Les membres des comités peuvent être remplacés à tout moment, par simple décision du Conseil d'Administration. Le comité d'audit ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

- Vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées à l'organe d'administration et aux tiers et de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes individuels et consolidés ;
- Approuver la charte d'audit et le plan d'audit et d'apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction d'audit interne ;
- Prendre connaissance des rapports d'activité et des recommandations des fonctions d'audit interne, de contrôle permanent et de conformité, des commissaires aux comptes et des autorités de supervision ainsi que des mesures correctrices prises.

A noter que, la présentation de la synthèse des travaux du Comité et les avis et recommandations formulées au Conseil d'Administration, est à la charge du président dudit Comité.

Le comité d'audit et risques se réunit au moins une (1) fois par trimestre.

- **Comité des risques**

Dans le cadre de la conformité avec les règles de bonne gouvernance, le Conseil d'Administration a décidé en date du 11 février 2019, la séparation du Comité des Risques du Comité d'Audit.

A la veille d'enregistrement du document de référence, le comité des risques est présidé par Monsieur Younes ZOUBIR et composé de :

- Monsieur M'HAMED EL MOUSSAOUI, Directeur Général Adjoint membre du Directoire d'AL BARID Bank en charge des Activités Support et Activités de Marché,
- Monsieur MOURAD MIMOUNI, Directeur Général Adjoint en charge de la banque de Financement et d'Investissement de CIH Bank,
- Monsieur JAMAL LAMRIDI, Administrateur indépendant,
- Madame SAMIA BOUCHARBEB, Administrateur Indépendant (fondatrice et directrice de IN&UP).

Les principales missions et attributions du comité sont les suivants:

- Conseiller l'organe d'administration concernant la stratégie en matière de risques et le degré d'aversion aux risques ;
- S'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixées par l'organe de direction conformément au degré d'aversion aux risques défini par l'organe d'administration ;
- Evaluer la qualité du dispositif de mesure, maîtrise et surveillance des risques ;
- S'assurer de l'adéquation des systèmes d'information eu égard aux risques encourus ;
- Apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction de gestion et de contrôle des risques et de veiller à son indépendance.

- **Comité stratégique**

A la veille d'enregistrement du document de référence, le comité stratégique est présidé par Monsieur M'hamed EL MOUSSAOUI - Directeur Général Adjoint membre du Directoire d'AL BARID Bank en charge des Activités Support et Activités de Marché - et comprenant trois autres membres :

- M. Lotfi Sekkat, Président Directeur Général du CIH Bank,
- M. YOUNES ZOUBIR, Directeur Général Adjoint du CIH Bank en charge des finances, moyens et traitement.
- M. Mourad MIMOUNI, Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de Financement et de l'Investissement du CIH BANK,
- M. Youssef BELHADJ, Membre du Directoire AL Barid BANK, en charge de la Banque Commerciale, des Achats et Moyens Généraux et du Capital Humain.
- Mme. SAMIA BOUCHAREB, Administrateur Indépendant (fondatrice et directrice d'IN&UP),
- M. Larbi BELARBI, Administrateur Indépendant (Président Directeur Général de la SOMACA).

La mission du comité stratégique consiste à approfondir la réflexion stratégique de la société dans ses différents métiers notamment par :

- L'examen du plan stratégique et des objectifs de la société ;
- L'examen du budget annuel ;
- L'examen des projets de croissance externe et d'investissement à caractère stratégique ;
- Le suivi de l'évolution de la concurrence par métier ;
- Le suivi de l'évolution des participations ;
- Le suivi de l'évolution des stratégies par métier.

Le comité stratégique se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de son président notifiée au moins quinze jours avant la tenue de la réunion.

Le comité stratégique présente un compte rendu de ses travaux et des propositions ou remarques émises par ses membres au cours de la réunion du comité stratégique, lors de chaque réunion du conseil d'administration suivant l'une de ses réunions.

- **Comité de rémunération, nomination et gouvernance**

A la veille d'enregistrement du document de référence, le comité de rémunération, nomination et gouvernance est présidé par M. Lotfi SEKKAT – Président Directeur Général du CIH Bank- et constitué d'un autre membre, M. Ahmed Amin BENJELLOUN TOUIMI - Président du conseil de surveillance d'Al Barid Bank-. Les membres de ce comité sont nommés par le conseil d'administration pour une année prenant fin à l'issue de la réunion de conseil d'administration convoquant l'assemblée générale ordinaire.

La mission du comité de rémunération et de sélection est la suivante :

- La rémunération des directeurs de pôle ou des directeurs généraux adjoints de la société, ainsi que toute révision de leur rémunération (telle que notamment avantage en nature, augmentation, prime et part variable).
- L'assistance dans le cadre de la sélection des directeurs de pôle ou Directeurs Généraux Adjointes de la société.

Le comité de rémunération et de sélection se réunit à la demande conjointe des parties et au moins une fois par an, sur convocation de son président notifiée au moins quinze jours avant la tenue de la réunion.

d. **Rémunération et prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration du 13 Février 2017, autorise la rémunération des administrateurs membres des comités suivants:

- Le Comité de Nomination et de Rémunération,

- Le Comité Stratégique,
- Le Comité d'Audit.

Ne bénéficient pas de cette rémunération:

- Les Administrateurs et mandataires sociaux, salariés du groupe C.I.H Bank ;
- Les Administrateurs et mandataires sociaux, salariés du groupe BARID AL MAGHRIB.

Le montant comptabilisé en charges en 2018 et versé aux administrateurs s'élève à 56.000 MAD.

L'évolution des rémunérations et prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration sur la période se présente comme suit :

En Kdh	2016	2017	2018
Rémunérations	-	-	56*
Prêts accordés	-	-	-

(\*) Rémunération concernant les membres des comités de nomination et de rémunération, le comité stratégique et le comité d'audit à l'exclusion des administrateurs et mandataires sociaux du groupe CIH Bank et du groupe Barid Al Maghrib

Source : SOFAC

### IV.3. Organes de direction de SOFAC

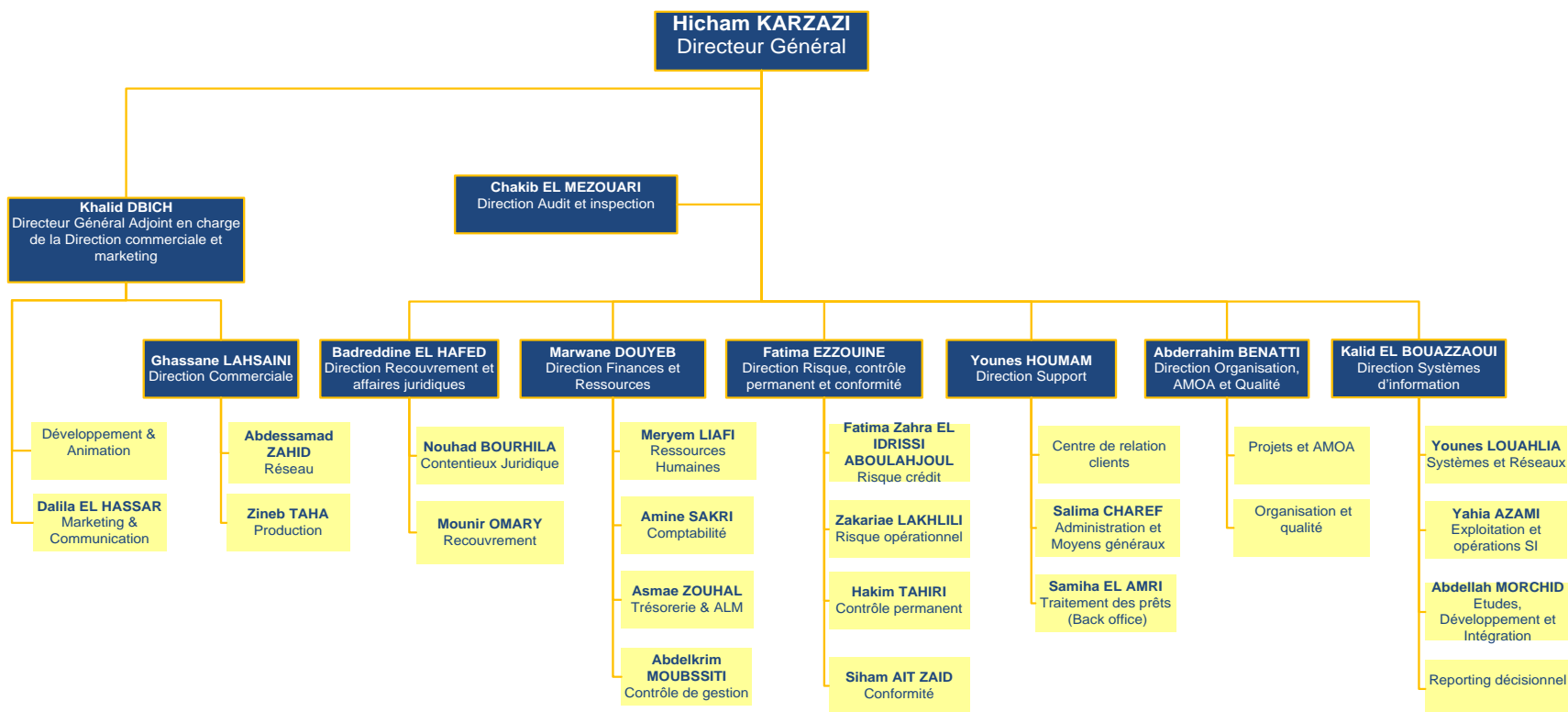
#### a. Dispositions statutaires

Les statuts de la société stipulent ce qui suit :

« La Direction Générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration avec le titre de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique nommé par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale visées ci-dessus. Ce choix sera porté à la connaissance des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale et fera l'objet des formalités de dépôt, de publicité et d'inscription au registre de commerce dans les conditions prévues par la loi ».

**b. Organigramme fonctionnel de SOFAC au 30/09/2019**



Source : SOFAC

### c. Principaux dirigeants

SOFAC a opté pour une séparation entre la Présidence du Conseil d'Administration et la Direction Générale. La liste des principaux dirigeants à la date d'enregistrement du document de référence est la suivante :

Dirigeant	Fonction dans la société	Année de nomination
M. Hicham KARZAZI	Directeur Général	2010
M. Khalid DBICH	Directeur Général Adjoint, en charge de la direction commerciale et du Marketing	2012
M. Marwane DOUYEB	Directeur Finances et Ressources	2010
M. Younes HOUMAM	Directeur Support	2010
M. Badreddine EL HAFED	Directeur Recouvrement et Affaires Juridique	2012
M. Chakib EL MEZOUARI	Directeur Audit et inspection	2012
M. Khalid EL BOUAZZAOUI	Directeur Systèmes d'information	2014
M. Ghassane LAHSAINI	Directeur commercial	2016
Mme. Fatima EZZOUINE	Directrice risques, contrôle permanent et conformité	2016
Abderrahim BENATTI	Directeur Organisation AMOA et Qualité	2017

Source : SOFAC

#### **Hicham KARZAZI**

**Directeur Général - 48 ans :** Titulaire d'un Bachelor of Science en Computer Information Systems option Software Engineering, de Strayer University – Washington D.C, ainsi que du Master's of Business Administration option Finance de l'Université Al Akhawayne à Ifrane.

M. KARZAZI a entamé sa carrière professionnelle en 1993 au CIH Bank en tant que Chef de Projet Automatisation du suivi du portefeuille des prêts hôteliers, puis en 1997 (après son MBA) en tant que Chef du Département Titrisation. En 2001, il sera nommé Directeur Général de Maghreb Titrisation dont il est le fondateur, poste qu'il occupe jusqu'à novembre 2011. En janvier 2010, il est nommé Directeur Général de SOFAC qu'il dirige parallèlement à Maghreb Titrisation jusqu'à fin 2011.

#### **Khalid DBICH**

**Directeur Général Adjoint et Directeur Commercial et Marketing - 44 ans :** Ingénieur d'Etat, diplômé de l'Ecole Hassania des Travaux Publics et détenteur d'un mastère Nouvelles Technologies de l'Information de CIITCOM, France Télécom - Paris.

Avant de rejoindre SOFAC en 2004, M. DBICH a occupé des postes de responsabilité à ADOPIA SA et à CENT Networks France. Il a occupé le poste de DSI de 2004 à 2009 avant de prendre en charge la Direction Commerciale et Marketing jusqu'en 2012.

#### **Marwane DOUYEB**

**Directeur Financier et Ressource - 39 ans :** Titulaire d'un Bachelor of business administration de l'UCAC (Canada) et d'un mastère « Auditing, management control et informations systems » de l'ESC Lille.

Avant de rejoindre SOFAC, M. DOUYEB a occupé des postes de responsabilité à Honeywell SA Paris, Maroc Telecom et le Groupe CMCP. De 2007 à 2010, M. DOUYEB a occupé le poste de Responsable Contrôle de Gestion à SOFAC avant sa nomination en Février 2010 en tant que Directeur Finances et Ressources.

**Younes HOUMAM**

**Directeur Support - 41 ans :** Titulaire d'un Diplôme en Gestion et Commerce International, option Marketing et Communication de l'ESGCI-Paris et d'un DESS en Management Financier et Logistique Informatique - ESG Casablanca.

Après une expérience à WAFASALAF en tant que Responsable de la Direction Organisation et Planification, M. Younes HOMAM a intégré SOFAC en 2008 en tant que responsable de l'entité Organisation avant d'être nommé en février 2010 en tant que Directeur Support.

**Badreddine El HAFED**

**Directeur Recouvrement et affaires juridiques - 39 ans :** Lauréat de l'institut des Hautes Etudes de Management de Rabat option finance, M. El Hafed et aussi titulaire d'un DESS création et Redressement d'Entreprise ainsi qu'un DESS Audit Comptable Juridique et Fiscal de l'Université d'Auvergne à Clermont-Ferrand.

Après une expérience en tant que Chef de Mission au sein de la Direction Générale de la SGMB, M. El Hafed rejoint SOFAC en mai 2011 en tant que Responsable Audit Interne. Il occupe le poste de Directeur Recouvrement et Conseil Juridiques depuis Mai 2012.

**Chakib EL MEZOUARI**

**Directeur Audit Interne - 40 ans :** Titulaire d'un diplôme d'Ingénieur d'Etat de l'Ecole Mohammedia d'Ingénieurs.

Après une première expérience au sein de l'Office Nationale de l'Electricité (ONE) en tant que Chef de Projet, M. El Mezouari rejoint la Direction Générale des Impôts en 2004 au poste de Vérificateur Fiscal, puis par la suite le Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) au sein de la Direction de Pilotage des Projets Structurants. M. El Mezouari rejoint SOFAC en juin 2010 en tant que Responsable Gestion des Risques et Contrôle Permanent pour une durée de deux ans. Il occupe le poste de Directeur Audit et siège au Comité de Direction depuis avril 2012.

**Khalid EL BOUAZZAOUI**

**Directeur Systèmes d'information – 51 ans :** Titulaire d'un Master en Bases de Données et Intégration Systèmes, de l'université SOPHIA ANTIPOLIS de Nice (MBDS, d'un diplôme de Gestion Appliquée de l'Institut des Hautes Etudes Economiques et Sociales (IHEES) et d'un diplôme de Bac+4 de l'Institut Supérieur de Génie Electrique (ISGE/IGA), Option Génie Informatique.

Après de multiple expérience au sein de d'ORION Systèmes, ACRED, SDL Informatique, ORAPPLI-Cap info et GFI France Togo telecom, M.El Bouazzaoui a rejoint SOFAC en juillet 2004 en tant qu'ingénieur analyste. Il a par la suite occupé des postes de responsabilités en tant que responsable unité Etude, développement et intégration et du Systèmes d'information. Il a été nommé en 2012 Directeur adjoint en charge du Systèmes d'information et en 2014 promu Directeur Systèmes d'information.

**Ghassane LAHSAINI**

**Directeur commercial – 37 ans :** Titulaire d'un Master en audit et contrôle de gestion et système d'information à l'ESC Lille/et d'un diplôme de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Settat option Marketing.

M. LAHSAINI a rejoint Wafa Assurance en tant qu'animateur réseau commercial au sein de la direction Bancassurance. Il a rejoint en 2006 et pour une durée de deux ans le pôle services de Maroc Telecom en tant qu'animateur réseau commercial et responsable approvisionnement et distribution des produits fixe, internet

et des cartes de recharges à la direction des ventes Grand pôle public. M Lahsaini a rejoint SOFAC en août 2016 en tant que directeur commercial.

### **Fatima EZZOUINE**

**Directrice Risques, contrôle permanent et conformité – 36 ans** : Titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'Etat de l'INSEA Rabat- option Economie appliquée. Auparavant, Mme. Ezzouine avait rejoint en 2007 Wafasalaf en tant qu'ingénieur statisticien au département prévention des risques pour une durée de 5 ans.

Elle a rejoint SOFAC en tant que responsable risque crédit en 2012, avant d'occuper le poste de directrice des risques en 2016.

### **Abderrahim BENATTI :**

**Directeur Organisation AMOA et Qualité – 44 ans** : Titulaire d'un diplôme de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion, d'un diplôme de l'Institut Supérieur de Commerce International de Dunkerque, d'un Master Entreprenariat et Redéploiement Industriel de l'Université du Littoral Académie de Lille, d'un Master Européen des Métiers de Conseil et de l'Executive MBA de l'Ecole Supérieur des Assurances de Paris.

En 2008, M. BENATTI avait rejoint la CIMR en tant que Responsable du Département Projet et Organisation. Il a intégré SOFAC en 2010 en tant que Responsable de l'entité Organisation avant sa nomination en 2017 en tant que Directeur Organisation AMOA et Qualité.

#### **d. Rémunération et prêts accordés aux dirigeants :**

Les montants des rémunérations versées par SOFAC en faveur de ses dirigeants sur les trois dernières années se présentent comme suit :

En Kdh	2016	2017	2018
Rémunérations*	11 545	12 038	12 673
Prêts accordés**	1 361	673	888

Source : SOFAC

(\*) Aucune rémunération exceptionnelle n'est attribuée aux dirigeants de SOFAC.

(\*\*) Les prêts accordés aux dirigeants comprennent des prêts personnels et automobiles, SOFAC n'accorde pas de prêts immobiliers à ses dirigeants

#### **e. Comités exécutifs**

A ce jour, les comités exécutifs de SOFAC sont présentés comme suit :

### **Comité de direction**

Le Comité de direction est une émanation de la Direction Générale. Il s'agit d'un organe décisionnel à responsabilité et fonctionnement collégiaux.

Le Comité de Direction joue un rôle important dans la supervision et la gestion de la Société. Il assure la direction effective de la société et en pilote les différentes activités.

A ce jour, les membres du comité sont :

- Directeur Général ;
- Directeur Général Adjoint, en charge de la Stratégie, du Commercial et du Marketing;
- Directeur Recouvrement et Conseil juridique ;

- Directeur Finances et Ressources ;
- Directeur Support ;
- Directeur Audit Interne;
- Contrôleur Interne.

Les membres du Comité de Direction sont désignés par le Président du comité. Les missions du Comité de Direction sont les suivantes :

- Suivi et débat sur l'activité des différentes Directions et Entités ;
- Suivi des actions réalisées par les différentes Directions et Entités ;
- Suivi de l'état d'avancement du plan projets ;
- Prise de décision sur les différents thèmes débattus ;
- Analyse, définition et proposition de la stratégie générale de la Société ;
- Elaboration, préparation et présentation de propositions au Conseil d'Administration ;
- Mise en œuvre des décisions et stratégie du Conseil d'Administration.

Le Comité de Direction se réunit chaque jeudi de la semaine à 9h00 du matin. Il peut être planifié à tout autre moment par le Président.

### **Comité d'octroi**

Le Comité d'Octroi a pour mission principale de :

- Apprécier le risque des dossiers relevant du pouvoir du Comité ;
- Statuer sur les demandes de crédits relevant du pouvoir du Comité ;
- Etablir un état de Reporting pour le suivi des dossiers traités en Comité ;
- Informer l'Audit Interne du sort des dossiers traités en Comité.

A ce jour, le Comité d'Octroi se compose de représentant de la Direction Commerciale et de l'entité gestion du risque crédit.

Les membres du Comité d'Octroi peuvent se réunir tous les jours suivant le flux des demandes reçues qui nécessitent l'arbitrage du Comité.

Le Comité d'Octroi est tenu de communiquer à l'Audit interne et au contrôle interne de manière hebdomadaire un état de Reporting qui reprend la décision système, le commentaire du gestionnaire ainsi que toutes les informations utilisées pour la prise de décision finale.

### **Comité ALM**

Le comité ALM vise à piloter l'équilibre entre les ressources et les emplois au regard des risques pris par l'établissement.

L'ALM a pour vocation :

- De gérer la politique d'immunisation contre les risques liés à l'écoulement de l'actif et du passif ;
- D'assurer un adossement optimal des emplois et des ressources (équilibre financier) ;
- Fixer la politique de refinancement (caractéristiques, timing, diversification des sources de financement).

A ce jour, la présidence du Comité ALM est assurée par le Directeur Général. La fonction de secrétariat du Comité est prise en charge par la fonction Trésorerie & ALM (ordre du jour, compte-rendu, dossiers de présentation).

Le comité ALM est composé de membres permanents et de membres non permanents, consultés ponctuellement en fonction de l'ordre du jour du Comité.

Les membres permanents du Comité ALM SOFAC sont :

- Le Directeur Finances & Ressources ;
- Le Responsable Trésorerie & ALM ;
- Le Responsable Risques Crédit ;
- Le Responsable du Contrôle Permanent.

Le Comité ALM se réunit une fois par trimestre, en fin de mois, suite aux dates d'arrêtés comptables.

### **Comité radiation et passage à perte**

A ce jour, le Comité de radiation et de passage à perte est une instance fonctionnelle interne, instaurée pour atteindre les objectifs suivants :

- Valider les dossiers à radier pour l'année
- Se conformer à la législation en vigueur

Les missions principales du Comité radiation et passage à perte sont les suivantes :

- Valider la liste des dossiers à radier et à passer en perte,
- Valider les passages à perte hors radiation.

Le Comité de radiation et de Passage à perte s'assure de la mise en œuvre de la politique en matière de radiation et passage à perte des dossiers de crédit. Il effectue, à ce titre, de façon non limitative :

- Les demandes de mise à jour de la charte du Comité radiation et passage à perte,
- Le recueil de toute information jugée utile auprès des entités SOFAC,
- La demande de séance extraordinaire en cas de problématique majeure entrant dans le périmètre du Comité,
- L'émission de recommandations afin d'améliorer le processus de radiation des dossiers

Le Comité radiation et passage à perte se compose de représentant de la Direction Commerciale et de l'entité gestion du risque crédit.

### **Comité du contrôle interne**

A ce jour, le Comité de Contrôle Interne a pour rôle de piloter les activités de contrôle de l'établissement et de garantir une meilleure maîtrise des risques. Ses principales attributions sont les suivantes :

- Suivre l'avancement global des chantiers de risque opérationnel, contrôle permanent et conformité ;
- S'informer des insuffisances décelées suite aux travaux de contrôle ;
- Passer en revue les mises à jour de la cartographie et notamment les risques nouvellement identifiés et l'évolution des cotations ;

- Assurer le suivi des plans correctifs ou préventifs visant à corriger les lacunes relevées et mieux maîtriser les risques recensés ;
- Statuer sur les situations de blocage les plus critiques ;
- Statuer sur les conditions de maintien opérationnel du PCA.

Le Comité Contrôle Interne se compose de représentant de l'entité Contrôle Permanent et de l'entité Gestion du Risque Crédit.

Le Comité de Contrôle Interne se tient trimestriellement.

#### **IV.4. Organisation de SOFAC au 30/09/2019**

##### **a. Fonctions des services et directions**

###### **Direction Recouvrement et Affaires Juridiques**

La Direction Recouvrement et Affaires juridiques est une structure opérationnelle dont la vocation est de mettre en place les moyens nécessaires et optimales qui permettent de réduire le risque encouru par la société et de les faire évoluer en permanence pour une meilleure efficacité

Ses principales missions se résument à :

- Maximiser les taux de récupération ;
- Minimiser les pertes finales en réduisant la dotation des créances et en limitant le taux de passage en contentieux ;
- Contrôler (voire réduire) les coûts opérationnels ;
- Identifier les actions optimales (timing, approche, canal...) ;
- Garantir la tenue de la vie juridique de la société ;
- Assurer la gestion juridique des risques de l'entreprise ;
- Suivre le respect de la conformité avec la réglementation juridique.

###### **Direction Commerciale**

Les principales missions de cette direction se résument à :

- Elaborer et appliquer l'ensemble de la politique commerciale de l'entreprise en coordination avec la direction générale ;
- Superviser les activités commerciales de l'entreprise pour le développement du chiffre d'affaires et l'augmentation de la productivité et le rendement des équipes ;
- Garantir la création et le lancement de nouvelles offres ainsi que la veille concurrentielle ;
- Garantir la pertinence des plans de communication externe ;
- Garantir la prospection de nouveaux partenaires commerciaux.

###### **Direction Support**

Les principales entités de cette direction sont :

###### **Administration et Moyens Généraux**

- Gérer et conserver le patrimoine de SOFAC ;
- Assurer, dans les meilleures conditions de coûts, de qualité et de délai, les achats de fonctionnement de SOFAC ;
- Gérer les aspects administratifs
- Assurer l'interface avec les prestataires et le bon déroulement des services rendus.

### Traitement des prêts

- Assurer le traitement back-office des opérations entrant dans le cadre de la gestion des prêts.
- Veiller au contrôle de la cohérence des flux des dossiers ;
- Veiller au suivi du dénouement des anomalies détectées ;
- Superviser l'apurement des suspens ;
- Superviser la gestion des prélèvements des entreprises conventionnées ;

### **Direction Système d'information**

Les principales entités de cette direction sont :

#### Systemes et Réseau

- Garantir la cohérence, les évolutions et le maintien en condition opérationnelle de l'infrastructure informatique
- Garantir la qualité du service rendu aux utilisateurs dans un souci de productivité, maîtrise des coûts et respect des délais.

#### Exploitation et opération SI

- Garantir un support technique et fonctionnel permanent aux utilisateurs ;
- Diriger l'ensemble des opérations de production
- Garantir la qualité de service et la sécurité

#### Etudes développement et intégration

- Concevoir développer et mettre au point les projets d'application informatique, de la phase d'étude à son intégration, selon des besoins fonctionnels et un cahier des charges.
- Recueillir et analyser les besoins des directions métiers de l'entreprise en matière de système d'information
- Piloter le développement, l'intégration et la maintenance des solutions applicatives.

#### Reporting décisionnel

- Exploiter, analyser et évaluer la richesse, de données structurées ou non, appartenant à l'entreprise
- Etablir des scénarios permettant de comprendre et d'anticiper de futurs levier Métiers ou opérationnels pour l'entreprise afin de les mettre au service des métiers

### **Direction AMOA et qualité**

Les principales entités de cette direction sont :

#### Projets et AMOA

- Mettre en place et appliquer une méthodologie de management de projets ;
- Conduite de changement ;
- Piloter l'ensemble des projets entrepris par SOFAC.

### Organisation et Qualité

- Conseil en interne et veille technologique et organisationnelle ;
- Maintenir et mettre à jour le manuel d'organisation des métiers ;
- Mise en place et accompagnement de la démarche qualité ;

### Direction Finance et Ressources

Les principales entités de cette direction sont :

#### Ressources Humaines

- Mettre à la disposition de SOFAC les ressources humaines nécessaires et optimales permettant la mise en œuvre de sa stratégie à court, moyen et long terme ;
- Contribuer à l'élaboration de la politique de gestion et développement des ressources humaines et assurer sa mise en œuvre à tous les niveaux : administration, sélection, recrutement, formation, carrières.

#### Comptabilité

- Elaborer la stratégie financière de SOFAC en collaboration avec la Direction Générale ;
- Gérer les ressources financières et matérielles, et en contrôler l'emploi ;
- Assurer le suivi du respect du cadre législatif et réglementaire en matière financière ;
- Assurer un reporting à la Direction Générale et aux différentes Direction.

#### Trésorerie & ALM

- Optimiser les coûts de refinancement ;
- Montage des opérations financières ;
- Veille sur le marché et instruments de financement ;
- Etablir les prévisions de trésorerie et assurer leur mise à jour ;
- Gérer au quotidien la trésorerie de SOFAC ;
- Piloter la politique ALM de l'entreprise.

#### Contrôle de gestion

- Concevoir et animer la mise en place des tableaux de bord stratégiques et opérationnels qui répondent aux besoins de pilotage des différentes entités de la société ;
- Analyser les écarts entre les prévisions et les résultats réalisés.

### Direction Risques, contrôle permanent et conformité

Les principales entités de cette direction sont :

#### Risque de crédit

- Mettre en place des outils d'aide à la décision pour l'appréciation du risque client ;
- Renforcer le dispositif de suivi du risque de crédit ;
- Etablir des études et des analyses approfondies sur le comportement client ;
- Actualiser et renforcer le manuel d'acceptation de crédit ;
- Piloter les projets relatifs à la gestion du risque de crédit ;
- Piloter la rentabilité des offres commerciales.

### Conformité

- Évaluer et anticiper l'impact, de toute évolution de l'environnement juridique et réglementaire sur les activités de l'entreprise, et en informer la direction générale.
- Recueillir et analyser les lois, règlements et bonnes pratiques en matière de conformité
- Identifier les normes de conformité applicables à l'entreprise
- Identifier les impacts des normes sur les opérations effectuées par l'établissement
- Evaluer les risques de non-conformité
- Etablir les plans d'action pour la conformité
- Suivre la réalisation du plan d'action

### Contrôle Permanent

- Définir, mettre en œuvre et suivre les plans de contrôle des risques résiduels provenant du risque opérationnel et du contrôle périodique
- Définir en concertation avec les process-owner les dispositifs de contrôle interne (procédures, indicateurs de mesure et d'alerte...) nécessaire à la maîtrise des risques opérationnels identifiés
- Animer, former et informer l'ensemble des personnes amenées à réaliser des contrôles

### Risque opérationnel

- Identifier les nouveaux risques opérationnels
- Evaluer et mesurer les risques identifiés
- Actualiser la cartographie des risques opérationnels
- Suivre les recommandations internes et externes
- Initier l'ensemble des collaborateurs sur l'importance de la remontée des incidents à travers des actions de sensibilisation et des formations
- Analyser les incidents survenus en évaluant les impacts opérationnels et financiers
- Vérifier les contrôles de premier et deuxième niveau des processus concernés des incidents survenus

### **Direction Audit et inspection**

Les principales missions de cette entité se résument à :

- Conduire des missions conformément au plan d'audit validé par le comité d'audit :
  - ✓ S'assurer du respect des procédures (octroi, recouvrement, paie, gestion comptable...);
  - ✓ Evaluer le dispositif de contrôle interne ;
- Proposer des actions d'amélioration pour la couverture des risques et l'amélioration de l'efficacité ;
- Rendre compte du résultat des travaux réalisés, notamment les insuffisances relevées, à la Direction générale et au comité d'audit ;
- Conduire des missions spéciales relatives à des opérations de soupçon de fraudes ;
- Suivre la réalisation des préconisations émises par les audits internes et externes.

## **PARTIE III – ACTIVITE DE SOFAC**

## I. Historique de SOFAC

<b>1947</b>	Création de la société, sous le nom de Sovac Maroc avec pour vocation de soutenir l'industrialisation du pays, notamment dans le domaine de l'automobile.
<b>1963</b>	La société a changé de dénomination pour devenir SOFAC Crédit et son capital est passé sous le contrôle de l'Etat.
<b>1973</b>	Privatisation et introduction à la Bourse de Casablanca de SOFAC Crédit.
<b>1994</b>	La société a continué sa mutation en opérateur financier majeur du secteur privé. L'actionnariat de SOFAC Crédit se répartissait entre la CDG, la BMCE, la CNIA et la SOMACA.
<b>2002</b>	Lancement du leasing pour les particuliers (LOA).
<b>2003</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise de contrôle de SOFAC Crédit par la CDG. Celle-ci a été suivie par une augmentation de capital de 100 millions de Dhs qui a permis à la CDG d'atteindre 67% du capital ;</li> <li>• Mise en place d'une nouvelle équipe managériale ;</li> <li>• Lancement d'un plan de départ volontaire ;</li> <li>• Lancement du Plan d'Actions 2003-2005 ;</li> </ul>
<b>2004</b>	Acquisition d'un bâtiment devant abriter le nouveau siège social de la société.
<b>2005</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La participation de la CDG dans le capital de SOFAC passe à 75% suite au rachat des 8% du capital détenu par la CNIA ;</li> </ul>
<b>2007</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inauguration du nouveau siège social de SOFAC ;</li> <li>• Adoption d'une nouvelle raison sociale : passage de « SOFAC Crédit » à « SOFAC » ;</li> <li>• Adoption d'une nouvelle identité visuelle de SOFAC ;</li> <li>• Cession de 35% du capital de SOFAC consentie par la CDG à BARID AL MAGHRIB ;</li> <li>• Mise en place d'un partenariat avec BARID AL MAGHRIB ;</li> <li>• Adoption d'un nouvel organigramme.</li> </ul>

<b>2008</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elargissement des gammes produites de SOFAC à l'occasion du salon de l'automobile ;</li> <li>• Cession de l'ancien siège de SOFAC ;</li> <li>• Opération d'assainissement du portefeuille;</li> <li>• Développement du partenariat avec le réseau BARID AL MAGHRIB : accroissement du nombre d'agences déployées.</li> </ul>
<b>2009</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture de l'agence de Rabat ;</li> <li>• Développement du partenariat commercial avec BARID AL MAGHRIB ;</li> </ul>
<b>2010</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture d'une agence propre à Marrakech et acquisition d'un local commercial à Fès.</li> <li>• Lancement du partenariat commercial avec le CIH Bank concernant le financement prêt personnel ;</li> <li>• Mise en place d'un nouvel organigramme.</li> </ul>
<b>2011</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition par le CIH Bank de 45,99 % du capital et droits de vote de SOFAC.</li> <li>• Ouverture de 3 nouvelles agences : Fès, Casablanca Oulfa et Agadir.</li> </ul>
<b>2012</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture de 2 nouvelles agences : Agadir et Tanger.</li> <li>• Lancement du produit LOA pour les sociétés.</li> </ul>
<b>2013</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Radiation des titres de Sofac de la bourse de Casablanca à la suite de l'Offre Publique d'Achat suivi d'une Offre Publique de Retrait initiée par le CIH Bank.</li> <li>• Signature de la convention de prélèvement à la source avec la CIMR.</li> <li>• Ouverture de l'agence de Meknès.</li> </ul>
<b>2014</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarrage de la gestion pour le compte du CIH Bank.</li> <li>• Montée en charge de la gestion pour le compte d'ABB.</li> </ul>
<b>2015</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de capital en numéraire à hauteur de 85 Mdh totalement souscrite par le CIH Bank.</li> <li>• Mise en place du nouveau système d'information dédié au recouvrement.</li> <li>• Arrêt de la convention avec SOPRIAM.</li> <li>• Signature et mise en œuvre de la convention avec le RCAR.</li> </ul>
<b>2016</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obtention du label de « contribuable catégorisé » classe A avec la DGI</li> <li>• Création d'une direction « risques et contrôle permanent et conformité » en application des recommandations de la banque centrale</li> <li>• Aménagement de l'agence d'El Jadida, et location d'une agence à Tétouan ;</li> <li>• Ouverture de deux agences Sofac à Temara et Kenitra</li> <li>• Réalisation de l'augmentation du capital de SOFAC de 100 Mdh.</li> </ul>
<b>2017</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension de la convention RCAR à la concurrence</li> <li>• Ouverture des agences d'EL JADIDA et TETOUAN.</li> </ul>
<b>2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement de la nouvelle plateforme digitale de SOFAC sous la marque CREDIZ ;</li> <li>• Refonte du site institutionnel de SOFAC;</li> <li>• Adoption du plan stratégique 2019-2024 et dépôt de dossiers d'agrément auprès de BAM pour l'extension de l'activité au leasing, ainsi qu'auprès de l'AMMC pour la création par SOFAC d'un FPCT pour son compte.</li> </ul>
<b>2019</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obtention de l'agrément de l'AMMC pour la création d'une filiale de gestion du fonds de titrisation : « SOFAC STRUCTURED FINANCE », et ce dans l'optique de diversification de ses activités.</li> </ul>

## II. Appartenance de SOFAC à un Groupe

Au 30 juin 2019, la société SOFAC est contrôlée par le CIH Bank à hauteur de 66,30%.

### II.1. Présentation du CIH Bank

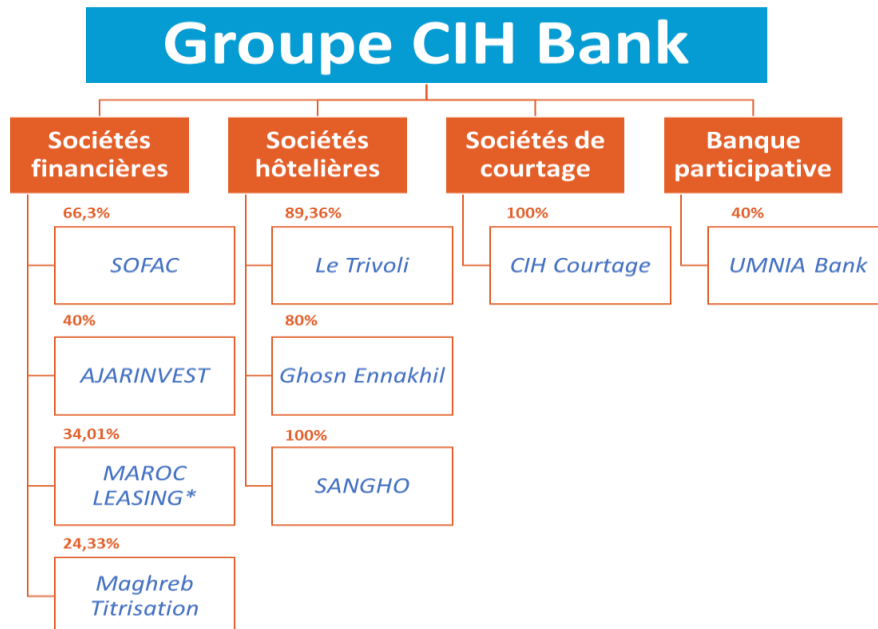
<b>Dénomination sociale</b>	Crédit Immobilier et Hôtelier par abréviation « CIH Bank»
<b>Siège social</b>	187, avenue Hassan II, Casablanca
<b>Forme juridique</b>	Société anonyme
<b>Registre de commerce</b>	203 au tribunal de commerce de Casablanca
<b>Téléphone / Fax</b>	05 22 47 90 00 / 05 22 47 91 11
<b>Adresse électronique</b>	www.cihbank.ma
<b>Date de constitution</b>	1920
<b>% d'intérêt dans Sofac</b>	66,30%

Source : SOFAC

Créé en 1920, CIH Bank est un acteur dans le paysage bancaire du Royaume, offrant ses services à des clients individuels à savoir les particuliers, les professionnels et les entreprises de petites ou de moyennes tailles.

La participation de CIH Bank dans la SOFAC s'inscrit dans le cadre de son plan de développement stratégique, visant à compléter l'offre de la banque dans le domaine du financement des activités spécialisées (crédit à la consommation, leasing...).

L'organigramme juridique du Groupe CIH Bank au 31 août 2019 se présente comme suit :



(\*) Maroc leasing détenue à hauteur de 34,01% par CIH Bank, est cotée à la Bourse de valeurs de Casablanca depuis 1997

Source : SOFAC

Le domaine d'activité des différentes filiales appartenant au groupe CIH Bank se présente comme suit :

	Filiale	Domaine d'activité
Sociétés financières	<i>SOFAC</i>	<p>Créée en 1963 sous le nom de SOVAC, SOFAC Crédit a été introduite en Bourse en 1973. En 1999, la CDG en devient l'actionnaire principal. Le 30 décembre 2011, le CIH procède à l'acquisition des participations de la CDG dans SOFAC Crédit à hauteur de 46,21%. En 2013, la valeur SOFAC est radiée de la cote suite à une procédure d'offre publique de retrait initiée par le CIH Bank.</p> <p>La participation de CIH Bank dans la SOFAC s'inscrit dans le cadre de son plan de développement stratégique, visant à compléter l'offre de la banque dans le domaine du financement des activités spécialisées (crédit à la consommation, leasing...).</p>
	<i>AJARINVEST</i>	<p>Créée en 2016, AjarInvest est la société de gestion du groupe CDG qui sera chargée de la structuration et de la gestion d'OPCI. Elle est née d'un partenariat entre la CDG (60%) et CIH Bank (40%).</p> <p>La Société de gestion a pour activité principale, tant au Maroc qu'à l'étranger la gestion d'une ou de plusieurs sociétés et fonds ayant pour objet d'investir, directement ou indirectement, dans des immeubles en vue de leur location ainsi que les opérations s'y rapportant.</p>
	<i>MAROC LEASING</i>	<p>CIH Bank a procédé à l'acquisition le 25 Mars 2011 de 34,0% de la société MAROC LEASING pour un montant de 519 Mdh pour élargir la gamme de produits offerts par la Banque à sa clientèle « Entreprises et Professionnels » et drainer de nouveaux clients Particuliers.</p> <p>Les différents produits que propose Maroc Leasing sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le leasing mobilier</b> : le leasing mobilier est un mode de financement à moyen terme de biens d'équipement mobiliers (matériels informatiques, véhicules, machines diverses) destiné principalement aux Grandes Entreprises, PME/PMI, Professions libérales et Commerçants.</li> <li>• <b>Le leasing immobilier</b> : le leasing immobilier est un mode de financement à moyen ou long terme de biens immobiliers (terrains, bâtiments existants ou à construire), destiné essentiellement aux entreprises.</li> <li>• <b>Le lease-back</b> (ou cession-bail) : Le lease-back est une technique à travers laquelle une entreprise propriétaire d'un bien à usage professionnel procède à la vente de ce bien à une société de crédit-bail, qui le met à la disposition de l'entreprise cédante par le biais de leasing mobilier ou leasing immobilier en fonction de la nature du bien cédé. Toute entreprise, quel que soit son secteur d'activité ou sa taille, peut bénéficier du lease-back.</li> </ul>
	<i>MAGHREB TITRISATION</i>	<p>Créée en avril 2001, Maghreb Titrisation est le premier établissement marocain spécialisé dans la titrisation, avec des réalisations au Maroc et à l'international. Maghreb Titrisation met en œuvre des moyens humains et techniques, expertise et connaissances des marchés financiers, et opère dans les domaines suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Ingénierie Financière</li> <li>• La Gestion de Fonds</li> <li>• Le Développement des Systèmes d'Information.</li> </ul>
Sociétés hôtelières	<i>LE TRIVOLI</i>	<p>La société a pour objet au Maroc et dans tous autres pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'acquisition, l'exploitation, la gestion, la location, la revente de tous biens et droits immobiliers ou mobiliers ;</li> <li>• La construction et la gestion de tous hôtels et, généralement, de tous les établissements touristiques ;</li> <li>• Et plus généralement, toutes opérations financières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet social ou pouvant le favoriser ainsi que toute prise de participation, par tout moyen dans les sociétés ou entreprises créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe.</li> </ul>

	<i>GHOSN ENNAKHIL</i>	Créée en septembre 2000, la société a pour objet l'achat, la vente, la conception, la réalisation et la gestion pour son compte ou pour le compte d'autrui de tous hôtels, motels, complexes touristiques, restaurants, centres d'animations et de loisirs et de toutes activités de promotion hôtelière et touristique.
	<i>SANGHO</i>	SANGHO est une filiale à 100% de CIH Bank. Elle a pour objet l'hôtellerie de grand tourisme.
<b>Sociétés de courtage</b>	<i>CIH COURTAGE</i>	Afin de se placer dans le secteur du courtage en assurance, CIH Bank crée en Juillet 2010 CIH Courtage. Par conséquent CIH Bank se dote ainsi, à l'instar des autres banques Marocaines, d'un cabinet captif d'assurances. La création de cette nouvelle entité ainsi que l'élargissement de la gamme de produits émise par CIH Bank va permettre au Groupe de satisfaire les besoins pressants exprimés tant par les particuliers, les professionnels ou bien encore les promoteurs immobiliers.
<b>Banque participative</b>	<i>UMNIA BANK</i>	Créée en 2016, UMNIA Bank est la première banque participative marocaine dédiée à la finance participative. Elle est née d'un partenariat entre la CDG, CIH Bank et le Qatar International Islamic Bank (QIIB). La banque propose des produits tels que des contrats de financement, des produits d'investissement, de placement et d'épargne. En 2017, onze agences UMNIA Bank ont ouvert leurs portes, dans différentes villes du royaume. Douze agences supplémentaires ouvrent en 2018, portant le nombre d'agences UMNIA BANK à 23 agences. Le nombre actuel d'agences UMNIA BANK s'élève à 28 agences.

Source : SOFAC

### a. Actionnariat du CIH Bank

L'actionnariat du CIH Bank se présente comme suit :

Actionnaires	Au 31 Décembre 2016			Au 31 Décembre 2017			Au 31 Décembre 2018		
	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
Massira Capital Management*	17 530 419	65,88%	65,88%	17 530 419	65,88%	65,88%	17 530 419	65,88%	65,88%
Sanad	1 558 913	5,86%	5,86%	1 559 043	5,86%	5,86%	1 559 001	5,86%	5,86%
Atlanta	1 518 447	5,71%	5,71%	1 518 457	5,71%	5,71%	1 528 291	5,74%	5,74%
RCAR	1 013 665	3,81%	3,81%	1 246 608	4,69%	4,69%	1 246 608	4,69%	4,69%
HOLMARCOM	-	-	-	-	-	-	33 373	0,13%	0,13%
Divers	4 986 641	18,74%	18,74%	4 753 558	17,87%	17,87%	4 710 393	17,70%	17,70%
<b>Total</b>	<b>26 608 085</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>26 608 085</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>26 608 085</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

\*Holding d'investissement détenu à 100% par la CDG à fin 2018

Source : CIH Bank

### b. Caractéristiques des actions CIH Bank

Les caractéristiques des actions du CIH Bank sont résumées dans le tableau suivant :

Date de cotation des actions	23 juin 1967
Libellé	Crédit Immobilier et Hôtelier
Ticker	CIH
Code valeur	3100
Compartiment	Premier (marché principal)
Secteur	Banques

Source : Bourse de Casablanca

### c. Activité du CIH Bank

Créée en 1920, le CIH Bank est l'une des principales banques du Maroc avec une part de marché en termes de dépôt du secteur bancaire à 3,76% et en termes d'emplois à 4,78%.<sup>3</sup>

Au 31/12/2018, les dettes envers la clientèle du groupe CIH Bank totalisent 37 052 Mdh constitués principalement des comptes à vue pour 51%.

Les crédits distribués par le groupe CIH Bank totalisent 47 358 Mdh constitués principalement de crédits immobiliers pour 53.9%.

A noter que, le CIH Bank a également étendu son périmètre d'activité à travers :

- la création en août 2016 d'une filiale dédiée à la gestion de fonds communs de placement en immobilier, AjarInvest, conjointement<sup>4</sup> avec la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) ;
- La prise de participation à hauteur de 3% dans le capital de la Société de la Bourse des Valeurs de Casablanca à la suite de la démutualisation de la Bourse des Valeurs de Casablanca.

<sup>3</sup> Données GPBM au 31/01/2019

<sup>4</sup> AjarInvest est détenue à hauteur de 60% par la CDG et de 40% par le CIH BANK.

- la création en 2017 d'une filiale dédiée à la banque participative, Umnia Bank, en partenariat<sup>5</sup> avec la Caisse de Dépôt et de Gestion et le Qatar International Islamic Bank.

#### d. Indicateurs financiers du CIH Bank

En KDH	2016	2017	2018
Produit net bancaire	1 847 194	2 035 907	2 248 842
Résultat net part du groupe	434 519	435 770	455 044
Total bilan	47 919 501	53 616 662	64 949 880
Fonds propres part du groupe	4 915 333	4 977 457	4 700 155

Source : CIH Bank -Comptes consolidés IFRS

## II.2. Conventions réglementées au titre de l'exercice 2018 entre SOFAC, ses actionnaires de références, et ses sociétés sœurs

Outre la distribution de dividendes, les relations entretenues par SOFAC avec les autres entités de CIH Bank et ABB sont toutes régies par des conventions réglementées.

Aucune autre convention n'a été conclue par SOFAC dans les conditions normales de marché avec les autres entités de CIH Bank et ABB.

Ci-après la liste de ces conventions reprenant pour chacune d'elle les synergies, la nature des services rendus ainsi que le mode de rémunération entre Sofac et ses actionnaires de référence.

#### a. CIH Bank

- **Contrat de Crédit-Bail conclu entre SOFAC et Maroc Leasing (Filiale de CIH Bank)**

En Octobre 2007, SOFAC a contracté auprès de Maroc Leasing un leasing immobilier relatif à une agence en propre qui s'étale sur une durée de 10 ans.

Le montant de la redevance annuelle réglée par SOFAC au titre de l'exercice 2017 s'élève à 676 Kdh HT. L'option d'achat a été exercée sur la base d'une valeur résiduelle de 720 Kdh.

La redevance annuelle ainsi que la valeur résiduelle ont été totalement réglées.

Cette convention a pris fin en 2017.

- **Convention de recouvrement conclu entre SOFAC et CIH Bank**

Ladite convention a pour objet la sous-traitance auprès de SOFAC de la gestion des relances téléphoniques des clients ayant des impayés inférieurs ou égales à 4 échéances. Ainsi, SOFAC assure la gestion des relances téléphoniques des clients mettant à la disposition du CIH Bank son savoir-faire en matière de démarchage téléphonique dans le domaine du recouvrement.

Cette convention a pris effet en janvier 2013. Le montant des prestations comptabilisées en produits au titre de l'exercice 2018 s'élève à 3 262 Kdh HT.

Le montant encaissé au titre de l'année 2018 s'élève à 2 864 Kdh TTC.

<sup>5</sup> CIH Bank a souscrit à hauteur de 40% dans le capital de Umnia Bank en 2016.

- **Convention de gestion des crédits à la consommation pour le compte de CIH Bank**

Ladite convention a pour objet la sous-traitance d'une partie de la chaîne de traitement des crédits à la consommation en faveur de Sofac. Ainsi, Sofac assurera la gestion pour compte en mettant à la disposition de CIH Bank son savoir-faire en matière des crédits à la consommation.

Cette convention a pris effet le 03 juin 2014. Le montant des prestations comptabilisées en produits au titre de l'exercice 2018 s'élève à 18 082 Kdh HT ventilé entre la commission de gestion et la commission de recouvrement de respectivement, 15 000 Kdh HT et 3 082 Kdh HT.

Le montant encaissé en 2018 au titre de cette convention s'élève à 21 636 Kdh TTC.

#### **b. BARID AL MAGHRIB**

- **Convention de partenariat conclue avec Poste Maroc**

Cette convention entre BARID AL MAGHRIB et SOFAC a pris effet en septembre 2007.

Ladite convention a pour objet la conception, la distribution, la gestion et la promotion, en commun, des produits de crédits à la consommation proposés par les agences de Poste Maroc et financés par SOFAC, avec transmission continue et réciproque de savoir-faire et assistance technique et commerciale.

La convention définit les modalités de calcul et de partage de valeur relative à l'activité de partenariat entre les deux parties. Ledit partage de valeur est fait sur la base du produit net bancaire dégagé par ladite activité.

Le montant des commissions constatées en charges au titre de l'exercice 2018 s'élève à 1 672 Kdh HT. Le montant décaissé au cours de l'exercice 2018 s'élève à 2 865 Kdh TTC.

- **Convention de gestion des crédits à la consommation pour le compte d'AL BARID BANK**

Cette convention a pour objet la sous-traitance d'une partie de la chaîne de traitement des crédits à la consommation auprès de SOFAC. Ainsi, SOFAC assurera la gestion pour compte en mettant à la disposition d'AL BARID BANK son savoir-faire en matière des crédits à la consommation. AL BARID BANK, quant à elle, distribuera les crédits et portera leurs encours sur ses livres.

Cette convention a pris effet le 3 juin 2013. Le montant des prestations comptabilisées au titre de l'exercice 2018 s'élève à 27 005 Kdh HT.

Le montant encaissé au cours de l'exercice 2018 s'élève à 33 170 Kdh TTC.

### **II.3. Dividendes versés**

- **Dividendes versés par SOFAC au CIH Bank**

En KDH	2016	2017	2018
Résultat (année n)	61 248	81 328	105 241
Dividende par action	26	27,78	35,95
Dividendes versés au CIH (année n+1)	33 305	35 584	46 052

Source : SOFAC

- **Dividendes versés par SOFAC à BARID AL MAGHRIB**

En KDH	2016	2017	2018
Résultat (année n)	61 248	81 328	105 241
Dividende par action	26,00	27,78	35,95
Dividendes versés à la BARID AL MAGHRIB (année n+1)	16 854	18 008	23 304

Source : SOFAC

#### II.4. Flux financiers entre SOFAC ses actionnaires de référence et ses sociétés sœurs

Convention	Partie liée	Exercice de conclusion de la convention	Encaissement (+) / Décaissement (-) (en Kdh)*			Produits (+) / Charges (-) constatés (en Kdh)**		
			2016	2017	2018	2016	2017	2018
<b>Gestion des crédits à la consommation</b>	Al Barid Bank	Juin 2013	+ 45 557	+ 22 157	+ 33 170	+ 21 505	+ 23 331	+ 27 006
<b>Recouvrement</b>	CIH Bank	Janvier 2013	+ 1 367	+ 859	+ 2 864	+ 1 756	+ 859	+ 3 262
<b>Gestion des crédits à la consommation</b>	CIH Bank	Juin 2014	-	-	+ 21 636	+ 9 111	+ 12 320	+ 15 000
<b>Convention de partenariat</b>	Poste Maroc	Septembre 2007	-58 069	- 2 839	- 2 865	- 3 822	-2 969	- 1 672
<b>Contrat de crédit-bail</b>	Maroc Leasing	Octobre 2007***	- 902	- 1 397****	-	- 902	-677	-
<b>Solde total</b>			<b>-12 047</b>	<b>18 780</b>	<b>54 805</b>	<b>27 648</b>	<b>32 864</b>	<b>43 596</b>

(\*) Montants en TTC

(\*\*) Montants en HT

(\*\*\*) La durée du contrat de crédit-bail est de 10 ans

(\*\*\*\*) Le montant total des décaissements comprend la valeur résiduelle de 720 Kdh.

Source : SOFAC

Les conventions règlementées entre SOFAC, ses actionnaires de référence et ses sociétés sœurs ont généré en 2017 des produits de 37 Mdh issu des conventions règlementés relatives à la gestion des crédits à la consommation conclus avec Al Barid Bank et CIH Bank pour respectivement 23,3 Mdh et 12,3 Mdh. Et des charges de 3,7 Mdh résultant, essentiellement, de la convention de partenariat conclu avec Poste Maroc pour 3 Mdh.

Ces conventions ont conduit à des encaissements de 23 Mdh et des décaissements de 4,2 Mdh en 2017. Les encaissements proviennent principalement de la convention de gestion des crédits à la consommation conclue avec Al Barid Bank de 22,2 Mdh. De même, les décaissements sont liés à la convention de partenariat conclu avec Poste Maroc et le contrat de crédit-bail conclu avec Maroc Leasing de, respectivement, 2,8 Mdh et 1,4 Mdh.

Les conventions règlementées entre SOFAC, ses actionnaires de référence et ses sociétés sœurs ont généré en 2018 des produits de 45,3 Mdh issu des conventions règlementés relatives à la gestion des crédits à la consommation conclus avec Al Barid Bank et CIH Bank pour respectivement 27 Mdh et 15 Mdh. Et des charges de 1,7 Mdh résultant de la convention de partenariat conclu avec Poste Maroc.

Ces conventions ont conduit à des encaissements de 57,7 Mdh et des décaissements de 2,9 Mdh en 2018. Les encaissements proviennent principalement des conventions réglementés relatives à la gestion des crédits à la consommation conclus avec Al Barid Bank et CIH Bank pour respectivement 33,2 Mdh et 21,6 Mdh. De même, les décaissements sont liés à la convention de partenariat conclu avec Poste Maroc pour 1,7 Mdh.

Hormis les différents partenariats que SOFAC a tissé avec ses actionnaires de référence CIH Bank et Barid Al Maghrib :

- CIH Bank a souscrit à l'émission obligataire de SOFAC datant de décembre 2015 ;
- SOFAC a contracté auprès de Maroc Leasing, un leasing immobilier relatif à une agence en propre de SOFAC qui s'est étalé sur une durée de 10 ans arrivé à terme en 2017.

### III. Filiales de SOFAC

Au 30 septembre 2019, SOFAC n'a pas de filiales opérationnelles autres que le cabinet de courtage d'assurance SOFASSUR.

Par ailleurs, il est à noter que dans le cadre de son plan de développement stratégique, SOFAC a obtenu un agrément de l'AMMC pour la création par d'un fonds de titrisation dédié pour son compte, et ce dans une logique d'optimisation du financement de l'activité.

SOFAC a ainsi créée courant 2019 une filiale dûment habilitée à opérer dans l'activité de gestion des fonds de titrisation dénommée « SOFAC STRUCTURED FINANCE » qui portera la gestion du FPCT dédié. Cette nouvelle structure démarrera son activité incessamment.

#### Présentation de SOFASSUR :

<b>Dénomination sociale</b>	SOFASSUR
<b>Siège social</b>	57, boulevard Abdelmoumen, Casablanca
<b>Forme juridique</b>	SARL
<b>Capital social</b>	100 000 Dh
<b>Objet</b>	le Courtage en assurances : l'exercice de la profession de Courtier d'assurances dans les branches autorisées et aux activités qui sont réputées liées à la profession d'Intermédiaire d'assurance par la réglementation régissant cette profession.
<b>% intérêt dans SOFASSUR</b>	100%

Source : SOFAC

Créée en Juin 2009, SOFASSUR est un cabinet spécialisé dans le courtage en assurances toutes branches. Il est régi par la loi 17-99 portant sur le code des assurances de 2002.

SARL au capital social de 100 000 Dirhams et filiale à 100% de SOFAC, elle doit sa création à la volonté de celle-ci de présenter des produits intégrés liés à la distribution du crédit.

En termes de synergie, SOFASSUR permet à SOFAC de développer l'activité crédit assurance et d'intervenir pour la commercialisation des produits dommages et vie avec une gestion efficace et personnalisé de tout type de contrat d'assurance y compris le portefeuille SOFAC.

Les objectifs de la création de SOFASSUR sont les suivants :

- Proposer des produits phares d'assurance qui permettent de vendre davantage de crédits automobiles.
- Une meilleure gestion des sinistres vies et non vie.
- Améliorer l'amortissement des charges fixes, profitant des synergies offertes par la distribution des deux produits.
- Réduire, pendant toute la durée du crédit, le risque lié à la couverture des véhicules, objet de garantie constituée à l'octroi du prêt.

SOFASSUR conseille et gère pour le compte de SOFAC, l'ensemble des Polices d'assurance souscrites dans le cadre de son exploitation, il s'agit des contrats d'assurances suivants :

- Assurances Multirisques Bureaux ;
- Assurance Groupe Maladie et Accidents de travail ;
- Assurance de retraite ;
- Assurance Flotte des véhicules détenue par SOFAC ;
- Assurance groupe Décès et invalidité ;
- Assurance Perte Totale de véhicules financés.

En KDH	2016	2017	2018
Chiffre d'affaires	21 394	26 457	31 353
Résultat net	13 984	17 378	20 841

Source : SOFAC

Au terme de l'exercice 2017, tous les indicateurs de SOFASSUR connaissent une amélioration, le chiffre d'affaires s'apprécie de 23,7% s'établissant à 26,5 Mdh, le résultat net augmente 24,3% à 17,4 Mdh permettant ainsi de remonter 14 Mdh de dividendes à SOFAC.

En 2018, les indicateurs de SOFASSUR enregistrent une évolution. Ainsi, le chiffre d'affaires, le résultat net et les dividendes remontés s'établissent, respectivement, à 31,4 Mdh, 20,8 Mdh et 17,6 Mdh.

En KDH	2016	2017	2018
Dividendes remontés à SOFAC	8 000	14 000	17 595
Flux payés par SOFAC à SOFASSUR*	42 288	49 496	58 452

(\*) Flux payés par SOFAC à SOFASSUR au titre des différents contrats d'assurance gérés par la filiale (refacturation à l'identique des primes d'assurances payées par SOFASSUR).

Source : SOFAC

En termes de flux, le montant payé par SOFAC à SOFASSUR s'établit en 2018 à 58,5 Mdh contre 49,5 Mdh en 2017.

En termes de flux, le montant payé par SOFAC à SOFASSUR s'établit en 2017 à 49,5 Mdh contre 42,3 Mdh en 2016.

## IV. Secteur d'activité de SOFAC

### IV.1. Environnement légal et réglementaire

#### a. Présentation

Les sociétés de crédit à la consommation sont régies par les dispositions du Dahir n°1-14-193 du 1er Rabii I 1436 portant promulgation de la Loi n°103-12 relative aux établissements de crédit.

Selon l'article premier de ladite loi, sont considérés comme établissements de crédit les personnes morales qui exercent leur activité au Maroc, quels que soient le lieu de leur siège social, la nationalité des apporteurs de leur capital social ou de leur dotation ou celle de leurs dirigeants et qui effectuent, à titre de profession habituelle, une ou plusieurs des activités suivantes :

- La réception des fonds du public ;
- Les opérations de crédit ;
- La mise à la disposition de la clientèle de tous moyens de paiement ou leur gestion.

Les établissements de crédit comprennent deux catégories, les banques et les sociétés de financement, pouvant être classées par Bank Al-Maghrib en sous-catégories, en fonction notamment des opérations qu'elles sont autorisées à effectuer et de leur taille.

#### b. Agrément et conditions d'exercice :

Les établissements de crédit (Banques et sociétés de financement) doivent, avant d'exercer leur activité au Maroc, avoir été préalablement agréés par le gouverneur de Bank Al-Maghrib après avis du Comité des établissements de crédit.

Préalablement à cet agrément, Bank Al-Maghrib s'assure notamment de l'adéquation des moyens humains, techniques et financiers de la personne morale postulante, de l'expérience professionnelle, de l'honorabilité des fondateurs, des apporteurs du capital, des membres des organes d'administration, de direction et de gestion.

#### c. Accès au capital des établissements de crédit

Conformément aux dispositions de la nouvelle loi bancaire, toute personne détenant, directement ou indirectement, une participation égale ou supérieure à 5% du capital social ou des droits de vote d'un établissement de crédit doit déclarer à Bank Al-Maghrib et à l'établissement concerné la part du capital ou des droits de vote qu'elle détient.

Les changements qui affectent la nationalité, le contrôle d'un établissement de crédit ou la nature des opérations qu'il effectue habituellement, sont subordonnés à l'octroi d'un nouvel agrément.

L'accord de Bank Al-Maghrib est également requis lorsqu'une personne physique ou morale envisage de détenir ou de céder, directement ou indirectement, une participation dans le capital d'un établissement de crédit conférant au moins 10%, 20% ou 30% du capital social ou des droits de vote dans les assemblées générales.

#### **d. Contrôle interne**

Afin de se prémunir contre les risques encourus, les Autorités Monétaires imposent aux établissements de crédit de se doter d'un système de contrôle interne. Ce système est construit sur une base définie par Bank Al-Maghrib.

Le contrôle interne a pour rôle :

- La vérification des opérations et procédures internes ;
- La mesure, la maîtrise et la surveillance des risques ;
- La fiabilité des conditions de collecte, de traitement, de diffusion et de conservation des données comptables et financières ;
- L'efficacité des canaux de la circulation interne de la documentation et de l'information, ainsi que leur diffusion auprès de tiers.

#### **e. Audit externe**

Comme pour tout établissement de crédit, un double contrôle externe est nécessaire aux sociétés de crédit à la consommation :

- Un contrôle légal : deux commissaires aux comptes doivent certifier leurs états financiers ;
- Un contrôle effectué par Bank Al-Maghrib sur documents et au sein des entreprises.

### **IV.2. Contrôle des établissements de crédit**

Les établissements financiers sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances, agissant sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit. Depuis 2006, le secteur bancaire marocain a entamé un ensemble de réformes qui se sont traduites par une refonte de la loi bancaire, orientée vers la libéralisation et la modernisation du secteur (libéralisation des taux, déréglementation de l'activité bancaire, etc.).

En effet, l'année 2015 a été marquée par l'adoption par le Parlement de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés dénommée « loi bancaire » et le lancement des travaux d'élaboration des projets de circulaires d'application de ses principales dispositions. L'actuelle loi bancaire présente plusieurs apports, notamment :

- a. L'introduction de nouvelles dispositions relatives aux associations de micro-crédit et banques offshore, lesquelles, tout en restant régies par leurs textes spécifiques, seront soumises aux dispositions de la loi bancaire relatives à l'octroi et au retrait d'agrément, à la réglementation prudentielle et comptable et au régime des sanctions ;
- b. L'introduction du statut d'établissements de paiement habilités à effectuer des opérations de paiement et englobant les sociétés de transfert de fonds régies par la loi en vigueur, et le développement de dispositions relatives à la définition des conglomérats financiers et à leur surveillance ;
- c. L'introduction d'un cadre légal et réglementaire pour l'encadrement de l'activité de commercialisation des produits et services de banques participatives dans le secteur bancaire marocain ;

- d. L'instauration d'un cadre de surveillance macro-prudentielle et de gestion des crises systémiques et l'introduction de nouvelles règles de gouvernance du secteur bancaire ;
- e. La mise en conformité de la loi bancaire avec d'autres textes législatifs par sa mise en adéquation avec la loi sur la protection du consommateur, celles de lutte contre le blanchiment et sur la concurrence, et celle relative à la protection des données privées ;
- f. La mise en place de passerelles entre Bank Al Maghrib et le Conseil de la Concurrence qui pourrait émettre des avis concernant les situations de fusions relatives aux établissements de crédit.

Par ailleurs, L'année 2014 a également connu l'entrée en vigueur des normes de Bâle III, au titre des fonds propres et de la liquidité, avec la fixation des dispositions transitoires devant accompagner leur mise en application par le secteur bancaire.

En 2016, Bank Al-Maghrib a apporté des amendements aux règles encadrant les fonds propres et les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, de marché et opérationnel. Elle a également révisé les règles de prises de participation par les établissements de crédit dans des entreprises existantes ou en création. Pour permettre au système bancaire de s'organiser, la mise en œuvre de la directive sur les fonds propres a commencé le 1er janvier 2014 pour s'achever en 2019. BAM a prévu une mise en œuvre progressive du LCR avec une première exigence de 60% à partir de juillet 2015 et une augmentation progressive de 10% par an pour atteindre 100% au 1er juillet 2019. Aussi, suivant les recommandations du comité de Bâle, la Banque Centrale a fixé le seuil réglementaire du ratio tier one à 9% et celui du ratio de solvabilité à 12% (circulaire 1/W/16) à compter de l'exercice 2016.

D'autre part, à compter du premier janvier 2018, l'adoption de la norme IFRS 9 est devenue obligatoire pour les banques du secteur. Instaurée à la place de la norme IAS 39 qui concerne la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers, mais aussi d'IAS 32 relative à la présentation des instruments financiers, la norme IFRS 9 définit de nouveaux principes en matière de classement comptable, d'évaluation des instruments financiers et de dépréciation (ou provisionnement) du risque de crédit.

#### **a. Gestion des risques**

Les dispositifs de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques au sein des établissements de crédit selon la circulaire 4/W/14 doivent permettre :

- D'appréhender l'ensemble des risques encourus par l'établissement notamment les risques de crédit, de marché, opérationnels, de taux d'intérêt, de concentration de crédit, de liquidité de règlement-livraison, pays et de transfert ainsi que les risques liés aux activités externalisés ;
  - D'évaluer l'adéquation globale des fonds propres et de la liquidité au regard du degré d'aversion aux risques et du profil de risque de l'établissement
  - Maîtriser et surveiller lesdits risques à travers un dispositif de limites internes globales ;
  - Evaluer la vulnérabilité de l'établissement face à des situations de tension et de crise à travers des programmes de simulations de crise.
- **Risque de crédit** : le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de l'établissement.

- **Risque de concentration du crédit** : le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles. Le risque de concentration du crédit peut découler de l'exposition envers :
  - Des contreparties individuelles
  - Des groupes de clients liés
  - Des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base
- **Risque de marché** : les risques de pertes liées aux variations des prix du marché. Ils recouvrent :
  - Les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation tel que défini par Bank Al Maghrib
  - Le risque de change et le risque sur produits de base encourus sur l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan, autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation
- **Risque du taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire** : est défini comme étant l'impact négatif que pourrait avoir une évolution défavorable des taux d'intérêt sur la situation financière de l'établissement, du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception de celles qui sont couvertes par le dispositif de suivi des risques de marché.
- **Risque de liquidité** : le risque que l'établissement ne puisse s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leurs échéances
- **Risque de règlement-livraison** : le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement d'une opération de règlement livraison, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus, alors que ledit établissement a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.
- **Risque opérationnels et plan de continuité de l'activité** : sont les risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut le risque stratégique et d'atteinte à la réputation.

### IV.3. Règles de gestion et classification des créances

Les règles de gestion applicables, telles que fixées par Bank Al-Maghrib, se présentent comme suit :

- Un coefficient de liquidité fixé à 100%<sup>6</sup> : donné par le rapport entre, d'une part, les éléments d'actifs disponibles et réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, leurs exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés ;

---

<sup>6</sup> Ce coefficient de liquidité n'est pas appliqué aux sociétés de financement.

- Bank Al-Maghrib a émis une nouvelle circulaire qui est entrée en vigueur en juin 2016 modifiant et complétant la circulaire n° 14/G/2013, relative aux fonds propres des établissements de crédit en fixant les exigences minimales ci-après :
  - Le montant des fonds propres de base doit, à tout moment, être au moins égal à 8% des risques pondérés ;
  - Le montant des fonds propres de catégorie 1 doit, à tout moment, être au moins égal à 9% des risques pondérés ;
  - Le montant des fonds propres de catégories 1 et 2, doit, à tout moment, être au moins égal à 12% des risques pondérés
- Un coefficient maximum de division des risques de 20% : correspondant au rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction du degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets<sup>7</sup>.
- SOFAC est tenue, dans le cadre de la protection du consommateur, de respecter le TMIC. Le taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC) des établissements de crédit a été fixé à pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 à 13,57%, en baisse de 3 pbs par rapport à avril 2018 (13,60%) et 33 pbs par rapport à 2017 (13,90%).

Parallèlement, Bank Al-Maghrib, par le biais de la circulaire n°19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, a énoncé les règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance.

Sont considérées comme créances en souffrance, les créances qui présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

Compte tenu du degré de risque de perte, les créances en souffrance sont réparties en trois catégories :

- Les créances pré douteuses ;
- Les créances douteuses ;
- Les créances compromises.

Les règles de provisionnement sont les suivantes :

- Les créances pré douteuses sont **provisionnées à 20%** et comprennent :
  - Les crédits amortissables, dont une échéance n'est pas réglée 90 jours après son terme ;
  - Les loyers des biens donnés en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 90 jours après leur terme.
- Les créances douteuses sont **provisionnées à 50%** et comprennent :
  - Les crédits amortissables, dont une échéance n'est pas réglée 180 jours après son terme ;
  - Les loyers des biens donnés en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 180 jours après leur terme.
- Les créances compromises sont **provisionnées à 100%** et comprennent :
  - Les crédits amortissables, dont une échéance n'est pas réglée 360 jours après son terme ;
  - Les loyers des biens donnés en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 360 jours après leur terme.

---

<sup>7</sup> Circulaire BKAM n° 3/G/2001

#### IV.4. Association Professionnelle des Sociétés de Financement

En vertu de la loi bancaire, les établissements de crédit agréés en tant que sociétés de financement sont tenus d'adhérer à l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement. Cette dernière étudie les questions intéressant l'exercice de la profession, notamment l'amélioration des techniques de crédit, l'introduction de nouvelles technologies, la création de services communs. Elle peut être consultée par le Ministre chargé des finances ou le gouverneur de Bank Al-Maghrib sur toute question intéressant la profession. De même, elle peut leur soumettre des propositions dans ce domaine.

L'APSF sert d'intermédiaire pour les questions concernant la profession, entre ses membres, d'une part, et les pouvoirs publics ou tout autre organisme national ou étranger, d'autre part. Elle est habilitée à ester en justice lorsqu'elle estime que les intérêts de la profession sont en jeu et notamment lorsqu'un ou plusieurs de ses membres sont en cause.

#### IV.5. Protection de la clientèle

##### a. Taux Maximum des Intérêts Conventionnels « TMIC »

Les taux d'intérêt débiteurs étaient libres jusqu'à l'institution en avril 1997, en vertu d'un arrêté du Ministre des Finances (arrêté n°155-97 du 20 janvier 1997), d'un taux appelé Taux Maximum des Intérêts Conventionnels TMIC.

Ce taux appliqué en matière de prêts accordés par les établissements de crédit, ne devait pas dépasser de plus de 70% (60% depuis octobre 1999) le Taux d'Intérêt Moyen Pondéré (TIMP) pratiqué au cours du semestre précédent par ces mêmes établissements.

En septembre 2006, le TMIC a été révisé en vertu de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°2250-06 du 29 septembre 2006. Cet arrêté a institué une nouvelle méthode de calcul du TMIC, consistant à le faire évoluer en fonction de la variation de la rémunération des dépôts bancaires et ce, selon une fréquence annuelle.

Les dispositions de cet arrêté stipulent que le taux effectif global appliqué en matière de prêts accordés par les établissements de crédit ne doit pas dépasser, pour la période allant du 1er octobre 2006 au 31 mars 2007, le taux d'intérêt moyen pondéré pratiqué par ces mêmes établissements sur les crédits à la consommation au cours de l'année civile précédente majoré de 200 points de base.

Cet arrêté précise que le taux maximum sus visé est corrigé au 1er avril de chaque année par la variation du taux des dépôts bancaires à 6 mois et 1 an enregistrée au cours de l'année civile antérieure.

Le taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC) des établissements de crédit a été fixé à pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 à 13,57%, en baisse de 3 pbs par rapport à avril 2018 (13,60%) et 33 pbs par rapport à 2017 (13,90%).

#### **Loi sur la protection du consommateur**

La loi n° 31-08 édictant des mesures de protection du consommateur : Textes d'application (Bulletin officiel n°5932 du 07 avril 2011) a visé les points suivants :

- Fixation des caractéristiques et les mentions du bordereau-réponse aux modifications proposées par le prêteur lors du renouvellement du contrat de crédit
- Fixation des modèles types des offres préalables de crédit et leurs formulaires détachables de rétractation ;
- Fixation du taux maximum des intérêts de retard applicable aux sommes restant dues en cas de défaillance de l'emprunteur ;
- Fixation de la méthode de calcul de la valeur actualisée des loyers non encore échus ;
- Fixation du montant maximum de la valeur des frais d'étude du dossier retenus ou demandés par le prêteur en cas du crédit immobilier ;
- Fixation du montant de l'indemnité exigée au titre des intérêts non encore échus en cas de remboursement par anticipation du crédit immobilier ;
- Le droit à la rétractation : Le consommateur dispose d'un délai raisonnable pour changer d'avis et se rétracter ;
- Le droit au remboursement par anticipation partielle ou totale : À tout moment, l'emprunteur peut payer comptant tout ou partie du montant restant dû.

#### **b. Le médiateur de l'APSF**

Le Médiateur de l'APSF, qui a pour mission de faciliter la recherche d'une solution négociée et amiable à un différend entre une société de financement et un client, est opérationnel depuis le mois de janvier 2010.

Il puise sa légitimité dans la loi 08-05 relative à l'arbitrage et la médiation et dans les recommandations de Bank Al-Maghrib, autorité de tutelle des sociétés de financement, qui veille sur son indépendance et préside par ailleurs un Comité national de la médiation bancaire, dont il est membre.

#### **c. Code éthique des sociétés de financement**

En 2011, l'APSF (Association professionnelle des sociétés de financement) regroupant les sociétés de financement de toutes tailles participant au financement de l'économie nationale par le biais du crédit à la consommation, a mis en place un code d'éthique des métiers de financement.

L'APSF a mis en place des règles éthiques que chaque membre s'engage à respecter, s'imposant ainsi des obligations strictes envers des collaborateurs, des autorités de tutelle, des clients, etc...Ledit code présente un socle minimal pour les sociétés de financement, s'engageant à respecter les engagements déontologiques et offrant ainsi un niveau de protection de la clientèle et de l'image de la profession.

### **IV.6. Evolution de la consommation et du crédit à la consommation**

#### **a. Evolution de la consommation<sup>8</sup>**

L'indice des prix à la consommation a connu, au cours du mois de décembre 2018, une baisse de 0,7% par rapport au mois précédent. Cette variation est le résultat de la baisse de 1,2% de l'indice des produits alimentaires et de la baisse de 0,4% de l'indice des produits non alimentaires.

L'évolution de la consommation des ménages est fortement liée à des facteurs macro-économiques dont la croissance démographique, l'évolution du revenu par habitant, la diversification des habitudes de consommation et l'urbanisation de la société marocaine.

---

<sup>8</sup> Source : Haut-Commissariat au Plan

Pour l'année 2019, le HCP prévoit un ralentissement de la croissance économique à 2.9%. La demande intérieure, quoiqu'en léger ralentissement, continuerait de tirer la croissance économique nationale, au moment où la contribution de la demande extérieure resterait négative. Dans ce cadre, la consommation des ménages s'accroîtrait de 3,5% en volume, maintenant sa contribution à la croissance du PIB à 2 points.

La formation brute du capital fixe devrait, de son côté, s'améliorer de 3,2% et sa contribution à la croissance passerait de 0,8 point en 2018 à 0,9 point en 2019.

L'épargne nationale se situerait à 27,7% du PIB, mettant en exergue la baisse tendancielle du taux d'épargne durant les dernières années. L'investissement brut, de sa part, baisserait à 32% du PIB au lieu de 32,4% en 2018.

#### **b. Evolution du crédit à la consommation :**

L'évolution du crédit à la consommation s'est confortée parallèlement au changement progressif de la structure de la consommation des ménages et de l'émergence de nouveaux modes de consommation stimulant la demande et favorisant le recours au crédit.

L'encours sain du crédit à la consommation a augmenté de 6,9% entre Décembre 2017 et Décembre 2018 pour atteindre 100,9 milliards de dirhams :

- L'encours sain des banques a atteint 54 milliards de DH à fin Décembre 2018 contre 51 milliards de DH à fin Décembre 2017, soit une évolution de 6,1%.
- Quant aux sociétés de financement, leur encours sain s'est élevé à 46,9 milliards de DH à fin Décembre 2018 contre 43,5 milliards à fin Décembre 2017, soit une hausse de 8%.

Le crédit à la consommation distribué par les sociétés de financement en 2018 a augmenté de 9,2% par rapport à 2017 pour s'établir à 16,9 milliards de dirhams :

- Les crédits affectés ont atteint une production de 11,3 milliards de DH soit une hausse de 12% par rapport à 2017.
- Les crédits non affectés ont augmenté de 3,8% pour atteindre une production nette de 5,6 milliards de DH à fin 2017.

Parmi les facteurs ayant contribué à cette évolution :

- L'amélioration de l'environnement macroéconomique général soutenue par l'augmentation des revenus et l'amélioration du marché du travail ;
- L'ouverture du Maroc à l'international se traduisant par une diversification de produits proposés ;
- Le recours massif des entreprises aux techniques de marketing et de publicité dans le but de stimuler les besoins des consommateurs ;
- L'évolution de la grande distribution et de ses effets captivants (promotions, têtes de gondoles, gratuités, tombolas, animations commerciales...).

L'évolution du crédit à la consommation a profité aussi de la hausse du coût de la vie notamment la hausse des prix à la consommation.

### **IV.7. Catégories de produits**

Les produits offerts par les sociétés de crédit à la consommation se présentent comme suit :

#### a. Produits classiques :

**Prêt affecté** : le prêt affecté est un crédit dont l'octroi est subordonné à l'acquisition d'un bien (équipement domestique, véhicule automobile, cyclomoteur...) ou service (voyage, frais de scolarité...).

- **La vente à crédit automobile** : Il s'agit de crédit auto classique, tel qu'il existe dans les banques traditionnelles. Le crédit auto classique permet d'emprunter en vue de financer l'acquisition d'un véhicule.
- **Location avec option d'achat (LOA)** : C'est une formule qui permet au client de jouir du bien sans en être propriétaire, avec possibilité de l'acquérir en fin de contrat. Locataire du bien, l'utilisateur doit s'acquitter des charges y afférentes, comme s'il en était propriétaire.

**Prêt non affecté** : le prêt non affecté ou crédit direct, appelé également prêt personnel, est proposé directement par la société de crédit ou son correspondant agréé. Les sommes prêtées sont utilisées librement par l'emprunteur.

- **Crédit renouvelable** : le crédit renouvelable (ou revolving) offre une réserve d'argent permanente au client qui l'utilise en partie ou en totalité. Les intérêts n'étant dus que sur le montant effectivement utilisé.
- **Prêt personnel ou crédit direct** : Le prêt personnel ou crédit direct, appelé généralement prêt non affecté, est proposé directement par la société de crédit ou par son correspondant agréé. Le client utilise les sommes empruntées comme il le souhaite.

#### b. Produits participatifs :

La nouvelle loi bancaire n°103-12 promulguée en date du 24 décembre 2014 introduit la notion de banques participatives, habilitées à exercer les opérations commerciales, financières et d'investissement après avis conforme du Conseil supérieur des Oulémas conformément aux dispositions de la loi susmentionnée. Dans la foulée, BAM a annoncé, le 2 janvier 2017, avoir autorisé, après avis favorable du CEC (Comité des Etablissements de Crédit) réuni le 29 novembre 2016, la création de cinq banques participatives et le lancement de «fenêtres» au sein de trois banques pour commercialiser des produits participatifs.

Cette dernière définit notamment plusieurs produits de financement alternatifs :

**Mourabaha** : tout contrat par lequel une banque participative vend à son client un bien meuble ou immeuble déterminé et propriété de cette banque à son coût d'acquisition augmenté d'une marge bénéficiaire, convenus d'avance ;

**Ijara** : tout contrat selon lequel une banque participative met, à titre locatif, un bien meuble ou immeuble déterminé et propriété de cette banque, à la disposition d'un client pour un usage autorisé par la loi ;

**Moucharaka** : tout contrat ayant pour objet la participation, d'une banque participative, à un projet, en vue de réaliser un profit. Les parties supportent les pertes à hauteur de leur participation et partagent les profits selon un pourcentage prédéterminé ;

**Moudaraba** : tout contrat mettant en relation une ou plusieurs banques participatives (« Rab el Mal ») qui fournissent le capital en numéraire et/ou en nature et un ou plusieurs entrepreneurs (« Moudarib ») qui fournissent leur travail en vue de réaliser un projet. La responsabilité de la gestion du projet incombe

entièrement au(x) entrepreneur(s). Les bénéfices réalisés sont partagés selon une répartition convenue entre les parties et les pertes sont supportées exclusivement par Rab el Mal, sauf en cas de négligence, de mauvaise gestion, de fraude ou de violation des stipulations au contrat par le Moudarib ;

**Salam** : tout contrat en vertu duquel l'une des parties, banque participative ou client, verse d'avance le prix intégral d'une marchandise dont les caractéristiques sont définies au contrat, à l'autre partie qui s'engage à livrer une quantité déterminée de ladite marchandise dans un délai convenu ;

**Istisna'a** : tout contrat d'acquisition de choses nécessitant une fabrication ou une transformation en vertu duquel l'une des deux parties, banque participative ou client, s'engage à livrer la chose, avec des caractéristiques définies et convenues, fabriquée ou transformée, à partir des matières dont il est propriétaire, en contrepartie d'un prix fixe dont le paiement s'effectue par l'autre partie (« moustasniî ») selon les modalités convenues.

Les sociétés de financement peuvent exercer à titre exclusif certaines des opérations définies ci-dessus, sous réserve de leur agrément par le Wali de Bank Al-Maghrib, après avis du comité des établissements de crédit. Ces sociétés ne peuvent exercer, parmi ces opérations, que celles prévues dans leurs décisions d'agrément et, le cas échéant, celles prévues par les textes législatifs et réglementaires les régissant.

#### **IV.8. Réseau de distribution**

La distribution des crédits à la consommation se fait principalement via :

- les agences propres appartenant à la société ;
- le réseau bancaire appartenant à la société mère ou aux sociétés du même groupe ;
- les revendeurs : ensemble de commerçants conventionnés qui procèdent au montage des dossiers de crédit ou qui servent d'intermédiaires entre les clients et les sociétés de crédit à la consommation ;
- les correspondants : entités indépendantes commercialisant les produits de crédit à la consommation dans le cadre d'accords de partenariat ;
- la grande distribution : grandes surfaces proposant une présence directe des sociétés de crédit à la consommation sur les lieux de ventes ou à travers des cartes de crédit / fidélité.

#### **IV.9. Activité des sociétés de crédit à la consommation**

##### **a. Principaux évènements du secteur**

##### Faits marquants 2016 :

- Les ventes automobiles ont enregistré lors de l'année 2016, un volume de ventes de 163 110 unités vendues, soit une hausse de 24% par rapport à 2015 ;
- Baisse de la production du prêt personnel en 2016 de 8,8% ;
- Organisation de la 10ème édition du salon automobile entre le 12 et le 22 Mai 2016.

##### Faits marquants 2017 :

- Les ventes automobiles ont enregistré lors de l'année 2017, un volume de ventes de 168 593 unités vendues, soit une hausse de 3,4% par rapport à 2016 ;

- Hausse de la production du prêt personnel en 2017 de 1,8% ;
- Hausse de la production automobile de 8,1%.

#### Faits marquants 2018 :

- Evolution du marché automobile à fin Décembre 2018 par rapport à fin Décembre 2017 de 5% avec un total de vente de 177 359 unités.
- La production automobile de l'APSF est en hausse de 12,2%.
- Hausse de la production du prêt personnel à fin Décembre 2018 de 3,4%.
- Organisation de la 11ème édition du salon automobile entre le 10 et le 22 Avril 2018.
- Fusion de SALAFIN et TASLIF ;
- La reprise de la convention conclue avec la CMR (reprise effective février 2019).

#### **b. Principaux intervenants du secteur**

Après l'absorption de la BMCI Crédit Conso par sa banque mère, en 2014, et celle de TASLIF par SALAFIN en décembre 2018, ainsi que le retrait de l'agrément à un opérateur, le secteur compte désormais 12 sociétés contre 36 en 1996. Les principaux intervenants se présentent comme suit :

Société	Descriptif
	<p>Créée en 1986 par Wafabank et Sofinco, filiale de crédit à la consommation du groupe français Crédit Agricole SA, Wafasalaf fusionne avec Crédor en 2004. Aujourd'hui, cette entité compte deux actionnaires de référence à savoir Attijariwafabank et CACF</p> <p>Produits commercialisés : LOA, Crédit Automobile Classique, Equipement Domestique, Revolving et Crédit Personnel.</p> <p><b>Chiffres clés 2018 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Créances sur la clientèle consolidées:</b> 8 853,8 Mdh</li> <li>• <b>PNB consolidé :</b> 1 054,6 Mdh</li> <li>• <b>RNPG consolidé :</b> 315 Mdh</li> </ul>
	<p>Créée en 1974 par la Société Nationale d'Investissement (SNI) et la Caisse des Dépôts et de Gestion (CDG), elle est introduite en bourse en 1978. En 2002, le Groupe Société Générale en devient l'actionnaire de référence. EQDOM est l'opérateur historique du crédit aux fonctionnaires.</p> <p>Produits commercialisés : LOA, Crédit Automobile Classique, Equipement Domestique et Crédit Personnel.</p> <p><b>Chiffres clés 2018 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Créances sur la clientèle consolidées:</b> 6 618,6 Mdh</li> <li>• <b>PNB consolidé :</b> 529,7 Mdh</li> <li>• <b>RNPG consolidé :</b> 130,8 Mdh</li> </ul>
	<p>Créée en 1989, VIVALIS (ex-ASSALAF ACHAABI) est détenue à 87% par le Groupe Banques Populaires (61% pour la BCP et 26% pour les BPR).</p> <p>Produits commercialisés : LOA, Crédit automobile, Equipement Domestique, Revolving et Crédit Personnel.</p>

	<p><b>Chiffres clés 2018 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Créances sur la clientèle</b> : 4 521 Mdh</li> <li>• <b>PNB</b> : 368,2 Mdh</li> <li>• <b>Résultat net</b> : 127,2 Mdh</li> </ul>
	<p>Créée en 1997 par BMCE Bank dans le but de filialiser l'activité du financement des ménages. La société a été introduite en bourse en 2007.</p> <p>Produits commercialisés : Crédit automobile, LOA, revolving et crédit personnel.</p> <p><b>Chiffres clés 2018:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Créances sur la clientèle</b> : 2 690 Mdh</li> <li>• <b>PNB</b> : 450,2 Mdh</li> <li>• <b>Résultat net</b> : 127 Mdh</li> </ul>
	<p>Créée en 1954, AXA CREDIT, ex-Acred, s'introduit en bourse en 1975. Aujourd'hui AXA ASSURANCES MAROC en est l'actionnaire majoritaire et détient 87,16% du capital. Axa Crédit n'est plus coté à la Bourse de Casablanca.</p> <p>Produits commercialisés : Crédit Automobile Classique et Crédit Personnel.</p> <p><b>Chiffres clés 2018 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Créances sur la clientèle</b> : 1 406,7 Mdh</li> <li>• <b>PNB</b> : 102,5 Mdh</li> <li>• <b>Résultat net</b> : - 69,3 Mdh</li> </ul>
	<p>Créée en 2005, RCI Finance filiale marocaine du groupe RCI Banque, accompagne les ventes du groupe Renault au Maroc, en finançant les clients des réseaux Renault et Dacia dans le royaume.</p> <p>Produits commercialisés : Crédit Automobile Classique et LOA.</p> <p><b>Chiffres clés 2018 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Créances sur la clientèle</b> : 3 987,7 Mdh</li> <li>• <b>PNB</b> : 371,6 Mdh</li> <li>• <b>Résultat net</b> : 113,4 Mdh</li> </ul>

Source : APSF, Bourse de Casablanca, sites Internet et comptes annuels

### c. Concours des sociétés de financement à l'économie<sup>9</sup>

A fin décembre 2018, les concours des sociétés de financement à l'économie ressortent à 175,6 milliards de dirhams, en progression de 9,1 milliards ou 5,4% par rapport à fin 2017.

Par métier, ces concours se répartissent comme suit :

- **Crédit-bail** : 47,3 milliards de dirhams (+1,8 milliard ou 4,1%);
- **Crédit à la consommation** : 52,2 milliards de dirhams (+3,5 milliards de dirhams ou 7,2%) ;
- **Factoring** : 4,6 milliards de dirhams (-55 millions ou -1,2%) ;

<sup>9</sup> Source : APSF

- **Financement des besoins de trésorerie liés à la réalisation de marchés publics** : 7,2 milliards de dirhams (+200 millions ou 3,5%) ;
- **Garantie** : 767 millions de dirhams (-433 millions ou -36%) ;
- **Crédit immobilier (classique)** : 62,7 milliards de dirhams (+4,2 milliards ou 7,1%);
- **Financement des organismes de micro-crédit** : 877 millions de dirhams (-161 millions ou -15,5%).
- **Gestion des moyens de paiement** : l'activité monétique a porté sur 376,9 millions d'opérations (+11% par rapport à 2017), pour un montant global de 316,9 milliards de dirhams (+10,6%)

#### d. La production du secteur : LOA et crédit à la consommation

Production nette(*) (en Mdh)	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18	TCAM
Crédits classique automobile	4 493	5 055	5 696	12,5%	12,7%	12,6%
LOA	4 384	4 544	5 070	3,6%	11,6%	7,5%
Autres	447	494	537	10,5%	8,7%	9,6%
<b>Prêts affectés</b>	<b>9 324</b>	<b>10 093</b>	<b>11 303</b>	<b>8,2%</b>	<b>12%</b>	<b>10,1%</b>
<i>Quote-part</i>	<i>64,1%</i>	<i>65,4%</i>	<i>67,2%</i>	<i>1,3 Pts</i>	<i>1,8 Pts</i>	-
Prêts personnels	5 155	5 275	5 421	2,3%	2,8%	2,5%
Revolving	46	71	100	54,2%	40%	47%
<b>Prêts non affectés</b>	<b>5 202</b>	<b>5 347</b>	<b>5 521</b>	<b>2,8%</b>	<b>3,3%</b>	<b>3%</b>
<i>Quote-part</i>	<i>35,9%</i>	<i>34,6%</i>	<i>32,8%</i>	<i>-1,3 Pts</i>	<i>-1,8 Pts</i>	-
<b>TOTAL</b>	<b>14 546</b>	<b>15 440</b>	<b>16 824</b>	<b>6,1%</b>	<b>9%</b>	<b>7,5%</b>

Source : APSF

(\*) Production nette : Production brute de l'exercice diminuée de la nouvelle production faite par compensation d'encours de crédits existants.

En 2017, la production nette du secteur ressort à 15,4 milliards de dirhams, affichant une hausse de 6,1%. Cette évolution est issue principalement de l'augmentation des prêts affectés, notamment pour les prêts véhicules (+12,5%) et LOA (+3,6%) qui atteignent respectivement 5,1 milliards de dirhams et 4,6 milliards de dirhams.

Les financements au titre de l'année 2018 se sont établis à 16,9 milliards de dirhams en 2018, en progression de 1,4 milliard ou 9% par rapport à 2017. Une hausse expliquée par la hausse des prêts véhicules et LOA de 12,7% et 11,6% respectivement.

La production nette du secteur par nombre de dossier se présente comme suit sur la période :

	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
Production en nombre	332 640	339 386	342 103	2,0%	0,8%
Montant moyen financé en Dh	43 729	45 494	49 178	4,0%	8,1%

Source : APSF

En 2017, la production en nombre s'établit à 339 386 dossiers soit une hausse de 2% par rapport à l'année précédente. Le montant moyen financé s'élève à 45 494 Dh, en hausse de 4,0% en raison de la hausse plus importante de la production nette (6,1%) par rapport au nombre de dossier (2,0%).

En 2018, la production en nombre affiche une hausse de 0,8%. Le montant moyen financé s'élève à 49 178 Dh, en hausse de 8,1% en raison de la hausse plus importante de la production nette (9%) par rapport au nombre de dossier (0,8%).

Les parts de marché en production nette des différents acteurs marocains se présentent comme suit :

	Prêts affectés			Prêts non affectés			Parts de marché totales		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
WAFASALAF	26,42%	29,76%	25,51%	35,83%	37,91%	36,17%	26,46%	32,50%	31,57%
<b>SOFAC</b>	<b>15,34%</b>	<b>14,28%</b>	<b>16,09%</b>	<b>10,60%</b>	<b>9,89%</b>	<b>10,95%</b>	<b>10,89%</b>	<b>12,74%</b>	<b>13,83%</b>
VIVALIS	11,14%	12,95%	14,35%	10,80%	14,02%	13,31%	8,81%	13,29%	13,47%
RCI	20,45%	18,88%	20,78%	0%	0,00%	0,00%	10,38%	12,34%	13,30%
EQDOM	10,70%	9,43%	11,05%	21,08%	16,74%	19,01%	11,62%	11,92%	13,21%
SALAFIN <sup>10</sup>	6,33%	6,37%	7,05%	11,54%	11,36%	12,97%	9,23%	10,68%	8,78%
AUTRES	6,03%	5,73%	5%	0,03%	0,66%	0,80%	20,36%	4,20%	3,63%
AXA CREDIT	0,77%	0,13%	0,04%	6,34%	6,52%	6,79%	2,25%	2,33%	2,21%

Source : APSF

### e. Encours brut du secteur<sup>11</sup> : LOA et de crédit à la consommation

Encours brut (en Mdh)	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18	TCAM
Crédits classique automobile	7 367	8 364	9 169	13,5%	9,6%	11,6%
LOA	13 772	16 211	18 463	17,7%	13,9%	15,8%
Mourabaha	14	1	2	-92,9%	100%	-62,2%
Autres	310	353	375	13,9%	6,2%	10%
<b>Prêts affectés</b>	<b>21 463</b>	<b>24 928</b>	<b>28 005</b>	<b>16,1%</b>	<b>12,3%</b>	<b>14,2%</b>
Quote-part	47,2%	51,2%	53,7%	4 Pts	2,5 Pts	-
<b>Prêts non affectés</b>	<b>19 226</b>	<b>18 746</b>	<b>18 688</b>	<b>-2,5%</b>	<b>-0,3%</b>	<b>-1,4%</b>
Quote-part	42,3%	38,5%	35,9%	-3,8 Pts	-2,6 Pts	-
Véhicules	1 283	1 367	1 689	6,6%	23,6%	14,7%
LOA	321	350	380	9%	8,6%	8,8%
Mourabaha	11	3	4	-72,7%	33,33%	-39,7%
Autres	42	42	48	-	14,3%	6,9%
Prêts non affecté	3 155	3 259	3 321	3,3%	1,9%	2,6%
<b>Créances en souffrance</b>	<b>4 814</b>	<b>5 021</b>	<b>5 442</b>	<b>4,3%</b>	<b>8,4%</b>	<b>6,3%</b>
Quote-part	10,6%	10,3%	10,4%	-0,3 Pts	0,1 Pts	-
<b>TOTAL</b>	<b>45 502</b>	<b>48 697</b>	<b>52 135</b>	<b>7%</b>	<b>7,1%</b>	<b>7%</b>

Source : APSF

A fin 2017, l'encours brut affiche une hausse de 7%, pour atteindre 48,7 milliards de dirhams, en lien avec la hausse de 16,1% des prêts affectés notamment pour les prêts LOA et véhicules de, respectivement, 17,7% et 13,5%.

Les créances en souffrances, pour leur part, ont connu une augmentation entre 2016 et 2017 s'établissant à 5 Mdh soit une évolution de 8,4%. Cependant, la part des CES dans l'encours brut est de 10,3% en légère baisse par rapport à l'année précédente de 0,3 pts.

En 2018, l'encours brut atteint 52,1 milliards de dirhams, en hausse de 7,1% par rapport à une année auparavant. Cette évolution est issue principalement de l'augmentation des prêts affectés, notamment pour les prêts LOA (+13,9%) et véhicules (+9,6%) qui atteignent respectivement 18,5 milliards de dirhams et 9,2 milliards de dirhams.

<sup>10</sup> Part de marché SALAFIN intègre les parts de TASLIF en 2016 et 2017.

<sup>11</sup> Encours brut financier du secteur : Les données sectorielles fournies, sont des données financières figurant sur les déclarations chiffrées que les opérateurs sont tenus de déclarer périodiquement auprès de l'APSF.

Les créances en souffrances pour l'année 2018 s'établissent à 5,4 Mdh contre 5 Mdh en 2017 soit une évolution de 6,3%. La part des CES dans l'encours brut est de 10,4% soit une quasi-stagnation par rapport à l'année précédente (+0,1 pts).

Les parts de marché en encours brut des différents acteurs marocains se présentent comme suit :

	Prêts affectés			Prêts non affectés			Parts de marché totales		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
WAFASALAF	31,41%	32,36%	31,26%	31,43%	31,49%	30,63%	31,34%	31,85%	31,83%
EQDOM	14,15%	15,12%	15,84%	27,60%	26,30%	26,05%	20,70%	20,08%	20,01%
VIVALIS	11,27%	11,87%	12,84%	13,68%	14,69%	15,41%	12,42%	13,09%	13,82%
<b>SOFAC</b>	<b>13,75%</b>	<b>13,76%</b>	<b>14,62%</b>	<b>8,17%</b>	<b>8,61%</b>	<b>9,32%</b>	<b>11,00%</b>	<b>11,52%</b>	<b>11,75%</b>
SALAFIN <sup>12</sup>	7,70%	7,15%	7,78%	5,93%	6,21%	10,42%	10,14%	9,76%	8,99%
RCI	15,78%	14,24%	14,42%	0,00%	0,00%	0,00%	8,02%	7,80%	8,28%
AXA CREDIT	0,73%	0,47%	0,25%	7,80%	7,60%	7,58%	4,19%	3,67%	3,32%
Autres	5,21%	5,03%	2,99%	5,39%	5,10%	0,59%	2,19%	2,23%	2,00%

Source :APSF

<sup>12</sup> Part de marché SALAFIN intègre les parts de TASLIF en 2016 et 2017.

## V. Produits et marché de SOFAC

Les activités de SOFAC sont principalement orientées vers le secteur des crédits à la consommation qui depuis quelques années est devenu la deuxième source de financement des ménages après le crédit à l'habitat.

Ainsi, SOFAC a su orienter ses opérations vers deux grands types de crédits qui sont les suivants :

- Le crédit affecté, principalement destiné au financement d'acquisition de véhicules ou bien encore d'équipements ménagers ;
- Le crédit non affecté, aussi connu sous le nom de « crédit personnel » qui ne se voit pas lié à aucun bien spécifique.

### V.1. Produits de SOFAC

#### a. Les prêts affectés

Les prêts affectés concernent principalement le prêt automobile mais peuvent aussi servir à financer les produits ménagers. Les différents produits proposés par SOFAC concernant les prêts affectés sont les suivants :

- Crédit Automobile Classique, premier produit lancé par SOFAC, permet l'acquisition d'un véhicule neuf ou d'occasion (moins de 4 ans) ;
- Crédit Automobile Leasing au Particulier, plus connu sous l'appellation « location avec option d'achat » ou encore LOA, a été lancé en 2002 au sein de SOFAC et permet au client de financer l'achat d'un véhicule neuf en ayant la possibilité de payer une valeur résiduelle au moment de procéder à l'acquisition dudit véhicule ;
- Crédit Ménager, est un produit destiné au financement d'un équipement ménager, électroménager, d'ameublement ou encore informatique.

#### b. Les prêts non affectés

Les prêts non affectés ne sont liés au financement d'aucun bien spécifique et sont composés principalement des produits suivants :

- SOFAC Mouadaf, désigne un crédit personnel destiné à la clientèle fonctionnaire ;
- SOFAC Conso, destiné aux employés du secteur privé, aux professions libérales ainsi qu'aux salariés des sociétés conventionnés.
- Carte Accréditive, se base sur le principe du crédit revolving qui offre au client une réserve d'argent dont le montant diffère selon le profil de ce dernier et qui peut être utilisée dans les guichets automatiques bancaires ainsi que dans les magasins agréés.

## V.2. Clientèle de SOFAC

Les clients de SOFAC sont classés selon la nature du crédit contracté :

- Conventionnés ;
  - Fonctionnaires ;
  - Bancaires.
  - Clients prêts affectés.
- } Clients prêts non affectés

### a. Clients conventionnés

Lesdits clients conventionnés sont des clients de sociétés ayant une convention avec SOFAC. Les mensualités liées au financement sont prélevées à la source par l'employeur puis par la suite ce dernier les reverse à SOFAC.

Concernant le risque lié aux clients conventionnés, ils sont considérés comme un risque modéré, étant donné que le risque d'impayé se limite à la faillite de la société conventionnée, au licenciement / démission du salarié ou encore au non reversement par l'employeur de la mensualité prélevée.

### b. Clients fonctionnaires

Il s'agit des clients fonctionnaires civiles ou militaires (gendarme, DGSN et forces auxiliaires).

Le risque lié aux clients fonctionnaire est encore plus faible du fait que la mensualité étant prélevé à la source (Le prélèvement se fait par le Centre National des Traitements), le risque de licenciement ou le départ volontaire diminue encore dans ce cas précis.

### c. Clients bancaires

Les clients bancaires représentent des particuliers ou des sociétés ayant opté pour le règlement de leur mensualité par prélèvement bancaire. Le risque lié à ce type de client est élevé.

En cas de contentieux avec ce type de client, le recouvrement à l'amiable est choisi en premier lieu suivi d'un recouvrement pour les cas les plus grave avec possibilité de mise en demeure et saisie des biens.

### d. Clients prêts affectés

Les clients concernés sont classés en deux catégories : Crédit Automobile et LOA. SOFAC est absente du segment équipement des ménages

Le risque lié à cette catégorie de client est modéré étant donné que lors de l'octroi d'un crédit automobile, le nantissement du véhicule se fait au profit de SOFAC. Il est à noter que le client contractant ce type de financement ne peut vendre son véhicule avant le remboursement intégral de toutes les mensualités ainsi que l'obtention de la main levée. En cas de défaut, le véhicule se voit saisi et vendu aux enchères pour remboursement de la dette.

## V.3. Réseau de distribution

La distribution des produits SOFAC se fait essentiellement via 2 réseaux de distribution :

- **Réseau Direct SOFAC** : réseau constitué de 14 agences propres SOFAC à fin 2018 et réparties sur l'ensemble des régions du Maroc et sur les principales villes, Le marché Automobile étant concentré dans les grandes villes du Royaume, le financement automobile se fait essentiellement via le réseau

propre qui couvre ainsi 90% du marché automobile.

- **Réseau intermédiaires :** La distribution du Prêt Personnel nécessitant une présence plus dense et plus proche du client final. Celle-ci se fait par le biais de représentations propres (Villes principales) et d'agences agréées. Ce réseau constitué de 46 agents agréés (agents indépendants commercialisant les produits SOFAC en contrepartie d'une commission calculée sur la base de la production mensuelle réalisée).

L'année 2017 a connu l'ouverture de deux nouvelles agences à El Jadida et Tétouan. Les agences de distribution propres de SOFAC sont énumérées ci-après :

Agences	Dates d'ouverture	Type d'agence
AGADIR MOUKAWAMA	2011	Principale
AGADIR HASSAN II	2011	Relais*
CASABLANCA SIEGE	1968	Principale
FES	2011	Principale
MARRAKECH	2010	Principale
CASABLANCA OULFA	2011	Relais*
RABAT	2009	Principale
CASABLANCA ROCHES NOIRES	2012	Principale
TANGER	2012	Principale
MEKNES	2013	Principale
TEMARA	2016	Principale
KENITRA	2016	Principale
EL JADIDA	2017	Principale
TETOUAN	2017	Principale

\* Les agences relais ont pour but de renforcer la présence de SOFAC dans des villes jugées stratégiques

Source : SOFAC

En 2018, et avec le lancement de la nouvelle plateforme de vente en ligne CREDIZ, aucune agence n'a été créée ni envisagé.

L'évolution du réseau de distribution de SOFAC sur les trois dernières années se présente comme suit :

En nombre	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
Agences	12	14	14	16,67%	-
Intermédiaires agréés	44	46	46	4,54%	-
Entreprises conventionnées	137	130	134	-0,05%	0,03%

Source : SOFAC

Par ailleurs, des conventions de gestion des crédits à la consommation ont été signées avec CIH Bank et Barid Bank. Ces conventions ont pour objet la sous-traitance d'une partie de la chaîne de traitement des crédits à la consommation auprès de SOFAC. CIH Bank et Barid Bank, quant à elles, distribuent les crédits et portent leurs encours sur leurs livres.

En terme de politique d'ouverture d'agence, et dans une optique de digitalisation des services offerts par SOFAC à ses clients, la société a décidé de privilégier sa nouvelle plateforme digitale CREDIZ qui permet une vente directe totalement dématérialisée (simulation, demande en ligne, upload des pièces justificatives, pré-accord automatique, suivi en ligne de la demande, support et conseil en ligne...) par préférence à des ouvertures de nouvelles agences.

#### V.4. Production de SOFAC

La ventilation de la production nette portée par SOFAC par type se présente comme suit :

Production nette (en MDH)	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18	TCAM
<i>Clients Fonctionnaires</i>	403	372	341	-7,63%	-8,29%	-7,96%
<i>Clients Conventonnés</i>	49	42	36	-14,45%	-13,51%	-13,98%
<i>Clients Bancaires</i>	92	112	216	21,84%	93,89%	53,70%
<b>Prêts non affectés</b>	<b>543</b>	<b>525</b>	<b>594</b>	<b>-3,28%</b>	<b>13,00%</b>	<b>4,54%</b>
<i>Quote-part</i>	28,50%	26,71%	25,53%	-1,79 pts	-1,18 Pts	-5,35%
Crédits Automobiles	807	853	997	5,76%	16,83%	11,16%
L.O.A	556	588	735	5,82%	24,99%	15%
<b>Prêts affectés</b>	<b>1 363</b>	<b>1 442</b>	<b>1 732</b>	<b>5,79%</b>	<b>20,16%</b>	<b>12,74%</b>
<i>Quote-part</i>	71,50%	73,29%	74,47%	1,79 pts	1,18 Pts	2,06%
<b>Total production nette SOFAC</b>	<b>1 906</b>	<b>1 967</b>	<b>2 326</b>	<b>3,20%</b>	<b>18,25%</b>	<b>10,47%</b>
<i>Total production nette secteur</i>	14 546	15 440	16 824	6,1%	9%	7,5%

Source : SOFAC

A fin 2017, la production de SOFAC s'établit à 1 967 Mdh en progression de 3,20% par rapport à 2016 en raison de l'évolution des lignes suivantes :

- Les prêts non affectés ont connu une baisse de 3,28% pour s'établir à 525 Mdh principalement suite à la baisse des prêts aux fonctionnaires et aux clients conventionnés respectivement de 7,63% et de 14,45%, et ce malgré l'évolution positive des prêts aux clients bancaires de + 21,84%.
- Les prêts affectés augmentent de 5,8% par rapport à 2016 pour s'arrêter à 1 441 Mdh. Une évolution positive dirigée par l'augmentation des deux composantes LOA de 6% à 588 Mdh et des crédits automobiles de 6% à 853 Mdh.

A fin 2018, la production de SOFAC s'établit à 2 326 Mdh en progression continue de 18,25% par rapport à 2017 en raison de l'évolution des lignes suivantes :

- Les prêts non affectés ont connu une hausse de 13% pour s'établir à 594 Mdh due principalement aux prêts accordés aux clients bancaires qui ont presque doublé comparé à l'année précédente s'établissant ainsi à 216,4 Mdh. SOFAC s'est engagée depuis 2018, à la modification de son mix produits en intégrant de nouveaux segments dont la production était limitée auparavant et qui présentent un fort potentiel de développement.

Les prêts affectés augmentent de 20% par rapport à 2017 pour s'arrêter à 1 732 Mdh. Une évolution positive dirigée par l'augmentation des deux composantes LOA de 25% à 735 Mdh et des crédits automobiles de 16,8% à 997 Mdh, témoignant du fort positionnement de SOFAC sur ce segment.

L'évolution des agrégats moyens des dossiers financés entre 2016 et 2018 se présente comme suit :

	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
Nombre de dossiers financés	29 670	28 954	31 778	-2,41%	9,75%
Montant moyen des dossiers (en MAD)	64 240	67 935	73 195	5,75%	7,74%
Durée moyenne du Crédit (en mois)	63	64	63	1,59%	-1,56%

Source : SOFAC

Le montant moyen des dossiers financés a enregistré un taux d'évolution de 9,75% entre 2017 et 2018 pour atteindre 73 195 dirhams en 2018 contre 67 935 dirhams en 2017. Cette évolution est conséquente à

l'évolution de la production automobile.

La production par canal de distribution se présente comme suit :

Production nette portée par réseau (en Kdh)	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
Réseau propre	1 676 252	1 768 050	2 128 148	5,48%	20,37%
Réseau intermédiaire	228 845	199 220	198 340	-12,95%	-0,44%
<b>TOTAL</b>	<b>1 905 097</b>	<b>1 967 269</b>	<b>2 326 488</b>	<b>3,26%</b>	<b>18,26%</b>

Source : SOFAC

La production de SOFAC est réalisée principalement via son réseau propre.

En 2017, la production du réseau propre atteint 1 676 Mdh, soit une hausse de 5,5% par rapport à 2016. Le réseau intermédiaire pour sa part est en baisse de 13%.

En 2018, la production du réseau propre a atteint 2 128 Mdh soit une augmentation de 20,37% par rapport à 2017. Le réseau intermédiaire se stabilise pour atteindre à 199 Mdh.

Par ailleurs, des conventions de gestion des crédits à la consommation ont été signées avec CIH Bank et Barid Bank. Ces conventions ont pour objet la sous-traitance d'une partie de la chaîne de traitement des crédits à la consommation auprès de SOFAC. CIH Bank et Barid Bank, quant à elles, distribuent les crédits et portent leurs encours sur leurs livres.

L'évolution de la production gérée par SOFAC pour le compte de ses partenaires CIH Bank et ABB (GPC) se présente comme suit :

En Kdh	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18	TCAM
<b>Production nette</b>	<b>736 777</b>	<b>801 860</b>	<b>1 052 298</b>	<b>8,8%</b>	<b>31,2%</b>	<b>19,51%</b>

Source : SOFAC

En 2017, la production nette GPC de SOFAC s'est établie à 801,9 Mdh contre 736,8 Mdh en 2016 soit une évolution de 8,8%.

La production nette GPC de SOFAC, au titre de l'exercice 2018, a connu une évolution de 31,2% s'établissant ainsi à 1 052,3 Mdh contre 801,9 Mdh en 2017.

## V.5. Encours net de SOFAC

La ventilation de l'encours net des crédits de SOFAC par type se présente comme suit :

Encours net * (en MDH)	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18	TCAM
<i>Clients Fonctionnaires</i>	1 076	1 172	1 262	8,91%	7,67%	8,29%
<i>Clients Conventionnés</i>	240	227	199	-5,13%	-12,41%	-8,84%
<i>Clients Bancaires</i>	273	263	350	-3,84%	33,48%	13,29%
<b>Prêts non affectés</b>	<b>1 589</b>	<b>1 662</b>	<b>1 812</b>	<b>4,60%</b>	<b>9,00%</b>	6,78%
<i>Quote-part</i>	<i>33,86%</i>	<i>31,87%</i>	<i>30,07%</i>	<i>-1,99pts</i>	<i>-1,80 Pts</i>	-5,76%
<i>Crédits Automobiles</i>	1 341	1 429	1 577	6,56%	10,36%	8,44%
<i>L.O.A</i>	1 763	2 125	2 637	20,51%	24,08%	22,28%
<b>Prêts affectés</b>	<b>3 104</b>	<b>3 554</b>	<b>4 214</b>	<b>14,48%</b>	<b>18,57%</b>	16,51%
<i>Quote-part</i>	<i>66,14%</i>	<i>68,13%</i>	<i>69,93%</i>	<i>1,99pts</i>	<i>1,80 Pts</i>	2,83%
<b>Total encours net SOFAC</b>	<b>4 693</b>	<b>5 217</b>	<b>6 025</b>	<b>11,17%</b>	<b>15,49%</b>	<b>13,31%</b>
<i>Total encours net secteur</i>	<i>45 326</i>	<i>48 529</i>	<i>52 415</i>	<i>7,07%</i>	<i>8,01%</i>	<i>7,54%</i>

\*Créances sur la clientèle et Crédit-bail

Encours net : Encours comptable de l'exercice après déduction des provisionnements sur créances en souffrance.

Source : SOFAC

A fin 2017, l'encours de SOFAC enregistre une croissance de 11,17% à 5 217 Mdh. Cette hausse est due principalement à l'évolution des prêts affectés de 14,5% à 3 553 Mdh, qui représentent 68% de l'encours net, et qui sont tirés par la LOA, et dans une moindre mesure les prêts non-affectés, qui gagnent 4,6% à 1 662 Mdh. Cette augmentation est issue de la hausse des clients fonctionnaires de 8,9%.

A fin 2018, l'encours de SOFAC est en hausse de 15,5% en 2018 à 6 025 Mdh. Cette évolution est due à l'augmentation simultanée des prêts affectés de 18,5% à 4 214 Mdh et des prêts non affectés de 9% à 1 812 Mdh. Les postes qui ont connu les évolutions positives les plus significatives sont les clients bancaires de 33,5% à 350,5 Mdh, la LOA de 24% à 2 637 et les crédits automobiles de 10,36% à 1 576,7 Mdh.

L'évolution de l'encours géré par SOFAC pour le compte GPC de ses partenaires CIH et ABB se présente comme suit :

En Kdh	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18	TCAM
<b>Encours</b>	<b>1 277 406</b>	<b>1 648 643</b>	<b>2 093 995</b>	<b>29,1%</b>	<b>27,0%</b>	<b>28,03%</b>

Source : SOFAC

En 2017, l'encours GPC de SOFAC s'est établie à 1 648,6 Mdh contre 1 277,4 Mdh en 2016 soit une évolution de 29,1%.

L'encours GPC de SOFAC, au titre de l'exercice 2018, a connu une évolution de 27% s'établissant ainsi à 2 094 Mdh contre 1 648,6 Mdh en 2017.

## V.6. Créances en souffrance brutes

Les créances en souffrances brutes sur la période se présentent comme suit :

En KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
Encours net	4 693 143	5 217 367	6 025 385	11,17%	15,49%
Provisions	383 588	389 023	411 052	1,42%	5,66%
<b>Encours brut</b>	<b>5 049 641</b>	<b>5 606 390</b>	<b>6 436 437</b>	<b>11,03%</b>	<b>14,81%</b>
Créances en souffrance brutes	502 455	481 922	509 353	-4,09%	5,69%
<b>Taux de contentieux*</b>	<b>9,95%</b>	<b>8,60%</b>	<b>7,91%</b>	<b>-1,35pts</b>	<b>-0,69 Pts</b>

\*Créances en souffrance brutes/Encours brut comptable

Source : SOFAC

A fin 2017, les créances en souffrances brutes de SOFAC ont affiché une baisse de 4,09%, pour ressortir à 481,9 Mdh contre 502,5 Mdh en 2016. Le taux de contentieux s'établit quant à lui 8,6%, en amélioration de 1,35 pts par rapport à 2016.

A fin 2018, Les créances en souffrance brutes de SOFAC ont affiché une hausse de 5,7% et s'arrêtent à 509,4Mdh contre 481,9 Mdh en 2017.

Le taux de contentieux s'établit à 7,91% en régression de 0,69 pts par rapport à 2017, cette amélioration à la baisse du taux sur la période, témoigne de l'amélioration de la qualité du portefeuille de crédits portés par SOFAC grâce à une segmentation des impayés et la mise en place d'un nouveau système d'information, dédié au recouvrement ayant permis un meilleur suivi du portefeuille et d'améliorer le suivi des indicateurs.

Le détail des créances en souffrance brutes durant les trois derniers exercices se présente comme suit :

En KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
<b>Crédit-bail</b>	<b>27 573</b>	<b>18 749</b>	<b>13 473</b>	<b>-32,00%</b>	<b>-28,14%</b>
<b>Créances en souffrance</b>	<b>474 882</b>	<b>463 173</b>	<b>495 880</b>	<b>-2,47%</b>	<b>7,06%</b>
Pré-douteux	79 096	69 524	83 539	-12,10%	20,16%
Douteux	21 829	15 333	14 692	-29,76%	-4,18%
Compromises	373 957	378 316	397 649	1,17%	5,11%

Source : SOFAC

## V.7. Politique de recouvrement

La politique de recouvrement est initiée par la Direction Recouvrement et Affaires juridiques de SOFAC. Il s'agit d'une structure opérationnelle dont la vocation est de mettre en place les moyens nécessaires et optimaux qui permettent de réduire le risque encouru par la société et de les faire évoluer en permanence pour une meilleure efficacité.

Les principales orientations de la politique de recouvrement se résument à :

- Maximiser les taux de récupération ;
- Minimiser les pertes finales en réduisant la dotation des créances et en limitant le taux de passage en contentieux ;
- Contrôler (voire réduire) les coûts opérationnels ;
- Identifier les actions optimales (timing, approche, canal...) ;
- Garantir la tenue de la vie juridique de la société ;
- Assurer la gestion juridique des risques de l'entreprise ;
- Suivre le respect de la conformité avec la réglementation juridique.

La chaîne de recouvrement amiable et contentieux est assurée par un progiciel spécialisé, doté d'un moteur Workflow, d'un CTI, d'une GED embarquée, ainsi qu'un dispositif de classification des créances, de dispatching de portefeuilles, et d'agenda des tâches.

Les clients ayant des effets impayés font d'abord l'objet d'une procédure de recouvrement amiable. En cas de non régularisation de leur situation, une procédure de recouvrement par voie judiciaire est engagée à leur rencontre.

### **Recouvrement amiable**

Le recouvrement amiable se déroule en deux phases :

- Phase du recouvrement commercial : Dès constatation de l'impayé, les clients sont relancés par téléphone et par écrit.
- Phase du recouvrement précontentieux : En cas de non accord, les clients sont transférés au recouvrement terrain.

### **Recouvrement judiciaire**

SOFAC procède à l'étude des dossiers physiques de crédit et au choix des procédures judiciaires adéquates à entamer par ses avocats.

- Cas des dossiers de crédit non affecté :
- Envoi par l'avocat d'une mise en demeure recommandée avec accusé de réception aux débiteurs.
- Notification et exécution des ordonnances et jugements rendus.
- Cas des dossiers auto-crédits :

En sus des mesures déjà citées en haut :

- Localisation du véhicule financé pour sa restitution, après obtention du jugement de restitution.
- Vente judiciaire du véhicule restitué, au profit d'EQDOM.

Poursuite du débiteur pour le reliquat de la créance, si le produit de vente reçu ne couvre pas la totalité du montant impayé.

Les montants recouvrés par SOFAC sur les trois derniers exercices se présentent comme suit :

Recouvrement (KDH)	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
<b>Crédits Non Affectés</b>	<b>66 927</b>	<b>70 964</b>	<b>65 108</b>	<b>6,03%</b>	<b>-8,25%</b>
<i>Fonctionnaires</i>	8 108	10 426	10 660	28,59%	2,25%
<i>Conventions</i>	7 715	10 680	10 444	38,43%	-2,21%
Bancaires	51 104	49 858	44 003	-2,44%	-11,74%
<b>Crédit Affecté</b>	<b>276 765</b>	<b>320 518</b>	<b>361 679</b>	<b>15,81%</b>	<b>12,84%</b>
Auto classique	218 042	253 690	289 579	16,35%	14,15%
LOA	58 724	66 828	72 100	13,80%	7,89%
<b>TOTAL</b>	<b>343 692</b>	<b>391 482</b>	<b>426 786</b>	<b>13,90%</b>	<b>9,02%</b>
<b>Taux de recouvrement*</b>	<b>68%</b>	<b>81%</b>	<b>83%</b>	<b>13 pts</b>	<b>2,02 Pts</b>

(\* )Le taux de recouvrement = montant recouvré / créances en souffrances brutes

Source : SOFAC

Le taux de recouvrement global a évolué entre 2016 et 2017 de 13 points, s'établissant ainsi à 81%, cette grâce à la hausse du recouvrement de 13,9% porté par la hausse simultanée du recouvrement des crédits affectés et des crédits non affectés de respectivement, 15,81% et 6,03%.

En 2018, le taux de recouvrement global a évolué de 2,02 points à 83% grâce à la hausse du recouvrement de 9,02% porté par la hausse du recouvrement des crédits affectés de 12,84%.

## **PARTIE IV – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES**

## I. Approche RSE de SOFAC

Afin de répondre aux enjeux environnementaux, sociétaux et éthiques devenus primordiaux, SOFAC est engagée dans une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale.

Envisagée comme un gage de progrès et de pérennité, elle se dessine comme la clé d'une croissance partagée, profitable pour l'entreprise, ses collaborateurs, partenaires et plus largement la société civile et l'environnement au sein desquels toutes ces parties évoluent.

Dans le cadre de sa Charte de Responsabilité Sociale et Environnementale, SOFAC s'engage à:

- Respect environnemental (changement climatique)
- Innovations sociétales
- Satisfaction client
- Ethique et gouvernance
- Employeur responsable

### I.1 Environnement

SOFAC, de par son activité (société de financement) et à travers la digitalisation de ses services ne présente aucun impact significatif sur l'environnement, et par conséquent ne dispose pas de mesures pour évaluer les impacts environnementaux de son activité.

Néanmoins, les activités susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement sont celles de consommation d'énergie, de déplacements professionnels ou celles en lien avec les déchets.

La société est soucieuse de mener une politique environnementale globale volontariste, ce qui se traduit par la mise en place de différents axes d'interventions visant à réduire et maîtriser les impacts de son activité sur l'environnement notamment :

#### **Réduction de la consommation d'énergie :**

- Généralisation de l'utilisation d'un éclairage à basse consommation au sein des bâtiments SOFAC, permettant de réduire la consommation d'énergie.
- Mise en place d'un système VRV (Volume de Réfrigérant Variable) qui ajuste en continu le volume réfrigérant en fonction des besoins exacts en matière de chauffage ou de rafraîchissement zone par zone, pour un confort et une efficacité énergétique optimale.
- Installation d'un système de veille prolongée de l'ensemble des postes de travail en dehors des heures de travail.
- Systématisation de l'arrêt des équipements d'éclairage et de climatisation en dehors des horaires de travail.
- Consolidation de l'infrastructure système en une plateforme virtuelle, permettant de réduire fortement la consommation énergétique liée à l'hébergement des serveurs.
- Application de la politique verte en matière d'achats d'ordinateurs et de serveurs (équipements à basse consommation électrique).

### **Réduction des déplacements professionnels**

- Installation de systèmes de visioconférences pour éviter les déplacements dans le cadre de réunions internes.
- Développement du système de formation en e-learning pour réduire les séances en présentiel.

### **Sensibilisation auprès des collaborateurs, clients et partenaires :**

SOFAC montre l'exemple à ses interlocuteurs en incorporant à la signature de l'ensemble de ses collaborateurs la mention « SOFAC s'engage pour la protection de l'environnement. N'imprimez ce document que si c'est nécessaire. » Ou encore auprès de ses interlocuteurs étrangers la version anglaise « SOFAC commîtes to environmental protection. Be kind to our planet and print this email only when necessary ».

### **Gestion des déchets**

- Intervention d'organismes spécialisés pour le traitement des déchets électroniques et cartouches d'impression.
- Traçage des cartouches afin de garantir le recyclage.
- Gestion du matériel informatique en fin de vie en collaboration avec une association ayant pour mission de démanteler et revaloriser le matériel informatique usagé.
- Equipement des bâtiments centraux de poubelles de tri.
- Mise en place d'une politique de valorisation des déchets, par exemple pour nos archives.

### **Réduction de la consommation de papier**

- Remplacement des imprimantes individuelles par des imprimantes multifonctions mutualisées.
- Paramétrage des imprimantes par défaut en recto/verso, 2 slides par page, ainsi qu'en noir et blanc pour favoriser les économies d'énergie et de toners.
- Numérisation de nombreux documents internes (bulletins de paie, supports de communication interne).

## **I.2 Social**

SOFAC a mis en place un référentiel Métiers qui a pour objectif d'allier valorisation de la performance et développement professionnel. Celui-ci définit et décrit de façon précise les rôles et les compétences des métiers et emplois de l'entreprise ainsi que les différents niveaux auxquels ils sont exercés.

C'est à partir de là qu'est déclinée la stratégie RH couvrant le recrutement, l'intégration, en passant par la formation, la gestion des mobilités, l'administration RH, la communication interne et la gestion sociale :

- **Le Recrutement** : grâce à une démarche active tenant compte des enjeux du marché du travail, SOFAC fait preuve de beaucoup d'application dans la détection des besoins, le choix des profils appropriés et le suivi des nouvelles recrues jusqu'à leur totale intégration.
- **La Formation** : SOFAC offre à ses collaborateurs des occasions de formation continue tout au long de leur carrière, afin de développer l'expertise, la transversalité et la transférabilité des compétences, qu'elles soient techniques ou managériales.

L'engagement de SOFAC est de mettre à la disposition de chacun les moyens et les outils pour améliorer ses performances et parfaire ses connaissances. C'est dans ce sens que, chaque année,

un budget est consacré à ce volet. En faisant appel à des cursus courts, longs ou encore des formations pointues et ciblées pour accompagner chaque collaborateur dans son parcours métier.

- **L'Evolution** : L'évolution au sein de l'entreprise est une étape importante dans le parcours professionnel. Aussi, offrir des perspectives attractives d'évolution de carrières à ses collaborateurs est primordial.

L'objectif de SOFAC est d'accompagner les collaborateurs dans le cadre d'une approche constructive d'amélioration via l'écoute, l'implication et la recherche des meilleurs aboutissements en termes de gestion de carrières

- **L'Amélioration de la vie sociale des collaborateurs** : SOFAC s'assure du bien-être de ses collaborateurs : Couverture sociale, prestations du fonds d'urgence et solidarité, centres de vacances, offres conventionnées avec des salles ou clubs de sport, conventions avec des hôtels et agences de voyages...
- **La Santé des collaborateurs** : SOFAC a organisé plusieurs évènements liés à la santé et au bien-être : La campagne de vaccins contre la grippe, La campagne de don du sang...
- **L'Egalité homme/femme** : SOFAC à travers son processus RH veille à n'introduire aucun critère de discrimination des candidats ou des collaborateurs : A cet effet la parité homme/femme est au cœur des priorités de la société.
- **Schéma d'intéressement des collaborateurs** : SOFAC prévoit un schéma d'intéressement pour ses collaborateurs Front (Commercial et recouvrement) basé sur une prime trimestrielle, indexée à un barème calculé en fonction des taux de réalisations des objectifs de ventes et de recouvrement. Les salariés de SOFAC ne participent pas à un schéma d'intéressement du capital.
- **La rémunération** : SOFAC veille à assurer un traitement juste et équitable pour l'ensemble de ses collaborateurs. Le système de rémunération de SOFAC repose sur une partie fixe et une prime variable suivant la performance individuelle des collaborateurs.

#### a. Effectif :

Répartition par nature du contrat de travail :

	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
CDI	275	307	323	11,64%	5,21%
CDD	27	23	24	-14,81%	4,34%
<b>Total</b>	<b>302</b>	<b>330</b>	<b>347</b>	<b>9,27%</b>	<b>5,15%</b>

Source : SOFAC

Au terme de l'exercice 2017, plus de 90% des collaborateurs ont un contrat à durée indéterminé, Le nombre de collaborateurs ayant un CDI s'est établi à 307 contre 275 collaborateurs l'année précédente.

Au terme de l'exercice 2018, le nombre de collaborateurs ayant un contrat CDI enregistre une hausse de 5,21% pour s'établir à 323 collaborateurs contre 307 en 2017.

Répartition par catégorie

CSP	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
Cadres	104	118	127	13,46%	7,62%
Non Cadres	157	189	197	20,38%	4,23%
<b>Total</b>	<b>261</b>	<b>307</b>	<b>324</b>	<b>17,62%</b>	<b>5,54%</b>
<b>Taux d'encadrement</b>	<b>40%</b>	<b>38%</b>	<b>39%</b>	<b>-2 pts</b>	<b>1 pts</b>

Source : SOFAC

En 2017, l'effectif de la société de financement est de 307 personnes, en hausse de 18% par rapport à 2016. Le taux d'encadrement à fin 2017 est de 38% en baisse de deux points par rapport à l'année précédente.

En 2018, l'effectif de la société de financement est de 324 personnes, en hausse de 5,5% par rapport à 2017. Le taux d'encadrement à fin 2018 est de 39% en hausse d'un point par rapport à l'année précédente.

Répartition de l'effectif par sexe :

	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
Femmes	146	146	154	-	4,89%
Hommes	156	184	193	17,95%	5,48%
<b>Total</b>	<b>302</b>	<b>330</b>	<b>347</b>	<b>9,27%</b>	<b>5,15%</b>

Source : SOFAC

Au titre de l'exercice 2017, SOFAC compte à son effectif 146 femmes et 184 hommes.

En 2018, l'effectif de SOFAC est constitué à 44% de femmes et à 56% d'hommes.

Répartition de l'effectif par ancienneté :

	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
0-2 ans	125	140	137	12%	-2,14%
3-5 ans	93	74	64	-20,43%	-13,51%
6-10 ans	47	66	94	40,43%	42,42%
11-15 ans	20	29	32	45%	10,34%
+15 ans	17	21	20	23,53%	-4,76%
<b>Total</b>	<b>302</b>	<b>330</b>	<b>347</b>	<b>9,27%</b>	<b>5,15%</b>

Source : SOFAC

**b. Indicateurs :**Turn-over :

Année	Personnel permanent			Taux TO[1] <sup>13</sup>	
	Recrutements	Départs <sup>14</sup>	Effectif global	Turn-over arrivées	Turn-over départ
2016	48	32	261	18%	12%
2017	68	22	307	21%	8%
2018	51	34	324	16%	10%

Source : SOFAC

A fin 2017, le turn-over arrivé est de 21% contre un turn-over de départ de 8% pour une augmentation globale de l'effectif de 46 personnes.

A fin 2018, le turn-over arrivé est de 16% contre un turn-over de départ de 10% pour une augmentation globale de l'effectif de 17 personnes.

Ventilation du recrutement par catégorie :

	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
Cadres	7	48	29	>100 %	-39,58%
Non cadres	50	16	14	-68,00%	-12,50%
<b>Total recrutement</b>	<b>57</b>	<b>64</b>	<b>43</b>	<b>12,28%</b>	<b>-32,81%</b>

Source : SOFAC

Accidents de travail :

	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
Accidents	11	7	11	-36,36%	57,14%

Source : SOFAC

A fin 2017, 7 accidents ont été enregistré par SOFAC soit une diminution de 36,36% par rapport à l'année précédente.

En 2018, Les accidents enregistrés par SOFAC se sont établis à 11 contre 7 accidents en 2017, soit une hausse de 57%.

Litiges sociaux :

	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
Individuels	2	1	1	-50%	-

Source : SOFAC

SOFAC à l'exercice 2018, connaît un seul litige d'ordre individuel dont l'objet est un licenciement pour faute grave (fraude).

13 Turn-over arrivés : Recrutement / effectif global

Turn-Over départ : départ/effectif global

14 Les départs intègrent les démissions, licenciements et départs à la retraite

Au 30 Septembre 2019, SOFAC ne connaît aucun litige social d'ordre collectif.

#### Nombre de représentants du personnel :

SOFAC ne dispose pas de représentants du personnel.

Par ailleurs, SOFAC compte entamer les démarches nécessaires au vu de la nomination de représentants du personnel dans les plus brefs délais.

#### Nombre de jours de grève par exercice :

SOFAC au cours des trois derniers exercices n'a fait l'objet d'aucun jour de grève.

#### Nombre de licenciements et de démissions par exercice et par catégorie :

	2016		2017		2018		Var 16/17		Var 17/18	
	Démission	licenciement	Démission	licenciement	Démission	licenciement	Démission	licenciement	Démission	licenciement
Cadre	2	1	8	0	11	0	>100%	-100%	37,50%	NA
Non Cadres	24	2	18	2	6	1	-25%	-	-66,67%	-50%
<b>Total</b>	26	3	26	2	17	1	-	-33,33%	-34,62%	-50%

Source : SOFAC

### I.3 Autres aspects de la démarche RSE

#### Le respect de l'intérêt des clients

Le respect de l'intérêt des clients réside dans la capacité à être le partenaire privilégié et préféré des clients. Pour mériter la confiance des clients, il faut toujours agir de sorte à protéger leurs intérêts tout en respectant toutes les lois et la réglementation en vigueur.

Comprendre les besoins des clients est une obligation qui implique la responsabilité de toujours chercher à comprendre les besoins, les attentes et les intérêts des clients afin de leur fournir les produits et services adaptés.

Le traitement équitable des clients doit être garanti et on attend de la SOFAC d'agir avec équité, honnêteté et transparence pour mériter la confiance des clients, ne pas accorder de traitement préférentiel injustifié à un client, et accompagner les clients en difficulté financière pour trouver une solution à leur situation qui convienne à toutes les parties.

Protéger les intérêts des clients est un engagement fort, et cela implique de connaître et respecter toutes les règles protégeant les droits des consommateurs en vigueur sur les marchés dans lesquels la SOFAC exerce ses activités ; de concevoir des produits servant les intérêts des clients et d'appliquer des tarifs justes et transparents conformément aux lois et réglementations en vigueur.

#### Financement vert

L'implication de SOFAC dans cette logique se matérialise par le lancement de barèmes dédiés pour le financement des voitures hybrides favorisant ainsi l'essor de cette technologie qui vise à réduire considérablement la consommation des hydrocarbures et par conséquent l'impact du gaz à effet de serre sur l'atmosphère, mais aussi le financement des équipements en panneaux photovoltaïques.

**Sécurité financière :**

SOFAC a menée plusieurs campagnes de sensibilisation à ces collaborateurs pour impliquer son personnel à soutenir l'entreprise dans son combat de lutte contre le blanchiment d'argent, la fraude, la corruption et le financement du terrorisme.

**Concurrence loyale et intègre**

SOFAC s'est engagée à promouvoir une concurrence libre et loyale, ce qui implique le devoir de ne jamais chercher à obtenir un avantage concurrentiel par l'intermédiaire de pratiques illégales ou déloyales.

SOFAC veille à éviter les affirmations publicitaires mensongères ainsi que les omissions, pratiques trompeuses, fallacieuses ou déloyales.

De par son activité, SOAFC ne couvre pas les autres aspects de la démarche RSE notamment l'impact des investissements en matière d'infrastructures et de services publics ainsi que l'impact économique et social de l'activité sur les populations riveraines ou locales.

A noter que SOFAC, n'exerce pas d'activité ayant un impact sur l'environnement et par conséquent ne fait l'objet d'aucun litige relatif à une problématique d'ordre environnemental.

## **PARTIE V – STRATEGIE D’INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES**

## I. Stratégie d'investissement de SOFAC

Un plan stratégique pour SOFAC est en vigueur depuis 2010 et jusqu'à l'adoption en 2018 du nouveau plan stratégique 2019-2024 (cf. Partie Perspectives).

Ce plan prévoit l'extension du réseau de distribution, l'élargissement du panel produit, la consolidation des partenariats commerciaux avec Al Barid Bank et CIH Bank et une image de marque plus présente sur le marché, avec :

- L'extension du réseau de distribution a pour objectif de diminuer la dépendance aux réseaux externes, en captant les financements automobiles difficilement commercialisables à travers ces derniers.
- En parallèle, un assainissement du réseau de distribution des agents agréés est effectué, en adoptant une sélection plus appropriée de ces agents en fonction de leur potentiel et de leur exposition au risque.
- L'élargissement de la gamme de produit de SOFAC avec la reprise, depuis fin 2014, de la LOA avec DG<sup>15</sup> assortie à des frais de dossier, le financement des loueurs et des sociétés et le développement du produit PP<sup>16</sup> pour les fonctionnaires et les sociétés conventionnées.
- En termes d'image, la marque SOFAC sera plus présente sur le marché en capitalisant sur la Plateforme de Communication « Super SOFAC » (création d'une mascotte dénommée « Super SOFAC » dans le but de promouvoir plusieurs campagnes de communication dont la campagne institutionnelle grand public sous le thème « Dites oui au crédit »).

### **Principales réalisations du plan d'investissement de SOFAC :**

Ledit plan stratégique a permis à SOFAC depuis son lancement à date d'aujourd'hui de :

- Passer en 7 ans de la 5ème position à la 3ème position dans le financement automobile, et de la 7ème position à la 5ème en prêt personnel.
- Les objectifs opérationnels du BP 2010-2016 ont été, largement, atteints sur les plans de la production, l'encours, CES/Encours Brut, le coefficient d'exploitation.

SOFAC poursuit sa stratégie de développement en visant les enjeux stratégiques ci-dessous :

- Renforcement de l'orientation client : Dans un marché de moins en moins expansif, une diversification des produits, et des réseaux de distribution de proximité sont nécessaires pour le recrutement et la fidélisation de la clientèle.
- Rationalisation des coûts : Optimiser les ressources en s'outillant par des solutions technologiques et informatiques optimales.
- Maîtrise des risques : à travers le suivi des conditions d'octroi, et d'optimisation des processus et des outils de recouvrement.

---

15 LOA avec DG : Location Option d'Achat avec Dépôt de Garantie, formule de financement basée sur le principe du leasing destinée aux particuliers intégrant un dépôt de garantie inclus dans le premier apport.

16 Produit Prêt Personnel : Tous crédit non affecté et à usage personnel dont le client « personne physique » ne décline pas l'objet et la finalité du crédit est un prêt personnel.

A noter qu'en termes de politique de partenariat, SOFAC a tissé avec ses actionnaires de référence CIH Bank et AL Barid Bank des conventions de gestion pour compte.

### **Politique d'investissement de SOFAC :**

Les investissements réalisés au cours des trois dernières années se présentent comme suit :

Investissements réalisés (en Kdh)	2016	2017	2018
Investissement IT	14 642	5 347	31 010
Autres investissements*	2 894	2 895	3 215
<b>Total</b>	<b>17 536</b>	<b>8 242</b>	<b>34 225</b>

Source : SOFAC

(\*) Y compris investissement financier en 2018 relatif à la création de la nouvelle filiale de titrisation.

Le montant total des investissements réalisés par SOFAC pour l'année 2016 s'est établi à 17,5 Mdh et a concerné principalement la mise à niveau des systèmes d'information (FrontOffice & UPGRADE EKIP, Equipement informatique, réseau et télécom) pour 5,9 Mdh et de l'acquisition et aménagements des agences et du siège pour 2,9 Mdh.

En 2017, Le montant total des investissements réalisés s'est établi à 8,2 Mdh et concerne, dans la continuité des investissements réalisés courant l'année précédente, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des systèmes d'information et la rationalisation des coûts ainsi que l'aménagement et acquisitions d'agences (Ouverture de deux nouvelles agences à El Jadida et Tétouan).

Les investissements réalisés en 2018 ont cumulé un montant total de 34,2 Mdh et concernent, à la lumière des réalisations des deux exercices précédents, la mise à niveau des systèmes d'information.

A noter aussi que SOFAC en 2018, et dans une optique de saisie de l'opportunité numérique et de digitalisation, a investi dans sa plateforme CREDIZ qui vise à permettre à tout client de réaliser une transaction de crédit en ligne de bout en bout (simulation, demande en ligne, upload des pièces justificatives, pré-accord automatique, suivi en ligne de la demande, support et conseil en ligne...).

Par ailleurs, et au titre de l'année 2019, SOFAC est engagé dans le programme d'investissement présenté ci-après :

Investissements en cours	Budget 2019
Investissement d'agencement	17 317
Investissement IT	23 330
<b>Total (en Kdh)</b>	<b>40 647</b>

Source : SOFAC

Le budget global alloué au programme d'investissement au titre de l'année 2019 est de 40,7 Mdh, réparti entre :

- la direction système d'information à hauteur de 57,4% dont les principaux projets concernent la mise à niveau des plateformes du système d'information et l'acquisition des licences et logiciels pour ;
- la direction support à hauteur de 42,6% dont les principaux projets concernent l'aménagement du siège, l'aménagement du nouveau datacenter et du nouvel espace bureau.

## II. Moyens techniques et informatiques

### II.1. Moyens informatiques

SOFAC dispose d'une plateforme technique permettant le fonctionnement d'un environnement technique typé Unix, et sur des bases de données Oracle.

Hormis le système d'information métier Progiciel métier « EKIP » mis en place en 2006 pour la gestion du crédit (Production, SAV, recouvrement et contentieux), SOFAC dispose de systèmes d'information annexes permettant la gestion de la comptabilité, la trésorerie, le scoring clientèle, la sécurité du réseau, et les canaux de communication (téléphonie et messagerie).

Ce système d'information, est bâti technologiquement sur des infrastructures matérielles et logicielles de nouvelle génération, des topologies réseaux, des architectures de sécurité et des dispositifs de secours fiables et robustes.

Techniquement, le SI de SOFAC s'appuie sur des solutions modernes basées sur les nouvelles technologies de l'information et de communication, embarquant nativement un moteur WorkFlow (BPM), moteur de règles, Framework, mécanisme de connectivité et l'interfaçage (WS) standard.

Par ailleurs, SOFAC est connectée par liaison directe à certains de ses partenaires. SOFAC utilise dans ce cadre une plateforme de :

- 15 serveurs Unix (AIX) et 84 serveurs Windows et 40 serveurs Linux et 16 ESXi,
- 304 ordinateurs de bureau,
- 66 ordinateurs portables,
- 181 imprimantes,
- Réseaux WAN connectant plus de 600 agences de partenaires et d'agents.

#### ✓ Réseau de distribution digital - CrediZ :

Le Système d'Information de SOFAC est devenu un véritable avantage en matière d'industrialisation, d'innovation et de qualité de service. Grâce à la plateforme digitale CrediZ, SOFAC permet à tout client de réaliser une transaction de crédit en ligne de bout en bout.

**E-Commerce :** CrediZ permet une vente directe totalement dématérialisée (simulation, demande en ligne, upload des pièces justificatives, pré-accord automatique, suivi en ligne de la demande, support et conseil en ligne...).

**Un SAV dématérialisé :** Les prospects et les clients se verront créer automatiquement un compte leur donnant accès au :

- Suivi des demandes et des contrats en cours (conditions financières, tableaux d'amortissement, soldes et impayés, ...)
- Service après-vente (génération en ligne des factures, des mains levées, règlement des impayés, réclamation...)
- Contenu de conseil personnalisé, aux informations push sur les offres et les promotions, et à une assistance en ligne lors du montage et au cours du contrat.

**La prescription en ligne :** Les prescripteurs auront à disposition un outil dématérialisé pour faire de la prospection, de l'avant-vente, de la contractualisation, du suivi de portefeuille et du suivi des commissions.

## II.2. Dispositif de contrôle interne

Le dispositif est articulé en trois niveaux, dépendants d'entités distinctes, à savoir : (i) l'Audit Interne, (ii) l'entité en charge du Risque Opérationnel & Contrôle Permanent et (iii) les Entités Opérationnelles.

### Les contrôles de premier niveau :

Assurés par les équipes opérationnelles elles-mêmes, au fil de l'eau, selon le principe de l'auto contrôle et placé sous la supervision permanente des responsables opérationnels, ces contrôles regroupent l'ensemble des vérifications intégrées dans les modes opératoires, complétées de contrôles automatisés dans les chaînes de traitement informatiques. Ce niveau de contrôle a pour but de garantir la sécurité, le traitement correct des opérations aussi bien que le respect des procédures, des autorisations et des règles internes et externes.

### Les contrôles de second niveau :

Assurés par une entité indépendante, rattachée directement à la direction générale, ces contrôles visent à s'assurer en permanence de :

- La conformité de traitement des opérations par rapport aux normes et procédures internes ;
- L'identification des risques opérationnels et le renforcement continu du dispositif des contrôles de 1<sup>er</sup> niveau ;
- La mise en œuvre des mesures liées au plan de Continuité d'Activité.

### Les contrôles de troisième niveau :

Ces contrôles sont placés sous la responsabilité de l'entité d'Audit Interne. Celle-ci est rattachée hiérarchiquement à la Direction Générale et fonctionnellement au Comité d'Audit. Ce niveau de contrôle a pour objectif de :

- Evaluer de façon périodique, l'efficacité des processus de gestion des risques, es procédures et des politiques internes, selon un plan d'audit annuel validé par le Comité d'Audit ;
- S'assurer du bon fonctionnement des deux premiers niveaux de contrôle ;
- Suivre la mise en place des recommandations des audits internes et externes.

## **PARTIE VI – SITUATION FINANCIERE DE SOFAC**

## I. Principaux indicateurs de SOFAC

Les principaux indicateurs de SOFAC sur la période 2016-2018 se présentent comme suit :

KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18	TCAM
Produit net bancaire	319 581	364 424	404 383	14,03%	10,96%	12,49%
Résultat brut d'exploitation	175 917	207 280	214 814	17,83%	3,63%	10,50%
Résultat net	61 249	81 328	105 241	32,78%	29,40%	31,08%
Créances sur la clientèle	2 930 430	3 092 168	3 393 863	5,52%	9,76%	7,62%
Taux de contentieux sur les créances sur la clientèle	14,39%	13,34%	13,07%	-1,05 Pts	-0,24 Pts	-4,70%
Immobilisations données en crédit-bail et en location	1 762 713	2 125 198	2 631 522	20,56%	23,82%	22,18%
Taux de contentieux sur les immobilisations données en crédit-bail	1,09%	0,62%	0,37%	-0,47 pts	-0,25 Pts	-

Source : SOFAC

Sur la période 2016 - 2018, l'analyse des principaux indicateurs de SOFAC fait ressortir :

- Une augmentation annuelle moyenne du produit net bancaire de l'ordre de 12,5%, essentiellement due à la hausse de l'encours moyen sur la période ;
- Un résultat brut d'exploitation en hausse annuel moyen de 10,5% sur la période en lien avec la hausse du produit net bancaire ;
- Un résultat net en augmentation de 31% sur la période, compte tenu de l'évolution favorable des marges de SOFAC.
- Des créances sur la clientèle en hausse constante, atteignant 3 394 Mdh en 2018 contre 2 930 Mdh en 2016, conséquence du renforcement du niveau d'activité de SOFAC, avec une tendance baissière du taux de contentieux sur la période atteignant 13,07% en 2018 contre 14,39% en 2016.
- Un encours LOA en hausse, atteignant 2 631 Mdh en 2018 contre 1 762 Mdh en 2016, avec une tendance baissière du taux de contentieux atteignant 0,37% en 2018 contre 1,09% en 2016.

## II. Rapports des commissaires aux comptes

### Rapport général des commissaires aux comptes : Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2018

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société de Financement d'Achats à Crédit « SOFAC », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 682 504 (y compris des dettes subordonnées pour un montant de KMAD 130 000) dont un bénéfice net de KMAD 105 241.

#### **Responsabilité de la Direction**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **Responsabilité des Auditeurs**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### **Opinion sur les états de synthèse**

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société de Financement d'Achats à Crédit «SOFAC», au 31 décembre 2018 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

#### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 12 février 2019

#### **Les Commissaires aux Comptes**

**Fidaroc Grant Thornton**  
Rachid Boumehraz  
Associé

**Coopers Audit Maroc SA**  
Abdellah Laghchaoui  
Associé

## **Rapport général des commissaires aux comptes : Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2017**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société de Financement d'Achats à Crédit « SOFAC S.A », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 637 824 (y compris des dettes subordonnées pour un montant de KMAD 136 890) dont un bénéfice net de KMAD 81 328.

### **Responsabilité de la Direction**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité des Auditeurs**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion sur les états de synthèse**

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société de Financement d'Achats à Crédit « SOFAC S.A », au 31 décembre 2017 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 13 février 2018

### **Les commissaires aux comptes**

**Fidaroc Grant Thornton**  
Rachid Boumehraz  
Associé

**Coopers Audit Maroc SA**  
Abdellah Laghchaoui  
Associé

## **Rapport général des commissaires aux comptes : Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2016**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société de Financement d'Achats à Crédit « SOFAC S.A », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 606 837 (y compris des dettes subordonnées pour un montant de 136 999 KMAD) dont un bénéfice net de KMAD 61 248.

### **Responsabilité de la Direction**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité des Auditeurs**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion sur les états de synthèse**

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société de Financement d'Achats à Crédit « SOFAC S.A », au 31 décembre 2016 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 14 février 2017

### **Les commissaires aux comptes**

**Deloitte Audit**  
Sakina Bensouda-Korachi  
Associé

**Coopers Audit Maroc SA**  
Abdelaziz Almechatt  
Associé

### III. Analyse de l'état des soldes de gestion

KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
Intérêts et produits assimilés	357 393	376 078	394 341	5,23%	4,86%
Intérêts et charges assimilés	123 995	126 173	128 675	1,76%	1,98%
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>233 398</b>	<b>249 905</b>	<b>265 666</b>	<b>7,07%</b>	<b>6,31%</b>
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	413 028	469 144	523 194	13,59%	11,52%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	393 509	452 355	508 255	14,95%	12,36%
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>19 519</b>	<b>16 789</b>	<b>14 939</b>	<b>-13,99%</b>	<b>-11,02%</b>
Commissions perçues	63 423	75 624	94 385	19,24%	24,81%
Commissions servies	8 511	7 734	6 540	-9,13%	-15,44%
<b>Marge sur commissions</b>	<b>54 912</b>	<b>67 890</b>	<b>87 845</b>	<b>23,63%</b>	<b>29,39%</b>
Résultat des opérations sur titres de transaction	-	-583	-1 045	-	-79,25%
Résultat des opérations sur titres de placement	8 081	0	-	-100%	NA
Résultat des opérations de change	5	42	-	>100%	NA
Résultat des opérations sur produits dérivés	-	0	-	-	NA
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>8 086</b>	<b>-541</b>	<b>-1 045</b>	<b>NS</b>	<b>-93,16%</b>
Divers autres produits bancaire	10 640	30 382	36 977	>100%	21,71%
Divers autres charges bancaires	6 975	1	-	>100%	NA
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>319 581</b>	<b>364 424</b>	<b>404 383</b>	<b>14,03%</b>	<b>10,96%</b>
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-	-	-	NA
Autres produits d'exploitation non bancaires	97	252	-	>100%	NA
Autres charges d'exploitation non bancaire	56	-	-	-	NA
Charges générales d'exploitation	143 705	157 396	189 569	9,53%	20,44%
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>175 917</b>	<b>207 280</b>	<b>214 814</b>	<b>17,83%</b>	<b>3,63%</b>
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	58 664	55 723	40 365	-5,01%	-27,56%
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	11 691	1 952	579	-83,31%	-70,34%
<b>Résultat courant</b>	<b>105 562</b>	<b>149 606</b>	<b>173 870</b>	<b>41,72%</b>	<b>16,22%</b>
<b>Résultat non courant</b>	<b>-2 170</b>	<b>-23 341</b>	<b>-7 669</b>	<b>NS</b>	<b>-67,14%</b>
Impôts sur les résultats	42 143	44 936	60 961	6,63%	35,66%
<b>Résultat Net</b>	<b>61 249</b>	<b>81 328</b>	<b>105 241</b>	<b>32,78%</b>	<b>29,40%</b>

Source : SOFAC

### III.1. La marge d'intérêt

KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
Intérêts et produits assimilés	357 393	376 078	394 341	5,23%	4,86%
Intérêts et charges assimilées	123 995	126 173	128 675	1,76%	1,98%
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>233 398</b>	<b>249 905</b>	<b>265 666</b>	<b>7,07%</b>	<b>6,31%</b>

Source : SOFAC

A fin 2017, la marge d'intérêt a connu une amélioration de 7,07% à 249,9 Mdh :

- Les produits d'intérêts ont évolué de 5,23% pour s'établir à 376 Mdh grâce à la hausse de l'encours moyen des crédits de 18,5% compensé par la baisse du taux moyen de sortie de 20 Pbs qui a engendré un impact positif global de 19 Mdh sur les produits d'intérêts.
- Les charges d'intérêts s'élèvent à 126,2 Mdh en 2017 soit en légère amélioration de 1,76% suite à l'augmentation de l'encours moyen de 7,19% et un effet taux compensé par la baisse du taux moyen de refinancement 29 pbs.

A fin 2018, la marge d'intérêt a progressé de 6,31% pour s'arrêter à 265,7 Mdh :

- Les produits d'intérêts ont évolué de 4,86% pour s'établir à 394,3 MDH grâce à la hausse de l'encours moyen brut des crédits de 7% et la baisse du taux moyen de sortie de 23 Pbs.
- Les charges d'intérêts ont connu une légère augmentation de 1,98% et atteignent 128,7 Mdh Vs. 126,2 Mdh une année auparavant. Cette hausse est due à l'augmentation de l'encours moyen de 7% et un effet taux matérialisé par la baisse du taux moyen de refinancement 29 Pbs.

Le tableau ci-après illustre l'évolution du taux de sortie moyen ainsi que du taux de refinancement moyen de SOFAC durant les 3 derniers exercices :

En KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
Produits d'intérêt (1)	357 393	376 078	394 341	5,23%	4,86%
Encours brut moyen (2)	3 170 504	3 398 477	3 636 428	7,19%	7,00%
<b>Taux de sortie fin de période (1)/(2)</b>	<b>11,27%</b>	<b>11,07%</b>	<b>10,84%</b>	<b>-0,2 pts</b>	<b>-0,23 pts</b>
Charges d'intérêt (3)	123 995	126 173	128 675	1,76%	1,98%
Dettes moyennes (4)	<b>3 921 420</b>	<b>4 390 801</b>	<b>4 980 743</b>	<b>11,97%</b>	<b>13,44%</b>
<b>Taux de refinancement fin de période (3)/(4)</b>	<b>3,16%</b>	<b>2,87%</b>	<b>2,58%</b>	<b>-0,29 pts</b>	<b>-0,29 pts</b>

- *Produits d'intérêt = (Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédits et avec la clientèle).*
- *Encours brut moyen = (créances sur la clientèle n + créances sur les établissements de crédit n + créances sur la clientèle n-1 + créances sur les établissements de crédit n-1) / 2*
- *Charges d'intérêt = (intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit, avec la clientèle et sur titre de créances émis).*
- *Dettes moyennes = (Dettes envers les établissements de crédit n + dépôts de la clientèle n + titres de créances émis n + Dettes envers les établissements de crédit n-1 + dépôts de la clientèle n-1 + titres de créances émis n-1) / 2*

Source : SOFAC

A fin 2017, le taux de sortie s'élève à 11,07% en baisse de 0,2 points par rapport à 2016. Le taux de refinancement de fin de période a également affiché une baisse de 9 points, passant de 3,16% en 2016 à 2,87%.

En 2018, le taux de sortie atteint 10,84%, en baisse de 0,23 points par rapport à 2017. Le taux de refinancement de fin de période continue sur son trend baissier atteignant 2,58% contre 2,87% en 2017 soit une baisse de 0,29 points, expliquée par une évolution des charges d'intérêts de 1,98% conjuguée à une progression de la dette moyenne de 13,44% impacté par un contexte baissier du marché des taux.

### III.2. Le résultat des opérations de crédit-bail et en location

En KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	413 028	469 144	523 194	13,59%	11,52%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	393 509	452 355	508 255	14,95%	12,36%
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>19 519</b>	<b>16 789</b>	<b>14 939</b>	<b>-13,99%</b>	<b>-11,02%</b>

Source : SOFAC

A fin 2017, le résultat des opérations de crédit-bail et de location, en diminution, passe de 19,5 Mdh en 2016 à 16,8 Mdh en 2017 soit une baisse de 13,99%.

En 2018, le résultat des opérations de crédit-bail et de location continue sa baisse de 11,02% et passe ainsi de 16,8 Mdh à 14,9 Mdh durant l'exercice.

La baisse du résultat des opérations de crédit-bail s'explique par une évolution des charges sur immobilisations en crédit-bail, notamment leur amortissement, plus rapide que celles des produits perçus.

### III.3. La marge sur commissions

En KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
Commissions perçues	63 423	75 624	94 385	19,24%	24,81%
Commissions servies	8 511	7 734	6 540	-9,13%	-15,44%
<b>Marge sur commissions</b>	<b>54 912</b>	<b>67 890</b>	<b>87 845</b>	<b>23,63%</b>	<b>29,39%</b>

Source : SOFAC

En 2017, la marge sur commissions s'élève à 67,9 Mdh en 2017 contre 54,9 Mdh une année auparavant soit une évolution de 23,63%. Une performance due à l'augmentation des commissions perçues de 19,24% grâce à l'amélioration de la commission de gestion pour compte. Les commissions servies ont quant à elles affiché une baisse de 9,13% pour donner suite à la régression des commissions partenaires<sup>17</sup> de 22%.

A fin 2018, la marge sur commission a connu une augmentation de 29,39% pour s'arrêter à 87,8 Mdh :

- Les commissions perçues ont évolué de 24,81% et ce suite à l'évolution de la commission de gestion pour comptes de 32,4% (+11,8 Mdh), et la hausse des frais de dossiers de 25% (5,9 Mdh).

Les commissions servies ont connu pour leurs parts une baisse de 15,44% par rapport à l'année 2017 en passant de 7,7 Mdh en 2017 à 6,5 Mdh en 2018 en raison de la baisse des commissions partenaires (la commission de partage de valeur<sup>18</sup> de ABB<sup>19</sup>) de 43% (-1,3Mdh).

17 Les commissions partenaires : commission de partage de valeur servies à Poste Maroc. Elle correspond aux commissions payées par SOFAC à Poste Maroc dans le cadre du partenariat commercial conclu en 2007, à travers lequel, SOFAC commercialisait des prêts personnels dans le réseau postal. Après la création de la filiale bancaire ABB, ce partenariat a été abandonné en faveur d'une convention de gestion pour compte.

18 La commission de partage de valeurs Poste Maroc, correspond aux commissions payées par SOFAC à Poste Maroc dans le cadre du partenariat commercial conclu en 2007, à travers lequel, SOFAC commercialisait des prêts personnels dans le réseau postal. Après la création de la filiale bancaire ABB, ce partenariat a été abandonné en faveur d'une convention de gestion pour compte.

19 Cf. convention conclue entre SOFAC et Barid Bank (Partie activité de SOFAC).

### III.4. Le produit net bancaire

En KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>233 398</b>	<b>249 905</b>	<b>265 666</b>	<i>7,07%</i>	<i>6,31%</i>
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>19 519</b>	<b>16 789</b>	<b>14 939</b>	<i>-13,99%</i>	<i>-11,02%</i>
<b>Marge sur commissions</b>	<b>54 912</b>	<b>67 890</b>	<b>87 845</b>	<i>23,63%</i>	<i>29,39%</i>
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>8 086</b>	<b>-541</b>	<b>-1 045</b>	<i>&lt;-100%</i>	<i>-93,16%</i>
Divers autres produits bancaires	10 640	30 382	36 977	<i>&gt;100%</i>	<i>21,71%</i>
Divers autres charges bancaires	6 975	1	-	<i>&lt;-100%</i>	<i>NA</i>
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>319 580</b>	<b>364 424</b>	<b>404 383</b>	<i>14,03%</i>	<i>10,96%</i>
<b>Marge d'intérêt / PNB</b>	<b>73,03%</b>	<b>68,58%</b>	<b>65,70%</b>	<i>-4,45 pts</i>	<i>-2,88 pts</i>

Source : SOFAC

Au 31 décembre 2017, le Produit Net Bancaire de SOFAC est passé de 319,6 Mdh à 364,4 Mdh soit une évolution positive de 14,03% expliquée notamment par :

- La hausse significative du poste « divers autres produits bancaires » qui est passé de 10,6 Mdh à 30,4 Mdh, lié à la hausse des dividendes émanant de SOFASSUR, ainsi que les ristournes émanant des concessionnaires automobiles, et qui sont les principales rubriques qui sont logées dans ce poste ;
- L'augmentation de la marge d'intérêt qui ressort à 249,9 Mdh, en évolution de 7,07% ;
- La hausse de la marge sur commissions de 23,63% à 67,9 Mdh ;
- La baisse du résultat des opérations de marché de 8 Mdh à -0,5 Mdh.

En 2017, La marge d'intérêt sur PNB ressort à 68,58% en baisse de 4,45 pts par rapport à l'année précédente où ce taux s'est établi à 73,03%. Cette diminution est la résultante de la hausse plus importante du Produit Net Bancaire (+14%), par rapport à la marge d'intérêt (+7,07%).

En 2018, le produit net bancaire a évolué de 11% pour s'arrêter à 404 Mdh contre 364 Mdh en 2017 expliqué par :

- L'évolution de la marge d'intérêt de 6% en passant de 250 Mdh en 2017 à 266 Mdh en 2018.
- La hausse de la marge sur commission de 29% entre 2017 et 2018.
- La baisse du résultat des opérations de marché de 93% (-1 Mdh en 2018 Vs -541 Kdh en 2017)
- Augmentation de 22% du poste « divers autres produits bancaire<sup>20</sup> » à 37 Mdh contre 30 Mdh en 2017, et ce suite à l'accroissement de la commission assurance et des ristournes concessionnaires de, respectivement, 26% (+3,6Mdh) et 19.3% (+3,1 Mdh).

Le taux de marge d'intérêt sur PNB continue sur son trend baissier s'établissant à 65,7% en 2018 contre 68,58% en 2017 soit une régression de 2,88 pts générée par la hausse plus importante du Produit Net Bancaire (+10,96%) par rapport à la marge d'intérêt (+6,31%).

20 Le poste « autres produits bancaires » enregistre principalement les ristournes sur les factures LOA, reversées par les concessionnaires automobiles dans le cadre de partenariat sur des offres commerciales conjointes.

### III.5. Les charges générales d'exploitation

En KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
Charges de personnel	66 754	74 859	87 774	12,14%	17,25%
Impôts et taxes	2 519	1 404	1 622	-44,26%	15,53%
Charges externes*	66 553	72 672	88 285	9,19%	21,48%
Autres charges générales d'exploitation	403	595	2 057	47,64%	>100%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	7 476	7 866	9 833	5,22%	25,01%
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>143 705</b>	<b>157 396</b>	<b>189 569</b>	<b>9,53%</b>	<b>20,44%</b>
<b>Coût d'exploitation (Charges générales d'exploitation/encours brut)</b>	<b>2,83%</b>	<b>2,81%</b>	<b>2,95%</b>	<b>-0,02 pts</b>	<b>0,14 pts</b>

(\*)Les charges externes comprennent les « Autres charges externes ».

Source : SOFAC

En 2017, les charges générales d'exploitation ont augmenté de 9,53% pour s'établir à 157,4 Mdh tirées par :

- la hausse des charges de personnel de 12,14% à 74,9 Mdh en lien avec l'évolution de l'effectif qui passe de 261 à 307 personnes ;
- l'augmentation des charges externes de 9,19%, à 72,7 Mdh, due principalement à la hausse des charges de communication de 27%.

En 2018, les charges générales d'exploitation ont augmenté de 20,44% pour s'arrêter à 189,6 Mdh tirées par :

- la hausse des charges du personnel de 17,25% à 87,8 Mdh sous l'effet combiné de l'évolution de l'effectif qui passe de 307 à 324 personnes et de l'augmentation des salaires du personnel prévu par l'accord USIB/GPBM ;
- l'appréciation des charges externes de 21,48% à 88,3 Mdh est liée d'une part, à la hausse des commissions apporteurs de 30,1% entre 2017 et 2018 engendré par l'évolution des commissions vendeurs de 38,3% suite à l'augmentation de la production commissionnée et d'une autre part, l'accroissement des charges liées aux frais de dossiers LOA exceptionnelles du salon automobile ;
- l'augmentation de dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles de 25% à 9,8 Mdh suite à l'acquisition de nouveaux logiciels informatiques.

L'évolution du coût et coefficient d'exploitation sur la période se présente comme suit :

En KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
Produit Net Bancaire (1)	319 580	364 424	404 383	14,03%	10,96%
Charges générales d'exploitation (2)	143 705	157 396	189 569	9,53%	20,44%
Encours brut comptable	5 049 641	5 606 389	6 436 437	11,03%	14,81%
<b>Coefficient d'exploitation (2)/(1)</b>	<b>45%</b>	<b>43%</b>	<b>47%</b>	<b>-2 Pts</b>	<b>+4 Pts</b>
<b>Coût d'exploitation (Charges générales d'exploitation/encours brut)</b>	<b>2,83%</b>	<b>2,81%</b>	<b>2,95%</b>	<b>-0,02 pts</b>	<b>0,14 pts</b>

Source : SOFAC

En 2017, le coefficient d'exploitation affiche une baisse par rapport à 2016 de 2 points et s'arrête à 43% (vs 45% en 2016) en raison d'une hausse du PNB plus importante que la hausse des charges générales d'exploitation.

Le coût d'exploitation pour sa part, s'est établi en 2017 à 2,81%, soit au même niveau que l'année précédente (-2 pbs), sous l'effet de la hausse simultanée des charges générales d'exploitation (+9,53%) et de l'encours brut (+11,03%).

En 2018, le coefficient d'exploitation ressort à 47% soit une hausse de 4 points par rapport à 2017, En raison d'une plus importante hausse des charges générales d'exploitation par rapport au PNB.

Le coût d'exploitation s'est établi en 2018 à 2,95%, soit en légère hausse de 14 points de base par rapport à l'année 2017.

### III.6. Le résultat brut d'exploitation

En KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
Produit Net Bancaire	319 580	364 424	404 383	14,03%	10,96%
Produit net non Bancaire	41	252	-	NS	NA
Charges générales d'exploitation	143 704	157 396	189 569	9,53%	20,44%
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>175 916</b>	<b>207 280</b>	<b>214 814</b>	<b>17,83%</b>	<b>3,63%</b>

Source : SOFAC

En 2017, le Résultat Brut d'Exploitation ressort à 207 Mdh contre 176 Mdh en 2016 soit une évolution de 17,8%. Cette évolution s'explique par la hausse de 14% du PNB accompagnée d'une augmentation moindre des charges générales d'exploitation de 9,53%.

En 2018, le Résultat Brut d'exploitation atteint 215 Mdh contre 207 Mdh soit une augmentation de 3,63%. Cette augmentation est expliquée par la hausse de 11% du produit net bancaire (404 Mdh en 2018) couplée à une hausse de 20% des charges générales d'exploitation (189,5 Mdh en 2018).

### III.7. Dotations aux provisions nettes de reprises et pertes sur créances irrécouvrables

En KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
Dotations aux provisions- créances sur la clientèle	92 890	91 820	77 424	-1,15%	-15,68%
Dotations aux provisions pour Immobilisation en crédit-bail et en location	2 559	2 006	2 177	-21,61%	8,52%
<b>Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance</b>	<b>95 449</b>	<b>93 826</b>	<b>79 601</b>	<b>-1,70%</b>	<b>-15,16%</b>
Reprises de provisions- créances sur la clientèle	69 821	82 965	57 412	18,83%	-30,80%
Reprises de provisions pour Immobilisations en crédit-bail et location	6 494	5 771	1 206	-11,13%	-79,10%
<b>Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance</b>	<b>76 315</b>	<b>88 736</b>	<b>58 618</b>	<b>16,28%</b>	<b>-33,94%</b>
<b>Dotations nettes pour créances et engagements par signature en souffrance</b>	<b>19 134</b>	<b>5 090</b>	<b>20 983</b>	<b>-73,40%</b>	<b>&gt;100%</b>
Provisions pour risque de change	2	92	0	>100%	-100%
Provisions pour autre risques et charges	14 714	5 661	18 176	-61,53%	>100%
<b>Autres dotations aux provisions</b>	<b>14 724</b>	<b>5 928</b>	<b>18 231</b>	<b>-59,74%</b>	<b>&gt;100%</b>
Reprises de provisions pour risques de change	4	92	0	>100%	-100%
Reprise de provisions pour autres risques et charges	3 029	3 885	17 653	28,26%	>100%
<b>Autres reprises de provisions</b>	<b>3 033</b>	<b>3 977</b>	<b>17 653</b>	<b>31,12%</b>	<b>&gt;100%</b>
<b>Autres dotations nettes</b>	<b>11 691</b>	<b>1 952</b>	<b>578</b>	<b>-83,30%</b>	<b>-70,37%</b>
Pertes sur créances irrécouvrables	48 076	59 252	27 359	23,25%	-53,83%
Récupérations sur créances amorties	8 547	8 619	7 978	0,84%	-7,44%
<b>Pertes nettes sur créances irrécouvrables</b>	<b>39 529</b>	<b>50 633</b>	<b>19 381</b>	<b>28,09%</b>	<b>-61,72%</b>

Source : SOFAC

En 2017, les dotations nettes pour créances et engagements par signature en souffrance ont baissé de 73,4% pour atteindre 5 Mdh essentiellement sous l'effet de l'augmentation des reprises sur créance de la clientèle de 12,4 Mdh par rapport à l'exercice précédent (+ 16,28%) couplée à une quasi-stagnation des dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance (-1,7%).

Les pertes sur créances irrécouvrables ont évolué en 2017, de 28,09% à 50,6 Mdh contre 39,5 Mdh une année auparavant impactée par la hausse de 23,25% des pertes sur créances irrécouvrables et une quasi-stagnation des récupérations sur créances amorties (+0,84%).

Les autres dotations nettes (pour risque de change et autres risques et charges) ont baissé de 83,30% à 1,9 Mdh, avec une dotation pour risques et charges de 5,6 Mdh dont la majeure composante revient essentiellement à la dotation aux provisions pour suspens d'analyse des comptes avec un montant s'élevant à 5,1 Mdh.

En 2018, les dotations nettes pour créances et engagements par signature en souffrance enregistrent une augmentation s'établissant à 21 Mdh vs 5 Mdh au titre de l'exercice précédent, expliqué par : (i) la baisse des dotations aux provisions en lien avec la baisse du taux de contentieux et (ii) une baisse plus prononcée des reprises suite à une meilleure gestion des impayés et une amélioration du portefeuille de crédits portés par SOFAC.

Les pertes sur créances irrécouvrables se sont établit en 2018, à 19,4 Mdh contre 50,6 Mdh en 2017, en baisse de 61,72% sur la période. Son évolution reflète la diminution des pertes sur créances irrécouvrables, qui passent de 59,3 Mdh en 2017 à 27,4 Mdh en 2018 et ce, grâce à la mise en place d'un nouveau système d'information, dédié au recouvrement ayant permis un meilleur suivi du portefeuille.

Les autres dotations nettes (pour risque de change et autres risques et charges) pour leurs parts ont diminué de 70% pour atteindre 578 Kdh vs 2 Mdh une année auparavant. A noter qu'en 2018, SOFAC a constaté une provision pour autre risques et charges pour un montant de 18 MDh dans une approche prudente d'accompagnement de son plan de développement stratégique. Cette provision est contrebalancée par une reprise d'un montant équivalent sur des risques devenus sans objet.

En KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
Coût du risque*(1)	58 663	55 723	40 364	-5,01%	-27,56%
Encours net (2)	4 693 143	5 217 367	6 025 385	11,17%	15,49%
<b>Taux du coût du risque (1)/(2)</b>	<b>1,25%</b>	<b>1,07%</b>	<b>0,67%</b>	<b>-0,18 pts</b>	<b>-0,4 pts</b>

(\*) Dotations nettes pour créances et engagements par signature en souffrance + Pertes nettes sur créances irrécouvrables

Source : SOFAC

Au titre de l'année 2017, le coût du risque se situe à 55,7 Mdh, en diminution de 5,01% par rapport à 2016 sous l'effet combiné de :

- La baisse des dotations nettes pour créances et engagements par signature en souffrance de 73,4% s'établissant à 5,1 Mdh contre 19,1 Mdh l'année précédente ;
- La progression des pertes nettes sur créances irrécouvrables de 28,09% s'établissant à 50,6 Mdh.

Par conséquent, le taux du coût du risque a atteint 1,07% au cours de cette année, contre 1,25% en 2016 sous l'effet combiné de la baisse du coût du risque (-5,01%) et la hausse de l'encours net (+11,17%).

En 2018, le coût du risque continue son trend baissier en s'établissant à 40,4 Mdh soit une diminution de 27,56% par rapport à l'année précédente sous l'effet de :

- L'importante progression des dotations nettes pour créances et engagements par signature en souffrance s'établissant à 21 Mdh ;
- La régression des Pertes nettes sur créances irrécouvrables s'établissant à 19,4 Mdh contre 50,6 Mdh soit une baisse de 61,72% entre 2017 et 2018.

Le taux du coût du risque continue son trend baissier s'établissant ainsi à 0,67%, en baisse de 0,4 points par rapport à 2017 suite à la baisse du coût du risque (-27,56%) contre une hausse de l'encours net (+15,49%).

### III.8. Le résultat net

En KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
<b>Résultat courant</b>	<b>105 562</b>	<b>149 606</b>	<b>173 870</b>	<i>41,72%</i>	<i>16,22%</i>
Produits non courants	2 548	894	2 817	<i>-64,91%</i>	<i>&gt;100%</i>
Charges non courantes	4 718	24 235	10 486	<i>&gt;100%</i>	<i>-56,73%</i>
<b>Résultat non courant</b>	<b>-2 170</b>	<b>-23 341</b>	<b>-7 669</b>	<i>&lt;-100%</i>	<i>67,14%</i>
Résultat avant impôt	103 391	126 265	166 202	<i>22,12%</i>	<i>31,63%</i>
Impôts sur les résultats	42 143	44 936	60 961	<i>6,63%</i>	<i>35,66%</i>
<b>Résultat Net de l'exercice</b>	<b>61 248</b>	<b>81 328</b>	<b>105 241</b>	<i>32,78%</i>	<i>29,40%</i>
<b>Bénéfices distribués</b>	<b>27 885</b>	<b>50 232</b>	<b>53 671</b>	<i>80,14%</i>	<i>6,85%</i>
<b>Autofinancement</b>	<b>52 433</b>	<b>38 710</b>	<b>61 402</b>	<i>-26,17%</i>	<i>58,62%</i>

Source : SOFAC

Au 31 décembre 2017, le résultat courant est en amélioration de 42%, à 150 Mdh contre une détérioration du résultat non courant à -23,3 Mdh, dû principalement au coût du contrôle fiscal de 22 Mdh.

Le résultat net ressort ainsi à 81 Mdh en 2017 contre 61 Mdh en 2016 soit une évolution positive de 32,8%. Les bénéfices distribués en 2017 s'élèvent à 50,2 Mdh (en croissance de 80,14% par rapport à 2016). De ce fait, au titre de l'exercice 2017, l'autofinancement s'établit à 38,7 Mdh en baisse de 26,17%.

Le résultat net de l'exercice 2018 s'établit à 105,2 Mdh contre 81,3 Mdh, en hausse de 29,4%, sous l'effet combiné de :

- La hausse de 16,22% du résultat courant, qui passe de 149,6 Mdh en 2017 à 173,9 Mdh en 2018;
- L'amélioration du résultat non courant, qui passe de -23,3 Mdh en 2017 à -7,7 Mdh en 2018. en lien avec la baisse des pertes nettes sur créances irrécouvrable en 2018 et tenant compte du contrôle fiscal survenu l'année précédente.

A fin 2018, l'autofinancement s'établit à 61,4 Mdh contre 38,7 Mdh en 2017 malgré une distribution de dividendes en hausse de 6,85% à 53,7 Mdh contre 50,2 Mdh en 2017.

## IV. Analyse du bilan

### IV.1. Actif du bilan

En KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor, Services des chèques postaux</b>	<b>2 739</b>	<b>7 403</b>	<b>4 215</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>-43,06%</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>6 965</b>	<b>3 485</b>	<b>4 281</b>	<b>-49,97%</b>	<b>22,84%</b>
A vue	6 965	-	1 633	0	>100%
A terme	-	3 485	2 648	0	-24,02%
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>2 930 430</b>	<b>3 092 168</b>	<b>3 393 863</b>	<b>5,52%</b>	<b>9,76%</b>
Crédits de trésorerie et à la consommation	2 807 145	2 983 814	3 271 962	6,29%	9,66%
Crédits à l'équipement	-	-	-	NA	NA
Crédits immobiliers	-	-	-	NA	NA
Autres crédits	123 285	108 354	121 901	-12,11%	12,50%
<b>Créances acquises par affacturage</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>102</b>	<b>-</b>	<b>199 961</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>
Bons de Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	NA	NA
Autres titres de créance	-	-	199 961	NA	NA
Titres de propriété	101	-	-	NA	NA
<b>Autres actifs</b>	<b>235 298</b>	<b>313 239</b>	<b>248 681</b>	<b>33,12%</b>	<b>-20,61%</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>
Bons de Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	NA	NA
Autres titres de créance	-	-	-	NA	NA
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
<b>Créances subordonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>1 762 713</b>	<b>2 125 199</b>	<b>2 631 522</b>	<b>20,56%</b>	<b>23,82%</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>20 579</b>	<b>20 774</b>	<b>31 725</b>	<b>0,95%</b>	<b>52,71%</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>20 153</b>	<b>21 801</b>	<b>21 341</b>	<b>8,18%</b>	<b>-2,11%</b>
<b>Total Actif</b>	<b>4 979 078</b>	<b>5 584 169</b>	<b>6 535 689</b>	<b>12,15%</b>	<b>17,04%</b>

Source : SOFAC

Entre 2016 et 2017, le total bilan est en progression de 12,15% sous l'effet de la hausse des créances clients de 5,52% et lehaussement en valeur des immobilisations données en crédit-bail et en location de 20,56%.

En 2018, le total bilan s'est apprécié de 17,04%, principalement suite à la progression des créances sur la clientèle de 9,76% et lehaussement en valeur des immobilisations données en crédit-bail et en location de 23,82%.

## a. Créances sur la clientèle

En KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
<b>Créances nettes sur la clientèle</b>	<b>2 930 430</b>	<b>3 092 168</b>	<b>3 393 863</b>	5,52%	9,76%
Crédits de trésorerie et à la consommation	2 807 145	2 983 814	3 271 962	6,29%	9,66%
Crédits à l'équipement	-	-	-	NA	NA
Crédits immobiliers	-	-	-	NA	NA
Autres crédits	123 285	108 354	121 901	-12,11%	12,50%
<i>% du total bilan</i>	<i>58,85%</i>	<i>55,37%</i>	<i>51,93%</i>	<i>-3,48 pts</i>	<i>-3,44 pts</i>

Source : SOFAC

En 2017, les créances sur la clientèle ont augmenté de 5,52% pour atteindre 3 092 Mdh vs. 2 930 Mdh en 2016. Cette évolution s'explique principalement par la croissance de 6,29% entre 2016 et 2017 des crédits de trésorerie et à la consommation.

En 2018, les créances sur la clientèle continuent sur leur trend haussier en augmentant de 9,76% pour s'arrêter à 3 394 Mdh contre 3 092 Mdh en 2017. Cette progression est portée essentiellement par la progression de 9,66% des crédits de trésorerie à la consommation en lien avec l'accroissement de la production de SOFAC.

## b. Evolution des créances en souffrances

En KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
Créances nettes sur la clientèle	2 930 430	3 092 168	3 393 863	5,52%	9,76%
Provisions sur créances en souffrances	369 802	379 001	400 059	2,49%	5,56%
<b>Créances brutes sur la clientèle</b>	<b>3 300 233</b>	<b>3 471 168</b>	<b>3 793 922</b>	5,18%	9,30%
Dont créances en souffrance brutes	474 882	463 173	495 880	-2,47%	7,06%
Taux de contentieux *	14,39%	13,34%	13,07%	-1,05 Pts	-0,24 Pts
Taux de couverture **	77,87%	81,83%	80,68%	3,96 Pts	-1,15 Pts

\* Créances en souffrance/Créances brutes sur la clientèle

\*\* Provisions sur créances en souffrance/créances en souffrance

Source : SOFAC

Au fin décembre 2017, les créances nettes sur la clientèle atteignent 3 092 Mdh contre 2 930 Mdh une année auparavant soit une évolution de 5,52%. Les créances en souffrance brutes s'élèvent à 3 471 Mdh (vs. 3 300 Mdh en 2016) soit une augmentation de 5,18%.

Le taux de contentieux est en baisse de 1,05 point pour s'établir à 13,34% et le taux de couverture en amélioration continue passant de 77,87% en 2016 à 81,83% en 2017.

En 2018, les créances nettes sur la clientèle atteignent 3 394 Mdh contre 3 092 Mdh en 2017 soit une augmentation de 9,76% portée essentiellement par la hausse de l'automobile de 10% vis-à-vis de l'exercice 2017.

Le taux de contentieux baisse de 0,24 point pour s'établir à 13,07% et le taux de couverture diminue en passant de 81,83% à 80,68% soit 1,15 Points de moins entre 2017 et 2018.

Le détail des créances en souffrance brutes durant les trois derniers exercices se présente comme suit :

En KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
<b>Créances en souffrance</b>	<b>474 882</b>	<b>463 173</b>	<b>495 880</b>	-2,47%	7,06%
Pré-douteux	79 096	69 524	83 539	-12,10%	20,16%
Douteux	21 829	15 333	14 692	-29,76%	-4,18%
Compromis	373 957	378 316	397 649	1,17%	5,11%

Source : SOFAC

En 2017, les créances en souffrances ont diminué de 2,47% pour s'établir à 463,2 Mdh contre 474,9 Mdh l'année précédente. A noter que 81,7% des créances en souffrances sont jugées compromises pour un total de 378,3 Mdh.

En 2018, les créances en souffrances ont progressé de 7,06% pour s'établir à 495,9 Mdh contre 463,2 Mdh en 2017. A noter que 80,2% des créances en souffrances sont jugées compromises pour un total de 397,7 Mdh.

### c. Immobilisations données en crédit-bail et en location

En KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
<b>Immobilisations brutes données en crédit-bail et en location</b>	<b>2 532 054</b>	<b>3 030 805</b>	<b>3 637 410</b>	19,70%	20,01%
Cumul amortissements	748 489	890 548	994 246	18,98%	11,64%
Cumul provisions	20 853	15 058	11 330	-27,79%	-24,76%
<b>Immobilisations nettes données en crédit-bail et en location</b>	<b>1 762 713</b>	<b>2 125 198</b>	<b>2 631 522</b>	20,56%	23,82%
<i>% du total bilan</i>	<i>35,40%</i>	<i>38,06%</i>	<i>40,26%</i>	<i>2,66 pts</i>	<i>-2,2 Pts</i>
Créances en souffrance brut	27 573	18 749	13 473	-32,00%	-28,14%
<b>Taux de contentieux sur les Immobilisations données en crédit-bail et en location*</b>	<b>1,09%</b>	<b>0,62%</b>	<b>0,37%</b>	-0,47 pts	-0,25 Pts

\* Créances en souffrance brutes /immobilisation brutes données en crédit-bail

Source : SOFAC

Les immobilisations nettes données en crédit-bail et en location correspondent chez SOFAC aux crédits LOA destinés principalement à l'acquisition de véhicules.

A fin 2017, les immobilisations données en crédit-bail et en location ont affiché une hausse de 20,56% pour atteindre 2 125 Mdh contre 1 763 Mdh en 2016.

Le taux de contentieux sur les immobilisations données en crédit-bail et en location a connu une légère baisse (-0,47 pts) et s'arrête à 0,62%.

En 2018, les immobilisations nettes données en crédit-bail et en location ont augmentées de 24% pour atteindre 2 631,5 Mdh contre 2 125 Mdh une année auparavant.

Le taux de contentieux sur les immobilisations données en crédit-bail et en location poursuit son trend baissier en se stabilisant à 0,37%.

La baisse du taux de contentieux traduit la bonne gestion par SOFAC des dossiers de crédits octroyés notamment en matière d'étude préalable de dossiers, ainsi que l'effort de recouvrement consenti (Une évolution respective en 2017 et 2018 de + 13,8% et + 7,9% sur le recouvrement de dossier de LOA).

## d. Autres postes d'actifs

En KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor, Services des chèques postaux</b>	<b>2 739</b>	<b>7 403</b>	<b>4 215</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>-43,06%</b>
% du total bilan	0,06%	0,13%	0,06%	0,07 Pts	-0,07 Pts
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>6 965</b>	<b>3 485</b>	<b>4 281</b>	<b>-49,97%</b>	<b>22,84%</b>
% du total bilan	0,14%	0,06%	0,07%	-0,08 Pts	+0,01 Pts
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>102</b>	<b>-</b>	<b>199 961</b>	<b>NA</b>	<b>&gt;100%</b>
% du total bilan	-	-	3,06%	NA	NA
<b>Autres actifs</b>	<b>235 298</b>	<b>313 239</b>	<b>248 681</b>	<b>33,12%</b>	<b>-20,61%</b>
% du total bilan	4,73%	5,61%	3,80%	0,88 Pts	+1,81 Pts
<b>Titres d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>
% du total bilan	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>
% du total bilan	-	-	-	NA	NA
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>20 579</b>	<b>20 774</b>	<b>31 725</b>	<b>0,95%</b>	<b>52,71%</b>
% du total bilan	0,41%	0,37%	0,49%	-0,04 Pts	-0,12 pts
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>20 153</b>	<b>21 801</b>	<b>21 341</b>	<b>8,18%</b>	<b>-2,11%</b>
% du total bilan	0,40%	0,39%	0,33%	-0,01 Pts	-0,06 Pts
<b>Total autres postes d'actifs</b>	<b>285 936</b>	<b>366 802</b>	<b>510 304</b>	<b>28,28%</b>	<b>39,12%</b>
% du total bilan	5,74%	6,57%	7,81%	0,83 pts	+1,24 pts

Source : SOFAC

Les autres postes d'actifs ne présentent qu'une très faible part dans le bilan de SOFAC.

En 2017, Le total des autres postes d'actifs se sont établis à 680 Mdh contre 521,2 Mdh en 2016 soit une évolution de 30,47% sous l'effet de :

- L'augmentation du poste « autre actifs » de 33,12% à 313,2 Mdh (Vs. 235,3 Mdh en 2016), justifiée par la hausse du crédit TVA, et celle des créances sur les factures GPC (Gestion pour compte).
- La forte hausse du poste « Valeurs en caisse, banques centrales, services des chèques postaux » passant de 2,7Mdh à 7,4Mdh.
- L'évolution du poste « immobilisations corporelles » 8,18% à 22 Mdh (Vs 20 Mdh en 2016).
- La baisse de 50% du poste « Créances sur les établissements de crédit » passant de 7Mdh en 2016 à 3,4 Mdh en 2017.

En 2018, Le total des autres postes d'actifs se sont établis à 510,3 Mdh contre 366,8 Mdh en 2017 soit une évolution de 28,28% sous l'effet de :

- La diminution du poste « autres actifs » de 20,61% à 248,7 Mdh contre 313,2 Mdh en 2017 justifiée par la baisse en valeur de la TVA demandée en remboursement et la TVA récupérable.
- La baisse significative du poste « immobilisations incorporelles » de 52,71% pour atteindre 31,7 Mdh en 2018 contre 20,8 Mdh en 2017 suite à la hausse enregistrée des logiciels informatiques en cours qui sont passés de 2 331,9 Kdh en 2017 à 5 694,7 Kdh en 2018 soit un accroissement de 144,2%.
- La régression de 43,06% du poste « Valeurs en caisse, banques centrales, services des chèques postaux » qui passe de 2,7 Mdh à 7,4 Mdh ;
- La baisse du poste « Créances sur les établissements de crédit » à 4,3Mdh en 2018 contre 3,4 Mdh en 2017 marquant ainsi une diminution de 22,84%.
- La forte hausse (>100%) du poste « titres de transactions et de placement » qui s'est établi à 200 Mdh, et qui correspond aux titres de créances empruntés dans le cadre des opérations de prêt emprunt de titres dont le solde s'est établi à hauteur de 199 961,13 KDH en 2018.

## IV.2. Passif du Bilan

En KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
<b>Banques centrales, Trésor, Services des chèques postaux</b>	<b>12</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>2 058 725</b>	<b>1 576 938</b>	<b>1 513 120</b>	<b>-23,40%</b>	<b>-4,05%</b>
A vue	23 779	109 641	78 681	>100%	-28,24%
A terme	2 034 946	1 467 297	1 434 439	-27,90%	-2,24%
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>1 116 541</b>	<b>1 420 396</b>	<b>1 775 701</b>	<b>27,21%</b>	<b>25,01%</b>
Comptes à vue créditeurs	-	-	-	NA	NA
Comptes d'épargne	-	-	-	NA	NA
Dépôts à terme	-	-	-	NA	NA
Autres comptes créditeurs	1 116 541	1 420 396	1 775 701	27,21%	25,01%
<b>Titres de créances émis</b>	<b>943 895</b>	<b>1 665 107</b>	<b>2 010 224</b>	<b>76,41%</b>	<b>20,73%</b>
Titres de créance négociables émis	943 895	1 665 107	2 010 224	76,41%	20,73%
Emprunts obligataires émis	-	-	-	NA	NA
Autres titres de créance émis	-	-	-	NA	NA
<b>Autres passifs</b>	<b>220 263</b>	<b>249 323</b>	<b>518 991</b>	<b>13,19%</b>	<b>&gt;100%</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>32 804</b>	<b>34 581</b>	<b>35 149</b>	<b>5,42%</b>	<b>1,64%</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>136 999</b>	<b>136 890</b>	<b>130 000</b>	<b>-0,08%</b>	<b>-5,03%</b>
<b>Ecart de réévaluation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>172 139</b>	<b>175 180</b>	<b>175 180</b>	<b>1,77%</b>	<b>0,00%</b>
<b>Capital</b>	<b>193 200</b>	<b>193 200</b>	<b>193 200</b>	<b>NA</b>	<b>0,00%</b>
<b>Actionnaires, capital non versé</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>
<b>Report à nouveau</b>	<b>43 251</b>	<b>51 226</b>	<b>78 883</b>	<b>18,44%</b>	<b>53,99%</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>61 248</b>	<b>81 328</b>	<b>105 241</b>	<b>32,78%</b>	<b>29,40%</b>
<b>Total Passif</b>	<b>4 979 078</b>	<b>5 584 169</b>	<b>6 535 689</b>	<b>12,15%</b>	<b>17,04%</b>

Source : SOFAC

Au titre de l'exercice 2017, l'accroissement du passif est dû à :

- l'augmentation des titres de créances émis de 76,41%, s'établissant ainsi à 1 665,1 Mdh en 2017 contre 943,9 Mdh en 2016 ;
- la progression des dépôts de la clientèle à 1 420,4 Mdh contre 1 116,5 Mdh en 2016, soit une évolution de 27,21%

Comparativement à l'exercice 2017, l'accroissement du passif en 2018 est corollaire à :

- l'augmentation des autres passifs de 108,16% s'établissant ainsi à 519 Mdh en 2018 contre 249,3 en 2016
- la progression des dépôts de la clientèle à 1 775,7 Mdh contre 1 420,4 Mdh l'année précédente, soit une évolution de 25%.

**a. Dettes envers les établissements de crédit**

En KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>2 058 725</b>	<b>1 576 938</b>	<b>1 513 120</b>	<b>-23,40%</b>	<b>-4,05%</b>
A vue	23 779	109 641	78 681	>100%	-28,24%
A terme	2 034 946	1 467 297	1 434 439	-27,90%	-2,24%
<i>% du total bilan</i>	<i>41,34%</i>	<i>28,24%</i>	<i>23,15%</i>	<i>-13,11 pts</i>	<i>-5,09 Pts</i>

Source : SOFAC

A fin 2017, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont connu une baisse de 23,4% pour s'établir à 1 577 Mdh contre 2 059 Mdh, en raison de la baisse des dettes à terme de 27,9% à 1 467 Mdh couplée à une hausse des dettes à vue atteignant 109,6 Mdh contre 23,8 Mdh en 2016 ;

Au cours de cette année, les dettes à terme représentent 93% du total des dettes envers les établissements de crédits.

A fin 2018, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés se sont établies à 1 513 Mdh soit une régression de 4,05% par rapport à l'année précédente. Cette baisse est en particulier imputable aux dettes à terme (95% du total des dettes envers les établissements de crédits), qui chutent de 2,24% sur la période, passant de 1 467 Mdh en 2017 à 1 434 Mdh en 2018, qui s'explique par le fait que les emprunts bancaires ont été remplacés par les BSF, en raison de conditions de marché favorables.

**b. Dépôts de la clientèle**

En KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>1 116 541</b>	<b>1 420 396</b>	<b>1 775 701</b>	<b>27,21%</b>	<b>25,01%</b>
Comptes à vue créditeurs	-	-	-	NA	NA
Comptes d'épargne	-	-	-	NA	NA
Dépôts à terme	-	-	-	NA	NA
Autres comptes créditeurs	1 116 541	1 420 396	1 775 701	27,21%	25,01%
<i>% du total bilan</i>	<i>22,42%</i>	<i>25,44%</i>	<i>27,17%</i>	<i>3,01 pts</i>	<i>1,73 pts</i>

Source : SOFAC

Les dépôts de la clientèle correspondent aux dépôts de garantie reçus des clients dans le cadre du produit LOA avec dépôt de garantie.

En 2017, les dépôts de la clientèle ont évolué de 27,2% à 1 420 Mdh contre 1 116 Mdh une année auparavant en lien avec l'évolution de l'activité LOA avec dépôt de garantie.

En 2018, les dépôts de la clientèle ont augmenté de 25,0% à 1 775,7 Mdh contre 1 420 Mdh une année auparavant en lien avec l'évolution de l'activité LOA avec dépôt de garantie.

**c. Titres de créances émis**

En KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
<b>Titres de créances émis</b>	<b>943 895</b>	<b>1 665 107</b>	<b>2 010 224</b>	<b>76,41%</b>	<b>20,73%</b>
Titres de créance négociables émis	943 895	1 665 107	2 010 224	76,41%	20,73%
Emprunts obligataires émis	-	-	-	NA	NA
Autres titres de créance émis	-	-	-	NA	NA
<i>% du total bilan</i>	<i>18,96%</i>	<i>29,82%</i>	<i>30,76%</i>	<i>10,86 pts</i>	<i>0,94 pts</i>

Source : SOFAC

Le poste « Titres de créances émis » correspond à l'encours des Bons de Sociétés de Financement (BSF) émis

par SOFAC.

En 2017, les titres et créances émis ont connu une augmentation significative de 76,41% à 1 665 Mdh contre 944 Mdh en 2016 suite à l'émission de BSF au cours de l'exercice de l'exercice 2017.

En 2018, les titres et créances émis ont augmenté pour s'établir à 2 010 Mdh contre 1 665 Mdh en 2017 suite à l'émission de BSF au cours de l'exercice de l'exercice 2018 de 600 Mdh.

#### d. Capitaux propres

En KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
Réserves et primes liées au capital	172 139	175 180	175 180	1,77%	-
Capital	193 200	193 200	193 200	-	-
Report à nouveau	43 251	51 226	78 883	18,44%	53,99%
Résultat net de l'exercice	61 248	81 328	105 241	32,78%	29,40%
<b>Capitaux propres</b>	<b>469 838</b>	<b>500 934</b>	<b>552 504</b>	<b>6,62%</b>	<b>10,29%</b>
% du total bilan	9,44%	8,97%	8,45%	-0,47 pts	-0,52 pts

Source : SOFAC

A fin 2017, les capitaux propres enregistrent une hausse de 6,62% à 501 Mdh, issue principalement de la hausse du résultat net de 32,78%, qui atteint 81,3 Mdh.

En 2018, les capitaux propres se sont établis à 552,5 Mdh avec une hausse de 10,29% par rapport à l'année précédente issue notamment de la hausse du report à nouveau et du résultat net de respectivement 54% et 29,4%

#### e. Dettes Subordonnées

En KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
<b>Dettes Subordonnées</b>	<b>136 999</b>	<b>136 890</b>	<b>130 000</b>	<b>-0,08%</b>	<b>-5,03%</b>
% du total bilan	2,80%	2,45%	1,99%	-0,35 pts	-0,46 pts

Source : SOFAC

En 2017, les dettes subordonnées constituent 2,45% du total bilan de SOFAC, une légère baisse de 0,08% à 136,8 Mdh.

En 2018, les dettes subordonnées constituent 2% du total bilan de SOFAC et sont constituées essentiellement de l'émission obligataire effectuée par SOFAC en 2015, et dont l'encours s'élève à 130 MDh.

#### f. Autres passifs

En KDH	2016	2017	Var 16/17	2018	Var 17/18
Banques centrales, Trésor, Services des chèques postaux	12	0	NA	0	NA
% du total bilan	0,00%	0,00%	-	0,00%	-
Autres passifs	220 263	249 323	13,19%	518 991	>100%
% du total bilan	4,42%	4,46%	0,04 pts	7,94%	3,48 pts
Provisions pour risques et charges	32 804	34 581	5,42%	35 149	1,64%
% du total bilan	0,66%	0,62%	-0,04 pts	0,54%	-0,08 pts

Source : SOFAC

Les autres postes de passifs ne présentent qu'une très faible part dans le bilan de SOFAC.

En 2017, les autres passifs représentent 4,46% du total bilan, avec une hausse de 13,19% pour s'établir à 249 Mdh contre 221 Mdh une année auparavant. Ces autres passifs sont constitués principalement, des dettes

fournisseurs de 7,5 Mdh, des charges à payer pour 22,6 Mdh, des dettes envers l'état (impôts et taxes) pour 78 Mdh et des ristournes concessionnaires et frais de gestion à lisser pour 93 Mdh.

En 2018, le poste « autres passifs » a plus que doublé par rapport à l'année précédente pour s'établir à 519 Mdh, son poids dans le total bilan s'est apprécié de 3,5 points à 8%. ces autres passifs sont constitués, principalement, des dettes sur titres empruntés 200 Mdh<sup>21</sup>, des dettes fournisseurs 37,4 Mdh, des charges à payer pour 22 Mdh, des dettes envers l'état (impôts et taxes) pour 100,7 MDH, des ristournes concessionnaires et frais de gestion à lisser pour 43,2 Mdh et dernièrement des autres créditeurs avec un montant global de 29,3 Mdh.

---

21 Les dettes sur titres empruntés d'un montant de 200 Mdh correspondent à un prêt emprunt de titres acté par SOFAC dans l'objectif de profiter d'une part des taux d'intérêts bas qu'offre cette opération et d'une autre part permettre le remboursement des BSF arrivant à échéance.

## V. Indicateurs financiers

### V.1. Ressources de financement

En KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
Dettes envers les établissements de crédit	2 058 725	1 576 938	1 513 120	-23,40%	-4,05%
% des ressources de financement	44,9%	30,5%	25,86%	-14,4 pts	-4,64 pts
Dépôt de garantie	1 116 541	1 420 396	1 775 701	27,21%	25,01%
% des ressources de financement	24,3%	27,51%	30,35%	3,21 pts	2,84 pts
Titres de créances émis	943 895	1 665 107	2 010 224	76,41%	20,73%
% des ressources de financement	20,6%	32,25%	34,35%	11,65 pts	2,1 pts
Capitaux propres	469 838	500 934	552 504	6,62%	10,29%
% des ressources de financement	10,2%	9,70%	9,44%	-0,5 pts	-0,26 pts
<b>Ressources de financement</b>	<b>4 588 999</b>	<b>5 163 374</b>	<b>5 851 549</b>	<b>12,52%</b>	<b>13,33%</b>

Source : SOFAC

En 2017, les dettes envers les établissements de crédit ont connu une baisse de 23,4% à 1 577 Mdh contre 2 058 Mdh une année auparavant. Les dépôts de la clientèle ont atteint 1 420 Mdh en augmentation de 27,2% par rapport à 2016.

Les capitaux propres ont progressé de 6,62% à 501 Mdh (Vs 470 Mdh en 2016). Les ressources de financement de SOFAC s'établissent ainsi à 5 163 Mdh en 2017 en progression de 12,52% par rapport à 2016.

En 2018, les dettes envers les établissements de crédit ont connu une baisse de 4,05% pour atteindre 1 513 Mdh. Les dépôts de la clientèle ont atteint 1 776 Mdh avec une amélioration de 25,01% par rapport à 2017.

Les capitaux propres de 2018 ont connu une hausse de 10,29% à 552,5 Mdh contre 501 Mdh une année auparavant. Les ressources de financement de SOFAC s'établissent ainsi à 5 851,5 Mdh contre 5 163 Mdh en 2017 soit une évolution de 13,33%.

### V.2. Ratio de solvabilité

En KDH	2016	2017	2018	Var 17/16	Var 17/18
Fonds propres admissibles <sup>22</sup> (1)	558 721	579 655	638 652	4%	10%
Encours pondérés (2)	3 832 858	4 088 672	4 567 527	7%	12%
<b>Ratio de solvabilité<sup>*23</sup> (1)/(2)</b>	<b>14,58%</b>	<b>14,18%</b>	<b>14%</b>	<b>-0,40pts</b>	<b>-0,2 Pts</b>

(\*)Le ratio de solvabilité est le rapport entre les fonds propres admissibles et l'encours pondérés

Source : SOFAC

En 2017, le ratio de solvabilité perd 0,4 points à 14,18%, une évolution issue de la légère hausse des fonds propres admissibles de 4%, conjuguée à une hausse plus importante de l'encours pondéré (+7%).

22 Les bases de calcul des fonds propres admissibles sont conformes à celles retenues par Bank Al Maghrib dans la circulaire 25/G/2006 tel que complétée par la circulaire 17/G/13.

23 Idem.

En 2018, le ratio de solvabilité de SOFAC est resté presque stable connaissant une légère diminution de 0,18 point pour s'établir à 14% en 2018 (Vs 14,18% en 2017) due à une augmentation plus importante de l'encours pondérés par rapport aux fonds propres admissibles de respectivement 12% et 10%.

Le ratio "Tier 1"<sup>24</sup> est présenté ci-dessous pour la période 2016-2018 :

En KDH	2016	2017	2018	Var 17/16	Var 17/18
Fonds propres de base* (1)	415 266	430 706	454 507	3,72%	6%
Total des actifs pondérés (2)	3 832 858	4 088 672	4 567 527	6,67%	12%
<b>Ratio de fonds propres<sup>25</sup> (1)/(2)</b>	<b>10,83%</b>	<b>10,53%</b>	<b>9,95%</b>	<b>-0,3 pts</b>	<b>-0,58 pts</b>

(\*)fonds propres (retraités des immobilisations incorporelles) / actif pondéré (en fonction du degrés de garantie, conformément aux taux fixés par BAM)

Source : SOFAC

Suivant les recommandations du comité de Bâle, la Banque Centrale a fixé le seuil réglementaire du ratio tier one à 9% et celui du ratio de solvabilité à 12% (circulaire 1/W/16) à compter de l'exercice 2016.

SOFAC respecte les exigences en termes de ratio de solvabilité tel que défini par la circulaire 25/G/2006 complétée par les circulaires 17/G/13 et 2/W/16 :

- Le coefficient minimum de solvabilité défini comme étant un rapport minimum de 12% entre d'une part, le total de leurs fonds propres et d'autre part, le total de leurs risques de crédit et de marché pondérés ;
- Un coefficient minimum de 9% entre d'une part, le total des fonds propres Tiers 1 et d'autre part, le total de leurs risques de crédit et de marché pondérés.

### V.3. Rentabilité financière

En KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
Résultat net (1)	61 249	81 328	105 241	32,78%	29,40%
Fonds propres (2)	469 838	500 934	552 504	6,62%	10,29%
Fonds propres hors RN	408 589	419 606	447 263	2,70%	6,59%
<b>Total bilan (3)</b>	<b>4 979 078</b>	<b>5 584 169</b>	<b>6 535 689</b>	<b>12,15%</b>	<b>17,04%</b>
<b>ROE* (1)/(2)</b>	<b>14,99%</b>	<b>19,38%</b>	<b>19,05%</b>	<b>4,39 pts</b>	<b>-0,33 pts</b>
<b>ROA**(1)/(3)</b>	<b>1,23%</b>	<b>1,46%</b>	<b>1,61%</b>	<b>0,23 pts</b>	<b>0,15 pts</b>

Source : SOFAC

Au 31 décembre 2017, le ROE est de 19,38% en hausse de 4,39 points par rapport à 2016 due à la hausse du résultat net de 32,78% entre 2016 et 2017. Le ROA s'est amélioré de 0,23 points à 1,46% contre 1,23% en 2016.

En 2018, le ROE s'élève à 19,05% en baisse de 0,33 points par rapport à 2017, en raison d'une hausse moins importante du résultat par rapport aux capitaux propres au cours de l'exercice. Le ROA s'est quant à lui amélioré de 0,15 points à 1,61% contre 1,46% en 2017.

24 Fonds propres de catégorie 1 sont constitués des fonds propres de base et des fonds propres additionnels après application des déductions et des retraitements prudentiels.

25 Les bases de calcul du ratio de fonds propres sont conformes à celles retenues par Bank Al Maghrib dans la circulaire n°7/G/10 complétée par la circulaire 1/W/16.

#### V.4. Refinancement BSF

En KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
Encours BSF (1)	943 895	1 665 107	2 010 224	76,41%	20,73%
Encours Brut* (2)	5 049 641	5 606 389	6 436 437	11,03%	14,81%
<b>(1) / (2)</b>	<b>18,69%</b>	<b>29,70%</b>	<b>31,23%</b>	<b>11 pts</b>	<b>1,53 pts</b>

\* Comptable : Créances clientèle et LOA

Source : SOFAC

En 2017, le ratio des encours BSF émis rapporté à l'encours des crédits distribués s'élève à 29,70% soit une évolution de 11 pts.

En 2018, le ratio des encours BSF émis rapporté à l'encours des crédits distribués s'arrête à 31,23% soit une évolution de 1,53 pts.

#### V.5. Engagements hors bilan

En Kdh	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
Engagements de financement en faveur de la clientèle	5 733	39 547	100 193	>100%	>100%
<b>Engagement de financement et de garantie donnés</b>	<b>5 733</b>	<b>39 547</b>	<b>100 193</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>&gt;100%</b>
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédits	0	0	520	NA	NA
<b>Engagement de financement et de garantie reçus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>520</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>

Source : SOFAC

Les engagements de financement et de garantie donnés par SOFAC concernent exclusivement des engagements de financement en faveur de la clientèle et de garanties reçus d'établissements de crédits.

En 2017, les engagements de financement et de garantie donnés ont connu une hausse significative supérieure à 100%, passant de 5,7 Mdh en 2016 à 39,5 Mdh en 2017.

En 2018, les engagements de financement et de garantie donnés ont presque triplé pour s'arrêter à 100,2 Mdh contre 39,5 Mdh en 2017 résultant de l'augmentation significative des engagements irrévocables de LOA qui sont passés de 39,4 Mdh en 2017 à 99,6 Mdh en 2018.

## VI. Analyse du tableau des flux de trésorerie

En KDH		2 016	2 017	2018	Var 16/17	Var 17/18
+	Produits d'exploitation bancaire perçus	844 570	937 309	1 031 324	10,98%	10,03%
+	Récupérations sur créances amorties	8 547	8 619	7 978	0,84%	-7,44%
+	Produits d'exploitation non bancaire perçue	2 570	894	2 817	-65,21%	>100%
-	Charges d'exploitation bancaire versées	532 989	586 885	644 536	10,11%	9,82%
-	Charges d'exploitation non bancaire versées	4 775	24 235	10 486	>100%	-56,73%
-	Charges générales d'exploitation versées	136 229	149 530	179 736	9,76%	20,20%
-	Impôts sur les résultats versés	42 143	44 936	60 961	6,63%	35,66%
<b>I. Flux de trésorerie nette provenant du compte de produits et charges</b>		<b>139 551</b>	<b>141 236</b>	<b>146 399</b>	<b>1,21%</b>	<b>3,66%</b>
<b>(+/-) Variation des:</b>						
(+/-)	Créances sur les établissements de crédit	1 217	2 872	-796	>100%	<-100%
(+/-)	Créances sur la clientèle	-314 724	-226 080	-350 037	28,17%	-54,83%
(+/-)	Titres de transaction et de placement	0	102	-199 961	NS	<-100%
(+/-)	Autres actifs	-6 293	-77 996	64 558	<-100%	>100%
(+/-)	Immobilisations données en crédit-bail et location	-269 779	-362 486	-506 323	-34,36%	-39,68%
(+/-)	Dettes envers les établissements de crédits et assimilés	-55 714	-481 179	-63 818	<-100%	86,74%
(+/-)	Dépôts de la clientèle	167 688	303 854	355 305	81,20%	16,93%
(+/-)	Titres de créances émis	283 509	721 212	345 117	>100%	-52,15%
	Autres passifs	-16 546	28 938	269 657	>100%	>100%
<b>II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation</b>		<b>-210 641</b>	<b>-90 762</b>	<b>-86 298</b>	<b>56,91%</b>	<b>4,92%</b>
<b>III. Flux de trésoreries nets provenant des activités d'exploitation</b>		<b>-71 090</b>	<b>50 474</b>	<b>60 101</b>	<b>171,00%</b>	<b>19,07%</b>
+	Produits des cessions d'immobilisations financières	-	-	-	NA	NA
+	Produits des cessions d'immobilisations corp. et incorporelles	75	252	-	>100%	NA
-	Acquisition d'immobilisations corp. et incorporelles	16 960	9 708	20 324	-42,76%	>100%
+	Intérêts perçus	-	-	-	NA	NA
+	Dividendes perçus	8 000	14 000	17 595	75,00%	25,68%
<b>IV. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>		<b>-8 886</b>	<b>4 544</b>	<b>-2 729</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>&lt;-100%</b>
+	Emission de dettes subordonnées	6 980	-109	-	<-100%	NA
+	Emission d'actions	100 000	0	-	<-100%	NA
-	Intérêts versés	0	109	6 890	NS	>100%
-	Dividendes versés	27 885	50 232	53 671	80,14%	6,85%
<b>V. Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>		<b>79 095</b>	<b>-50 341</b>	<b>-60 561</b>	<b>&lt;-100%</b>	<b>-20,30%</b>
<b>Variation nette de la trésorerie</b>		<b>-881</b>	<b>4 677</b>	<b>-3 189</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>&lt;-100%</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>3 608</b>	<b>2 727</b>	<b>7 403</b>	<b>-24,42%</b>	<b>&gt;100%</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>2 727</b>	<b>7 403</b>	<b>4 214</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>-43,08%</b>

Source : SOFAC

En 2017, les flux de trésorerie de SOFAC proviennent essentiellement du compte de produits et charges. Un accroissement du Produit d'exploitation bancaire (+11%) couplé à une hausse des charges bancaires d'exploitation bancaire (+10,1%) ont permis aux flux de trésorerie nette provenant du compte de produits et de charges de connaître une légère amélioration de 1,2% pour s'établir à 141,2 Mdh en comparaison à

l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation se situent à 50,5 Mdh en 2017 contre -71,1 Mdh en 2016 principalement en raison de l'amélioration en valeur des dépôts à la clientèle de 136,2 Mdh.

Le budget alloué à l'investissement en immobilisations corporelles et incorporelles se situe à 4,5 Mdh en 2017, contre -8,9 Mdh en 2016 sous l'effet combiné de la hausse des dividendes perçus (+75%) et la baisse des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (-42,76%).

Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement sont déficitaires pour l'année 2017 à -50,3 Mdh contre 79 Mdh en 2016 suite principalement à l'augmentation des dividendes versés et à l'absence d'émissions d'actions en 2017.

Par conséquent, la variation de la trésorerie nette, pour l'année 2017, est de l'ordre de 4,7 Mdh. Ainsi la trésorerie à la clôture de l'exercice s'établit à 7,4 Mdh contre 2,7 Mdh en 2016.

En 2018, les flux de trésorerie de SOFAC proviennent essentiellement du compte de produits et charges, ils se situent à 146,4 Mdh en augmentation de 3,66% en comparaison aux performances de l'exercice précédent principalement en raison de l'amélioration du Produit Net Bancaire.

Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation se situent à 60,1 Mdh en 2018 contre 50,5 Mdh en 2017 principalement en raison du remboursement des dettes envers les établissements de crédit lié à l'émission de BSF.

Le budget alloué à l'investissement se situe à -2,7 Mdh en 2018, contre 4,5 Mdh en 2017 suite à l'importante hausse du poste « acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ».

Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement s'établissent à -60,6 Mdh en 2018 contre -50,3 Mdh en 2017 soit une baisse de 20,3%. Cette diminution est due à l'augmentation des intérêts et dividendes versés contre une absence d'émission de dette subordonnées et d'actions au cours de l'exercice.

Par conséquent, la variation de la trésorerie nette, pour l'année 2018, est de l'ordre de -3,2 Mdh. Ainsi la trésorerie à la clôture de l'exercice s'établit à 4,2 Mdh contre 7,4 Mdh en 2017.

**PARTIE VII – SITUATION FINANCIERE  
SEMESTRIELLE ET INDICATEURS AU 30  
SEPTEMBRE 2019 DE SOFAC**

## I. Principaux indicateurs semestriels de SOFAC

Les principaux indicateurs de SOFAC semestriels se présentent comme suit :

KDH	S1 2018	S1 2019	Var
Produit net bancaire	200 594	227 464	13,40%
Résultat brut d'exploitation	111 981	128 146	14,44%
Résultat net	63 852	68 032	6,55%

Source : SOFAC

KDH	2018	S1 2019	Var
Créances sur la clientèle	3 393 863	3 639 129	7,23%
Taux de contentieux sur les créances sur la clientèle	13,07%	13,81%	+0,74 pts
Immobilisations données en crédit-bail et en location	2 631 522	2 892 401	9,91%
Taux de contentieux sur les immobilisations données en crédit-bail	0,37%	0,11%	-0,26 pts

Source : SOFAC

A fin Juin 2019, l'analyse des principaux indicateurs de SOFAC fait ressortir que :

- le produit net bancaire a évolué de 13,4% pour s'arrêter à 227,5 Mdh contre 200,6 Mdh au titre de la même période l'année précédente ;
  - le Résultat Brut d'Exploitation ressort à 128,2 Mdh contre 112 Mdh en juin 2018 soit une évolution de 14,44%, expliquée par la hausse de 13,4% du PNB accompagnée d'une augmentation moindre des charges générales d'exploitation de 12,08% ;
  - le résultat net s'établit à 68 Mdh contre 63,9 Mdh, en hausse de 6,55%, sous l'effet de la hausse de 10,4% du résultat courant ;
  - Les créances sur la clientèle ont augmenté de 7,23% pour atteindre 3 639 Mdh vs. 3 394 Mdh en 2018, expliquée principalement par la croissance des crédits de trésorerie et à la consommation en lien avec l'évolution de 11,7% de la production nette globale de SOFAC ;
- Le taux de contentieux sur ce segment augmente légèrement de 0,74 point pour s'établir à 13,81%
- L'encours LOA a augmenté de 9,91% pour atteindre 2 892 Mdh vs. 2 631 Mdh en 2018, avec un taux de contentieux en baisse de 0,26 point pour s'établir à 0,11%.

## II. Attestations d'examen limité des commissaires aux comptes

### Attestation d'examen limité des CAC sur la situation intermédiaire des comptes sociaux au 30 juin 2019

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la SOCIETE DE FINANCEMENT D'ACHATS A CREDIT « SOFAC » S.A comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et des états annexes ci-joints relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 684 dont un bénéfice net de KMAD 68 032, relève de la responsabilité des organes de gestion de la société.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société arrêtés au 30 juin 2019, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 3 septembre 2019

### Les Commissaires aux Comptes

**Fidaroc Grant Thornton**  
Rachid Boumehraz  
Associé

**Coopers Audit Maroc SA**  
Abdellah Laghchaoui  
Associé

**Attestation d'examen limité des CAC sur la situation intermédiaire des comptes sociaux au 30 juin 2018**

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la SOCIETE DE FINANCEMENT D'ACHATS A CRÉDIT « SOFAC » S.A comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et des états annexes ci-joints relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2018. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 644 587 (y compris des dettes subordonnées pour KMAD 133 471) dont un bénéfice net de KMAD 63 852, relève de la responsabilité des organes de gestion de la société.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société arrêtés au 30 juin 2018, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 4 septembre 2018

**Les Commissaires aux Comptes**

**Fidaroc Grant Thornton**  
Rachid Boumehraz  
Associé

**Coopers Audit Maroc SA**  
Abdellah Laghchaoui  
Associé

### III. Analyse de l'Etat de Solde et de Gestion

KDH	S1 2018	S1 2019	Variation
Intérêts et produits assimilés	191 249	213 255	11,51%
Intérêts et charges assimilées	61 032	67 966	11,36%
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>130 217</b>	<b>145 289</b>	<b>11,57%</b>
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	249 753	283 700	13,59%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	247 320	275 199	11,27%
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>2 433</b>	<b>8 501</b>	<b>&gt;100%</b>
Commissions perçues	44 674	47 757	6,9%
Commissions servies	3 724	2 998	-19,5%
<b>Marge sur commissions</b>	<b>40 949</b>	<b>44 759</b>	<b>9,30%</b>
Résultat des opérations sur titres de transaction	-	-1 132	NA
Résultat des opérations sur titres de placement	-23	-	100%
Résultat des opérations de change	-	-3	NA
Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-	NA
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>-23</b>	<b>-1 135</b>	<b>&lt;-100%</b>
Divers autres produits bancaires	27 017	30 051	11,23%
Diverses autres charges bancaires	-	-	NA
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>200 594</b>	<b>227 464</b>	<b>13,40%</b>
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-	NA
Autres produits d'exploitation non bancaires	-	-	NA
Autres charges d'exploitation non bancaire	-	-	NA
Charges générales d'exploitation	88 613	99 318	12,08%
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>111 981</b>	<b>128 146</b>	<b>14,44%</b>
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	20 402	24 912	22,1%
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-14	2 117	>100%
<b>Résultat courant</b>	<b>91 593</b>	<b>101 117</b>	<b>10,4%</b>
<b>Résultat non courant</b>	<b>75</b>	<b>-2 178</b>	<b>&lt;-100%</b>
Impôts sur les résultats	27 816	30 908	11,11%
<b>Résultat Net</b>	<b>63 852</b>	<b>68 032</b>	<b>6,55%</b>

Source : SOFAC

A fin juin 2019, le résultat net de SOFAC s'est établi à 68 MDh en hausse de 6,55%.

Cette hausse s'explique par les évolutions décrites ci-après :

### III.1. La marge d'intérêt

En KDH	S1 2018	S1 2019	Variation
Intérêts et produits assimilés	191 249	213 255	11,51%
Intérêts et charges assimilées	61 032	67 966	11,36%
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>130 217</b>	<b>145 289</b>	<b>11,57%</b>

Source : SOFAC

Au premier semestre 2019, la marge d'intérêt a connu une amélioration de 11,57% à 145,3 Mdh par rapport à la même période en lien essentiellement avec l'évolution de la production du prêt personnel de 22,3% par rapport à l'année précédente.

### III.2. Le résultat des opérations de crédit-bail et en location

En KDH	S1 2018	S1 2019	Variation
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	249 753	283 700	13,59%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	247 320	275 199	11,27%
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>2 433</b>	<b>8 501</b>	<b>&gt;100%</b>

Source : SOFAC

A fin juin 2019, le résultat des opérations de crédit-bail et de location, en amélioration, passe de 2,4 Mdh à 8,5 Mdh à fin juin 2019. Cette nette augmentation du résultat des opérations de crédit-bail s'explique par une évolution plus rapide des loyers sur immobilisations en crédit-bail que celles des charges d'amortissement. Cette évolution est en ligne avec la croissance de l'activité sur ce segment.

### III.3. La marge sur commissions

En KDH	S1 2018	S1 2019	Variation
Commissions perçues	44 674	47 757	6,9%
Commissions servies	3 724	2 998	-19,5%
<b>Marge sur commissions</b>	<b>40 949</b>	<b>44 759</b>	<b>9,30%</b>

Source : SOFAC

A fin juin 2019, la marge sur commissions s'élève à 44,8 Mdh contre 41 Mdh l'année précédente soit une évolution de 9,3%. Une performance due à l'augmentation des commissions perçues de 6,9% grâce à l'amélioration de la commission de gestion pour compte. Les commissions servies ont quant à elles affiché une baisse de 19,5% en lien avec la baisse de la commission partage de valeur servie à Poste Maroc<sup>26</sup>.

### III.4. Le produit net bancaire

En KDH	S1 2018	S1 2019	Variation
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>130 217</b>	<b>145 289</b>	<b>11,57%</b>
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>2 433</b>	<b>8 501</b>	<b>&gt;100%</b>
<b>Marge sur commissions</b>	<b>40 949</b>	<b>44 759</b>	<b>9,30%</b>
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>-23</b>	<b>-1 135</b>	<b>&lt;-100%</b>
Divers autres produits bancaires	27 017	30 051	11,23%
Divers autres charges bancaires	-	-	NA
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>200 594</b>	<b>227 464</b>	<b>13,40%</b>
<b>Marge d'intérêt / PNB</b>	<b>64,92%</b>	<b>63,87%</b>	<b>-1,05 pts</b>

Source : SOFAC

<sup>26</sup> Commissions payées par SOFAC à Poste Maroc dans le cadre du partenariat commercial conclu en 2007, à travers lequel, SOFAC commercialisait des prêts personnels dans le réseau postal. Après la création de la filiale bancaire ABB, ce partenariat a été abandonné en faveur d'une convention de gestion pour compte.

Au 30 juin 2019, le produit net bancaire a évolué de 13,4% pour s'arrêter à 227,5 Mdh contre 200,6 Mdh au titre de la même période l'année précédente expliqué par :

- L'évolution de la marge d'intérêt de 11,57% en passant de 130,2 Mdh au premier semestre 2018 à 145,3 Mdh à fin juin 2019 ;
- La hausse de la marge sur commission de 9,3% entre fin juin 2018 et fin juin 2019 ;
- La baisse du résultat des opérations de marché de -23 Kdh en S1 2018 à -1,1 Mdh en S1 2019 ;
- Augmentation de 11,23% du poste « divers autres produits bancaire » à 30,1 Mdh contre 27 Mdh à fin juin 2018, et ce suite aux ristournes émanant des concessionnaires automobiles.

Le taux de marge d'intérêt sur PNB ressort à 63,87% à fin juin 2019 contre 64,92% l'année précédente soit une régression de 1,05 pts, générée par la hausse plus importante du Produit Net Bancaire (+13,4%) par rapport à la marge d'intérêt (+11,57%).

### III.5. Les charges générales d'exploitation

En KDH	S1 2018	S1 2019	Variation
Charges de personnel	40 406	44 100	9,14%
Impôts et taxes	1 206	1 273	5,53%
Charges externes*	42 291	47 865	13,18%
Autres charges générales d'exploitation	296	977	>100%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	4 413	5 103	15,63%
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>88 613</b>	<b>99 318</b>	<b>12,08%</b>

(\*)Les charges externes comprennent les « Autres charges externes ».

Source : SOFAC

Au premier semestre 2019, les charges générales d'exploitation ont augmenté de 12,08% pour s'établir à 99,3 Mdh tirées par :

- la hausse des charges de personnel de 9,14% à 44,1 Mdh en lien avec l'augmentation des salaires du personnel notamment celle prévu par l'accord USIB/GPBM ;
- l'augmentation des charges externes de 13,18%, à 47,9 Mdh, due principalement à la hausse des rémunérations d'intermédiaires de 18,13%.
- l'augmentation de dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles de 15,63% à 5,1 Mdh suite à l'acquisition de nouveaux logiciels informatiques tel que prévu dans le programme d'investissement budgétisé pour l'année 2019.

### III.6. Le résultat brut d'exploitation

En KDH	S1 2018	S1 2019	Variation
Produit Net Bancaire	200 594	227 464	13,40%
Produit net non Bancaire	-	-	NA
Charges générales d'exploitation	88 613	99 318	12,08%
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>111 981</b>	<b>128 146</b>	<b>14,44%</b>
<b>Coefficient d'exploitation</b>	<b>44,2%</b>	<b>43,7%</b>	<b>-0,5 pts</b>

Source : SOFAC

A fin juin 2019, le Résultat Brut d'Exploitation ressort à 128,2 Mdh contre 112 Mdh en juin 2018 soit une évolution de 14,44%. Cette évolution s'explique par la hausse de 13,4% du PNB accompagnée d'une augmentation moindre des charges générales d'exploitation de 12,08%.

Le coefficient d'exploitation pour sa part s'est établi à fin juin 2019 à 43,7% en diminution de 0,5 points par rapport au 30 juin 2018.

### III.7. Dotations aux provisions nettes de reprises et pertes sur créances irrécouvrables

En KDH	S1 2018	S1 2019	Variation
Dotations aux provisions- créances sur la clientèle	45 418	64 292	41,56%
Immobilisation en crédit-bail et en location	2 427	200	-91,77%
<b>Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance</b>	<b>47 845</b>	<b>64 492</b>	<b>34,79%</b>
Reprises des provisions- créances sur la clientèle	22 916	28 596	24,79%
Immobilisations en crédit-bail et location	673	9 495	>100%
<b>Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance</b>	<b>23 589</b>	<b>37 829</b>	<b>60,37%</b>
<b>Dotations nettes pour créances et engagements par signature en souffrance</b>	<b>24 256</b>	<b>26 663</b>	<b>9,92%</b>
Provisions pour risque de change	-	-	NA
Provisions pour autre risques et charges	454	2 117	>100%
<b>Autres dotations aux provisions</b>	<b>454</b>	<b>2 117</b>	<b>&gt;100%</b>
Reprises de provisions pour risques de change	-	-	NA
Reprise de provisions pour autres risques et charges	470	-	-100,00%
<b>Autres reprises de provisions</b>	<b>470</b>	<b>-</b>	<b>-100,00%</b>
<b>Autres dotations nettes</b>	<b>-17</b>	<b>2 117</b>	<b>&gt;100%</b>
Pertes sur créances irrécouvrables	59	289	>100%
Récupérations sur créances amorties	3 913	2 040	-47,87%
<b>Pertes nettes sur créances irrécouvrables</b>	<b>-3 854</b>	<b>-1 751</b>	<b>54,56%</b>

Source : SOFAC

A fin juin 2019, les dotations nettes pour créances et engagements par signature en souffrance enregistrent une augmentation s'établissant à 26,6 Mdh vs 24,3 Mdh au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2018, liée à une hausse des dotations aux provisions relatives aux créances client de 41%, et ce après deux années de baisse successive.

Il est à noter que la baisse constatée du coût de risque, sur les derniers exercices, est principalement, due à la décision de SOFAC d'interrompre la production des crédits octroyés auprès de plusieurs segments jugés risqués. Cette mesure visait à contenir le coût du risque, pendant la période de mise en place de projets structurants, liés aux activités d'octroi et de recouvrement.

Après finalisation de ces projets, dans un contexte de coût de risque présentant des niveaux très bas comparativement au marché et dans une vision d'amélioration de sa rentabilité, SOFAC s'est engagée depuis 2018, à la modification de son mix produits en intégrant de nouveaux segments dont la production était limitée auparavant.

Les pertes sur créances irrécouvrables se sont établit au premier semestre 2019, à -1,8 Mdh contre -3,9 Mdh à fin juin 2018, en amélioration sur la période.

Les autres dotations nettes (pour risque de change et autres risques et charges) connaissent une augmentation atteignant 2,1 Mdh vs -17 Kdh une année auparavant.

En KDH	S1 2018	S1 2019	Variation
Coût du risque (1)	20 402	24 912	22,11%
Encours net (2)	5 808 214	6 531 529	12,45%
<b>Taux du coût du risque (1)/(2)</b>	<b>0,35%</b>	<b>0,38%</b>	<b>+0,03 pts</b>

Source : SOFAC

A fin juin 2019, le coût du risque se situe à 24,9 Mdh, en augmentation de 22,11% par rapport à fin juin 2018 sous l'effet combiné de :

- La hausse des dotations nettes pour créances et engagements par signature en souffrance de 9,92% s'établissant à 26,7 Mdh contre 24,3 Mdh l'année précédente ;
- L'amélioration des pertes nettes sur créances irrécouvrables de 54,56% s'établissant à -1,8 Mdh.

### III.8. Le résultat net

En KDH	S1 2018	S1 2019	Variation
<b>Résultat courant</b>	<b>91 593</b>	<b>101 117</b>	<b>10,4%</b>
Produits non courants	643	183	-71,48%
Charges non courantes	568	2 361	>100%
<b>Résultat non courant</b>	<b>75</b>	<b>-2 178</b>	<b>&lt;-100%</b>
Résultat avant impôt	<b>91 668</b>	<b>98 939</b>	<b>7,93%</b>
Impôts sur les résultats	27 816	30 908	11,12%
<b>Résultat Net de l'exercice</b>	<b>63 852</b>	<b>68 032</b>	<b>6,55%</b>

Source : SOFAC

Le résultat net au titre du premier semestre 2019 s'établit à 68 Mdh contre 63,9 Mdh, en hausse de 6,55%, sous l'effet de la hausse de 10,4% du résultat courant, qui passe de 91,6 Mdh en S1 2018 à 101,1 Mdh en S1 2019.

Il est à noter que le résultat non courant au 1<sup>er</sup> semestre 2019 ressort à -2,2 MDh sous le poids d'une charge non courante de 2,3 MDh correspondant entièrement à la charge de la cohésion sociale.

## IV. Analyse du bilan

### IV.1. Actif

En KDH	2018	S1 2019	Variation
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor, Services des chèques postaux</b>	<b>4 215</b>	<b>2 178</b>	<b>-48,33%</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>4 281</b>	<b>3 456</b>	<b>-19,27%</b>
A vue	1 633	3 456	>100%
A terme	2 648	-	NA
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>3 393 863</b>	<b>3 639 129</b>	<b>7,23%</b>
Crédits de trésorerie et à la consommation	3 271 962	3 511 064	7,31%
Crédits à l'équipement	-	-	NA
Crédits immobiliers	-	-	NA
Autres crédits	121 901	128 064	5,06%
<b>Créances acquises par affacturage</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>NA</b>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>199 961</b>	<b>299 976</b>	<b>50,02%</b>
Bons de Trésor et valeurs assimilées	-	-	NA
Autres titres de créance	199 961	299 976	50,02%
Titres de propriété	-	-	NA
<b>Autres actifs</b>	<b>248 681</b>	<b>326 601</b>	<b>31,33%</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>NA</b>
Bons de Trésor et valeurs assimilées	-	-	NA
Autres titres de créance	-	-	NA
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>-</b>
<b>Créances subordonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>NA</b>
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>2 631 522</b>	<b>2 892 401</b>	<b>9,91%</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>31 725</b>	<b>32 208</b>	<b>1,52%</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>21 341</b>	<b>26 571</b>	<b>24,51%</b>
<b>Total Actif</b>	<b>6 535 689</b>	<b>7 222 620</b>	<b>10,51%</b>

Source : SOFAC

Au 30 juin 2019, et garce à la nouvelle production nette de SOFAC en évolution de 11,7% durant le 1<sup>er</sup> semestre 2019, l'encours des créances sur la clientèle a évolué à 3,6 Mdh (+ 7,23% par rapport à fin 2018), et l'encours des immobilisations données en crédit-bail a progressé à 2,9 Mdh (+9,91% par rapport à fin 2018).

## a. Créances sur la clientèle

En KDH	2018	S1 2019	Variation
<b>Créances nettes sur la clientèle</b>	<b>3 393 863</b>	<b>3 639 129</b>	7,23%
Crédits de trésorerie et à la consommation	3 271 962	3 511 064	7,31%
Crédits à l'équipement	-	-	NA
Crédits immobiliers	-	-	NA
Autres crédits	121 901	128 064	5,06%
<i>% du total bilan</i>	<i>51,93%</i>	<i>50,39%</i>	<i>-1,54 pts</i>

Source : SOFAC

A fin juin 2019, les créances sur la clientèle ont augmenté de 7,23% pour atteindre 3 639 Mdh vs. 3 394 Mdh en 2018. Cette évolution s'explique principalement par la croissance de 7,31% entre 2018 et S1 2019 des crédits de trésorerie et à la consommation en lien avec l'évolution nette globale de SOFAC qui pour sa part a augmenté de 11,7% sur la période.

## b. Evolution des créances en souffrances

En KDH	2018	S1 2019	Variation
Créances nettes sur la clientèle	3 393 863	3 639 129	7,23%
Provisions sur créances en souffrances	400 059	434 423	8,59%
<b>Créances brutes sur la clientèle</b>	<b>3 793 922</b>	<b>4 073 551</b>	7,37%
Dont créances en souffrance brutes	495 880	562 487	13,43%
Taux de contentieux *	<b>13,07%</b>	<b>13,81%</b>	+0,74 pts
Taux de couverture **	<b>80,68%</b>	<b>77,23%</b>	-3,45 pts

\* Créances en souffrance/Créances brutes sur la clientèle

\*\* Provisions sur créances en souffrance/créances en souffrance

Source : SOFAC

A fin juin 2019, les créances nettes sur la clientèle atteignent 3 639 Mdh contre 3 394 Mdh en 2018 soit une augmentation de 7,23% portée essentiellement par la hausse de la production des prêts personnels et automobile de respectivement 22,4% et 8,8% vis-à-vis de l'exercice 2018.

Le taux de contentieux augmente légèrement de 0,74 point pour s'établir à 13,81% et le taux de couverture diminue en passant de 80,68% à 77,23% soit 3,45 points de moins sur la période.

Le détail des créances en souffrance brutes se présente comme suit :

En KDH	2018	S1 2019	Variation
<b>Créances en souffrance</b>	<b>495 880</b>	<b>562 487</b>	13,43%
Pré-douteux	83 539	96 816	15,89%
Douteux	14 692	12 808	-12,82%
Compromis	397 649	452 862	13,88%

Source : SOFAC

Les créances en souffrances ont augmenté à fin juin 2019 de 13,43% pour s'établir à 562,5 Mdh contre 495,9 Mdh l'année précédente. A noter que 80,5% des créances en souffrances sont jugées compromises pour un total de 452,9 Mdh.

Cette hausse s'explique par une plus grande tolérance de risque de la part de SOFAC dans un contexte de coût de risque présentant des niveaux très bas comparativement au marché et dans une vision d'amélioration de sa rentabilité.

## c. Immobilisations données en crédit-bail et en location

En KDH	2018	S1 2019	Variation
<b>Immobilisations brutes données en crédit-bail et en location</b>	<b>3 637 410</b>	<b>3 955 816</b>	<b>8,75%</b>
Cumul amortissements	994 246	1 060 948	6,71%
Cumul provisions	11 330	2 467	-78,23%
<b>Immobilisations nettes données en crédit-bail et en location</b>	<b>2 631 522</b>	<b>2 892 401</b>	<b>9,91%</b>
<i>% du total bilan</i>	<i>40,26%</i>	<i>40,05%</i>	<i>-0,21 pts</i>
Créances en souffrance brut	13 473	4 306	-68,04%
<b>Taux de contentieux sur les Immobilisations données en crédit-bail et en location*</b>	<b>0,37%</b>	<b>0,11%</b>	<b>-0,26 pts</b>

\* Créances en souffrance brutes /immobilisation brutes données en crédit-bail

Source : SOFAC

A fin juin 2019, les immobilisations données en crédit-bail et en location ont affiché une hausse de 9,91% pour atteindre 2 892 Mdh contre 2 632 Mdh en 2018.

Le taux de contentieux sur les immobilisations données en crédit-bail et en location a connu une baisse de 0,26 points et s'arrête à 0,11% en lien avec la bonne gestion par SOFAC des dossiers de crédits octroyés notamment en matière d'étude préalable de dossiers, ainsi que l'effort de recouvrement consenti sur ce segment.

## d. Autres postes d'actifs

En KDH	2018	S1 2019	Variation
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor, Services des chèques postaux</b>	<b>4 215</b>	<b>2 178</b>	<b>-48,33%</b>
<i>% du total bilan</i>	<i>NS</i>	<i>NS</i>	<i>-</i>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>4 281</b>	<b>3 456</b>	<b>-19,27%</b>
<i>% du total bilan</i>	<i>NS</i>	<i>NS</i>	<i>-</i>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>199 961</b>	<b>299 976</b>	<b>50,02%</b>
<i>% du total bilan</i>	<i>3,06%</i>	<i>4,15%</i>	
<b>Autres actifs</b>	<b>248 681</b>	<b>326 601</b>	<b>31,33%</b>
<i>% du total bilan</i>	<i>3,80%</i>	<i>4,52%</i>	<i>-0,72 pts</i>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>NA</b>
<i>% du total bilan</i>	<i>NA</i>	<i>NA</i>	<i>-</i>
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>-</b>
<i>% du total bilan</i>	<i>NS</i>	<i>NS</i>	<i>-</i>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>31 725</b>	<b>32 208</b>	<b>1,52%</b>
<i>% du total bilan</i>	<i>0,49%</i>	<i>0,45%</i>	<i>-0,04 pts</i>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>21 341</b>	<b>26 571</b>	<b>24,51%</b>
<i>% du total bilan</i>	<i>0,33%</i>	<i>0,37%</i>	<i>+0,04 pts</i>
<b>Total autres postes d'actifs</b>	<b>510 304</b>	<b>691 090</b>	<b>35,43%</b>
<i>% du total bilan</i>	<i>7,81%</i>	<i>9,57%</i>	<i>+1,76 pts</i>

Source : SOFAC

Au premier semestre 2019, Le total des autres postes d'actifs se sont établis à 691 Mdh contre 510,3 Mdh en 2018 soit une évolution de 35,43% sous l'effet de :

- L'augmentation du poste « autres actifs » de 31,33% à 326,6 Mdh contre 248,7 Mdh en 2018 ;
- La régression de 48,33% du poste « Valeurs en caisse, banques centrales, services des chèques postaux » qui passe de 4,2 Mdh à 2,2 Mdh ;
- La baisse du poste « Créances sur les établissements de crédit » à 3,5 Mdh contre 4,3 Mdh en 2018 marquant ainsi une diminution de 19,27%.
- La hausse de 50% du poste « titres de transactions et de placement » qui s'est établi à 300 Mdh, et qui correspond aux titres de créances empruntés dans le cadre des opérations de prêt emprunt de titres.

## IV.2. Passif

En KDH	2018	S1 2019	Variation
<b>Banques centrales, Trésor, Services des chèques postaux</b>	-	<b>480</b>	NA
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>1 513 120</b>	<b>1 433 676</b>	-5,25%
A vue	78 681	189 194	>100%
A terme	1 434 439	1 244 482	-13,24%
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>1 775 701</b>	<b>1 794 715</b>	1,07%
Comptes à vue créditeurs	-	-	NA
Comptes d'épargne	-	-	NA
Dépôts à terme	-	-	NA
Autres comptes créditeurs	1 775 701	1 794 715	1,07%
<b>Titres de créances émis</b>	<b>2 010 224</b>	<b>2 468 805</b>	22,81%
Titres de créance négociables émis	2 010 224	2 468 805	22,81%
Emprunts obligataires émis	-	-	NA
Autres titres de créance émis	-	-	NA
<b>Autres passifs</b>	<b>518 991</b>	<b>803 126</b>	54,75%
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>35 149</b>	<b>37 266</b>	6,02%
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>130 000</b>	<b>133 471</b>	2,67%
<b>Ecarts de réévaluation</b>	-	-	NA
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>175 180</b>	<b>175 180</b>	-
<b>Capital</b>	<b>193 200</b>	<b>193 200</b>	-
<b>Actionnaires, capital non versé</b>	-	-	NA
<b>Report à nouveau</b>	<b>78 883</b>	<b>114 668</b>	45,36%
<b>Résultats nets en instance d'affectation</b>	-	-	NA
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>105 241</b>	<b>68 032</b>	-35,36%
<b>Total Passif</b>	<b>6 535 689</b>	<b>7 222 620</b>	10,51%

Source : SOFAC

Au 30 juin 2019, les dépôts de la clientèle ont évolué de 1,07% à 1 795 Mdh contre 1 776 Mdh au 31 décembre 2018 en lien avec l'évolution de l'activité LOA avec dépôt de garantie.

Les dettes envers les établissements de crédit ont connu par rapport à l'année 2018, une baisse de 5,25% s'établissant à 1 434 Mdh en lien avec l'augmentation des BSF émis dans le cadre du programme d'émission mis en place par SOFAC.

Enfin, les autres passifs ont évolué de 54,75% à 803,1 Mdh contre 519 Mdh au à fin 2018.

**a. Dettes envers les établissements de crédit**

En KDH	2018	S1 2019	Variation
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>1 513 120</b>	<b>1 433 676</b>	<b>-5,25%</b>
A vue	78 681	189 194	>100%
A terme	1 434 439	1 244 482	-13,24%
<i>% du total bilan</i>	<i>23,75%</i>	<i>19,85%</i>	<i>- 3,9 pts</i>

Source : SOFAC

A fin 2018, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés se sont établies à 1 513 Mdh soit une régression de 4,05% par rapport à l'année précédente.

Cette baisse est en particulier imputable aux dettes à terme (87% du total des dettes envers les établissements de crédits), qui diminuent de 5,25% sur la période, passant de 1 513 Mdh en 2018 à 1 434 Mdh en S1 2019, qui s'explique par le fait que SOFAC continue de privilégier les BSF sur les emprunts bancaires, en raison de conditions de marché favorables.

**b. Dépôts de la clientèle**

En KDH	2018	S1 2019	Variation
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>1 775 701</b>	<b>1 794 715</b>	<b>1,07%</b>
Comptes à vue créditeurs	-	-	NA
Comptes d'épargne	-	-	NA
Dépôts à terme	-	-	NA
Autres comptes créditeurs	1 775 701	1 794 715	1,07%
<i>% du total bilan</i>	<i>27,87%</i>	<i>24,85%</i>	<i>-3,02 pts</i>

Source : SOFAC

Les dépôts de la clientèle ont évolué à fin juin 2019 de 1,07% à 1 795 Mdh contre 1 776 Mdh une année auparavant en lien avec l'évolution de l'activité LOA avec dépôt de garantie.

**c. Titres de créances émis**

En KDH	2018	S1 2019	Variation
<b>Titres de créances émis</b>	<b>2 010 224</b>	<b>2 468 805</b>	<b>22,81%</b>
Titres de créance négociables émis	2 010 224	2 468 805	22,81%
Emprunts obligataires émis	-	-	NA
Autres titres de créance émis	-	-	NA
<i>% du total bilan</i>	<i>31,55%</i>	<i>34,18%</i>	<i>+2,63 pts</i>

Source : SOFAC

A fin juin 2019, les titres et créances émis ont connu une augmentation de 22,81% à 2 469 Mdh contre 2 010 Mdh en 2018 suite à l'émission de BSF au cours de l'exercice 2019.

**d. Capitaux propres**

En KDH	2018	S1 2019	Variation
Réserves et primes liées au capital	175 180	175 180	-
Capital	193 200	193 200	-
Report à nouveau	78 883	114 668	45,36%
Résultat net de l'exercice	105 241	68 032	-35,36%
<b>Capitaux propres</b>	<b>552 504</b>	<b>551 080</b>	<b>-0,26%</b>
<i>% du total bilan</i>	<i>8,67%</i>	<i>7,63%</i>	<i>-1,04 pts</i>

Source : SOFAC

A fin juin 2019, les capitaux propres sont restés quasi-stable par rapport à 2018 à 551 Mdh (-0,26%).

**e. Dettes Subordonnées**

En KDH	2018	S1 2019	Variation
<b>Dettes Subordonnées</b>	<b>130 000</b>	<b>133 471</b>	<b>2,67%</b>
<i>% du total bilan</i>	<i>1,99%</i>	<i>1,85%</i>	<i>-0,14 pts</i>

Source : SOFAC

A fin juin 2019, les dettes subordonnées constituent 1,85% du total bilan de SOFAC et sont constituées essentiellement de l'émission obligataire effectuée par SOFAC en 2015 dont l'encours s'élève à 130 MDh.

**f. Autres passifs**

En KDH	2018	S1 2019	Variation
Banques centrales, Trésor, Services des chèques postaux	-	480	NA
<i>% du total bilan</i>	<i>-</i>	<i>NS</i>	
Autres passifs	518 991	803 126	54,75%
<i>% du total bilan</i>	<i>8,14%</i>	<i>11,12%</i>	<i>+2,98 pts</i>
Provisions pour risques et charges	35 149	37 266	6,02%
<i>% du total bilan</i>	<i>0,55%</i>	<i>0,52%</i>	<i>-0,03 pts</i>

Source : SOFAC

Les autres postes de passifs ne présentent qu'une très faible part dans le bilan de SOFAC.

A fin juin 2019, le poste « autres passifs » a connu une hausse de 54,75% pour s'établir à 803 Mdh, son poids dans le total bilan s'est apprécié de 2,98 points à 11,12%. Ces autres passifs sont constitués, principalement, des dettes sur titres empruntés, des dettes fournisseurs et des dettes envers l'état (impôts et taxes).

## V. Indicateurs financiers

### V.1. Ratio de solvabilité

En KDH	2018	30 juin 2019	Var
Fonds propres admissibles <sup>27</sup> (1)	638 652	666 834	4,41%
Encours pondérés (2)	4 567 527	5 105 109	11,77%
<b>Ratio de solvabilité<sup>*28</sup> (1)/(2)</b>	<b>14%</b>	<b>13%</b>	<b>- 1 pts</b>

(\*)Le ratio de solvabilité est le rapport entre les fonds propres admissibles et l'encours pondérés

Source : SOFAC

A fin juin 2019, le ratio de solvabilité de SOFAC a connu une diminution de 1 point pour s'établir à 13% (Vs 14% en 2018) due à une augmentation plus importante de l'encours pondérés par rapport aux fonds propres admissibles de respectivement 12% et 4%.

Le ratio "Tier 1"<sup>29</sup> est présenté ci-dessous :

En KDH	2018	30 juin 2019	Var
Fonds propres de base* (1)	454 507	473 971	4,28%
Total des actifs pondérés (2)	4 567 527	5 105 109	11,77%
<b>Ratio de fonds propres<sup>30</sup> (1)/(2)</b>	<b>9,95%</b>	<b>9,28%</b>	<b>-0,67 pts</b>

(\*) Fonds propres (retraités des immobilisations incorporelles) / actif pondéré (en fonction du degré de garantie, conformément aux taux fixés par BAM)

Source : SOFAC

SOFAC respecte les exigences en termes de ratio de solvabilité tel que défini par la circulaire 25/G/2006 complétée par les circulaires 17/G/13 et 2/W/16 de Bank Al Maghrib.

### V.2. Engagements hors bilan

En Kdh	2018	30 juin 2019	Var 17/18
Engagements de financement en faveur de la clientèle	100 193	3 113	-96,9 %
<b>Engagement de financement et de garantie donnés</b>	<b>100 193</b>	<b>3 113</b>	<b>-96,9 %</b>
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédits	520	2 863	>100%
<b>Engagement de financement et de garantie reçus</b>	<b>520</b>	<b>2 863</b>	<b>&gt;100%</b>

Source : SOFAC

Les engagements de financement et de garantie donnés par SOFAC concernent exclusivement des engagements de financement en faveur de la clientèle et de garanties reçus d'établissements de crédits.

Au 30 Juin 2019, les engagements de financement et de garantie donnés ont connu une baisse significative de 96%, passant à 3 MDh contre 100 MDh à fin 2018, retrouvant ainsi le niveau historique de 2016 et ce après deux années de forte hausse liée à l'augmentation significative des engagements irrévocables de LOA à fin 2017 et 2018.

Au 30 Juin 2019, les engagements de financement et de garantie reçus d'établissements de crédits totalisent 2,8 MDh contre 0,5 MDh en 2018.

27 Les bases de calcul des fonds propres admissibles sont conformes à celles retenues par Bank Al Maghrib dans la circulaire 25/G/2006 tel que complétée par la circulaire 17/G/13.

28 Idem.

29 Fonds propres de catégorie 1 sont constitués des fonds propres de base et des fonds propres additionnels après application des déductions et des retraitements prudentiels.

30 Les bases de calcul du ratio de fonds propres sont conformes à celles retenues par Bank Al Maghrib dans la circulaire n°7/G/10 complétée par la circulaire 1/W/16.

## VI. Analyse du tableau de flux de trésorerie

En KDH		S1 2018	S1 2019	Variation
+	Produits d'exploitation bancaire perçus	495 120	553 961	11,88%
+	Récupérations sur créances amorties	3 913	2 040	-47,87%
+	Produits d'exploitation non bancaire perçue	643	183	-71,47%
-	Charges d'exploitation bancaire versées	312 121	347 336	11,28%
-	Charges d'exploitation non bancaire versées	568	2 361	>100%
-	Charges générales d'exploitation versées	84 200	94 215	11,89%
-	Impôts sur les résultats versés	27 816	30 908	11,11%
<b>I. Flux de trésorerie nette provenant du compte de produits et charges</b>		<b>74 972</b>	<b>81 364</b>	<b>8,53%</b>
(+/-)	<b>Variation des :</b>			
(+/-)	Créances sur les établissements de crédit	-49	825	>100%
(+/-)	Créances sur la clientèle	-229 186	-272 218	-18,78%
(+/-)	Titres de transaction et de placement	-199 929	-100 015	49,97%
(+/-)	Autres actifs	224	-77 920	<-100%
(+/-)	Immobilisations données en crédit-bail et location	-385 977	-260 878	32,41%
(+/-)	Dettes envers les établissements de crédits et assimilés	193 077	-79 443	<-100%
(+/-)	Dépôts de la clientèle	299 611	19 014	-93,65%
(+/-)	Titres de créances émis	-11 417	458 581	>100%
	Autres passifs	299 251	284 135	-5,05%
<b>II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation</b>		<b>-34 394</b>	<b>-27 919</b>	<b>18,82%</b>
<b>III. Flux de trésoreries nets provenant des activités d'exploitation</b>		<b>40 578</b>	<b>53 444</b>	<b>31,71%</b>
+	Produits des cessions d'immobilisations financières	-	-	NA
+	Produits des cessions d'immobilisations corp. et incorporelles	252	-	<-100%
-	Acquisition d'immobilisations corp. et incorporelles	9 708	10 816	11,41%
+	Intérêts perçus	-	-	NA
+	Dividendes perçus	14 000	20 840	48,86%
<b>IV. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>		<b>11 822</b>	<b>10 024</b>	<b>-15,21%</b>
+	Emission de dettes subordonnées	-	-	NA
+	Intérêts versés	3 419	3 471	1,52%
-	Dividendes versés	53 671	69 455	29,41%
<b>V. Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>		<b>-57 090</b>	<b>-65 984</b>	<b>-15,58%</b>
<b>Variation nette de la trésorerie</b>		<b>-4 690</b>	<b>-2 516</b>	<b>46,35%</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>7 403</b>	<b>4 214</b>	<b>-43,08%</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>2 713</b>	<b>1 698</b>	<b>-37,43%</b>

Source : SOFAC

Au 30 Juin 2019, la trésorerie de clôture de SOFAC ressort à 1,7 Mdh essentiellement en lien avec les flux nets provenant des activités d'exploitation totalisant 40,5 Mdh ainsi que la distribution de dividendes réalisée pour 69,5 Mdh.

Au 30 juin 2019, les flux de trésorerie de SOFAC proviennent essentiellement du compte de produits et charges. Un accroissement du Produit d'exploitation bancaire (+11,9%) couplé à une hausse des charges bancaires d'exploitation bancaire (+11,3%) ont permis aux flux de trésorerie nette provenant du compte de produits et de charges de connaître une amélioration de 8,5% pour s'établir à 81,4 Mdh en comparaison à l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation se situent à 53,4 Mdh au premier semestre 2019 vs 40,6 Mdh au S1 2018 principalement en raison de l'augmentation des titres de créances émis à 456,6 Mdh

Le budget alloué à l'investissement en immobilisations corporelles et incorporelles se situe à 10 Mdh en contre 11,8 Mdh au premier semestre 2018 soit une diminution de 15,2% due à la hausse des dividendes perçus (+48,9%) et des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (11,41%).

Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement sont déficitaires au 30 juin 2019 à -66 Mdh contre -57,1 Mdh au premier semestre 2018 suite principalement à l'augmentation des dividendes versés de 29,4%.

Par conséquent, la variation de la trésorerie nette, pour le premier semestre 2019, est de l'ordre de -2,5 Mdh. Ainsi la trésorerie à la clôture de l'exercice s'établit à 1,7 Mdh contre 2,7 Mdh au 30 juin 2018.

## VII. Principaux indicateurs trimestriels (T3) de SOFAC

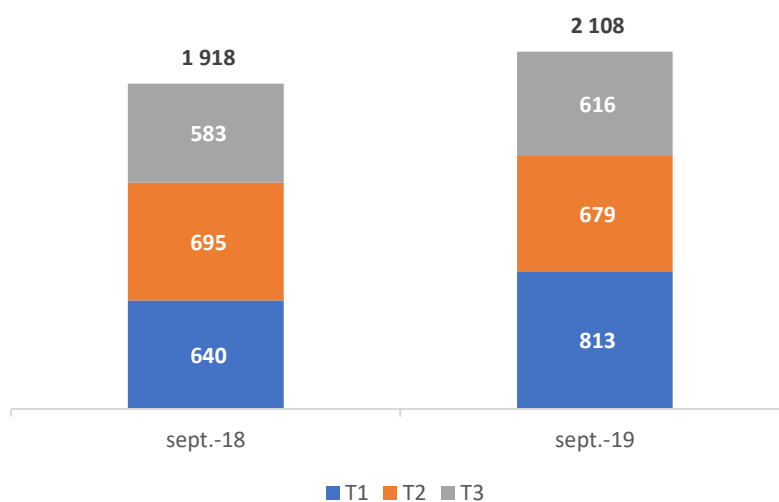
MDH	Septembre 2018	Septembre 2019	Var
Production nette	1 919	2 108	10%
PNB	297	338	14%

Source : SOFAC

La production nette de SOFAC à fin septembre 2019 s'établit à 2 108 Mdh, en hausse de 10% par rapport à la même période de l'année précédente, expliquée par la bonne performance commerciale sur les deux segments de crédits, affectés et non affectés.

### Evolution de la production nette (en Mdh) :

Var: +10%

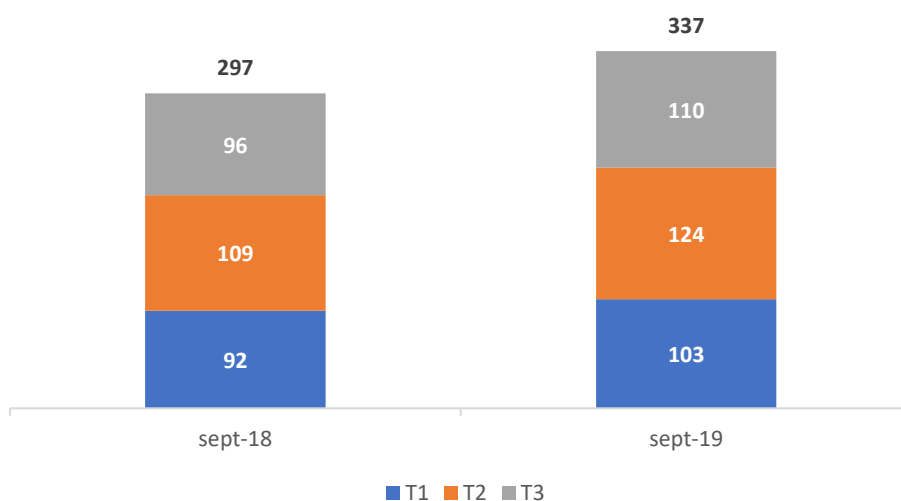


Source : SOFAC

A fin septembre 2019, le PNB de SOFAC enregistre une hausse de 14% par rapport à la même période de l'exercice précédent, pour s'établir à 338 Mdh en lien avec l'évolution favorable de ses composantes.

**Evolution du produit net bancaire (en Mdh) :**

Var: +14%



Source : SOFAC

MDH	2018	Septembre 2019	Var
Encours brut	6 408	7 128	11%
Endettement net	3 523	4 048	15%

Source : SOFAC

Au terme du troisième trimestre, l'encours brut affiche une progression de 11% par rapport au début de l'exercice pour atteindre 7 128 Mdh. Cette performance est expliquée par le rythme soutenu de la nouvelle production.

La dette de SOFAC s'élève à 4 048 Mdh à fin septembre 2019, soit une augmentation de 15% par rapport à décembre 2018. Cette hausse a servi au financement de la nouvelle production.

## **PARTIE VIII – PERSPECTIVES DE SOFAC**

**AVERTISSEMENT :**

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur.

## I. Orientations stratégiques de SOFAC

Le plan stratégique de SOFAC à horizon 2019 s'articulait autour des axes suivants :

- Développement des réseaux de distribution : SOFAC envisageait l'ouverture de 4 agences supplémentaires à horizon 2019 dont 2 sur Casablanca, et deux autres sur les villes de SAFI et BENI MELLAL. Ces ouvertures ont été abandonnées avec la nouvelle vision stratégique de réseau de distribution digital – CrediZ ;
- Saisie de l'opportunité numérique présentant plusieurs enjeux comme suit :
  - ✓ Généralisation des accès et multiplication des canaux (internet, smartphones, tablettes). Augmentation de la disponibilité et dématérialisation des échanges pré – acceptation ;
  - ✓ Limitation des besoins de présence au corps à l'acte de contractualisation (en attendant la signature numérique) ;
  - ✓ Personnalisation de la relation client- Amélioration du niveau du service après-vente- Multiplication des actions de marketing direct (e-marketing).
- Diversification des produits en ciblant particulièrement le produit de gestion pour compte.
- Stratégie de refinancement en optimisant les coûts de refinancement : Pour accompagner le développement de son activité, et après l'augmentation de capital de 100 MMAD en 2016.
- Mise à niveau des systèmes d'information : les systèmes d'information devront subir une montée en puissance à même d'augmenter l'efficacité opérationnelle et rationaliser les coûts des ressources. Notamment, en renforçant l'orientation client (Outil de Front office- Outil CRM- GED) et en maîtrisant les risques (Outil de gestion des grilles de score, Progiciel de recouvrement et Score recouvrement).
  - ✓ **Renforcer l'orientation client :**
    - Front office : L'outil vendeur devrait subir une refonte pour permettre d'améliorer le cycle de vente, de mieux intégrer les outils marketing et décisionnels, et accompagner l'élargissement du réseau, et des partenaires dans le cadre de la gestion pour compte.
    - Outil CRM : La gestion personnalisée de la relation client devient vitale pour accroître le recrutement et la fidélisation de la clientèle, et pour mieux piloter la distribution multi-canal.
    - GED : la gestion électronique des documents permettrait une rationalisation des coûts et une simplification des processus dans un réseau amené à s'élargir, et un mode de distribution de plus en plus dématérialisé.
  - ✓ **Maîtriser les risques :**
    - Système décisionnel : avec la multiplication des grilles de score (avec notamment les grilles de la GPC), cet outil permettrait de rapprocher les cycles de mise à jour des versions et accroître la réactivité en face du changement des profils de risque.
    - Progiciel de recouvrement : le projet de refonte, déjà lancé, devrait améliorer l'efficacité opérationnelle et une meilleure intégration au CTI du centre d'appel.
    - Score recouvrement : avec l'élargissement des réseaux et la diversification des produits, un outil statistique conférerait à l'action du recouvrement une meilleure anticipation, et une plus fine personnalisation en fonction du profil client.

En 2018, Le conseil d'administration de SOFAC a validé la nouvelle vision stratégique (2019-2024) de la société, axée sur 3 principaux leviers dont le déploiement permettra de renforcer, aussi bien, la production propre que la Gestion pour compte :

✓ Extension de l'agrément à l'activité de Leasing

A travers cette extension d'activité, à travers un panel de clients se trouvant à la limite des segments servis par les banques et les organismes de micro crédit, SOFAC vise à faire face à la saturation du marché des crédits à la consommation par la diversification de la production, et l'élargissement du périmètre d'activité, à consolider davantage les synergies avec les partenaires et à renforcer sa compétitivité et ses indicateurs financiers.

Pour ce faire, SOFAC a approché les autorités de tutelle de BAM, afin de solliciter une extension de son agrément à l'activité de Leasing.

✓ Réseau de distribution digital - CrediZ :

Dans un marché toujours plus compétitif, en demande de réactivité, d'efficacité et de simplification des procédures, la plateforme digitale est un levier de croissance sûr et porteur d'opportunités de développement. Grâce, au lancement de la plateforme digitale CrediZ, SOFAC est la première et unique société de crédit à permettre à tout client de réaliser une transaction de crédit en ligne de bout en bout.

**E-Commerce :** CrediZ permet une vente directe totalement dématérialisée (simulation, demande en ligne, upload des pièces justificatives, pré-accord automatique, suivi en ligne de la demande, support et conseil en ligne...).

**Un SAV dématérialisé :** Les prospects et les clients se verront créer automatiquement un compte leur donnant accès au :

- Suivi des demandes et des contrats en cours (conditions financières, tableaux d'amortissement, soldes et impayés, ...)
- Service après-vente (génération en ligne des factures, des mains levées, règlement des impayés, réclamation...)
- Contenu de conseil personnalisé, aux informations push sur les offres et les promotions, et à une assistance en ligne lors du montage et au cours du contrat.
- 

**La prescription en ligne :** Les prescripteurs auront à disposition un outil dématérialisé pour faire de la prospection, de l'avant-vente, de la contractualisation, du suivi de portefeuille et du suivi des commissions.

✓ Financement structurés :

SOFAC envisage de profiter des différents avantages offerts par le mécanisme de titrisation, à travers la création de FPCT pour son compte, afin d'optimiser ses coûts de refinancement, mais aussi pour renforcer sa présence dans le financement, tout en limitant l'impact sur le bilan.

Pour accompagner cette vision, il a été procédé après obtention d'agrément auprès des différentes autorités de tutelle, à la création d'une filiale spécialisé en gestion des FPCT, « SOFAC Structured Finance ».

## II. Prévisions chiffrées antérieures de SOFAC

### Prévisions d'investissement

Projets	2018 B	2018 R
Investissement d'agencement	20 044	2 139
Investissement IT	29 751	31 010
<b>Total (en Kdh)</b>	<b>49 794</b>	<b>33 149</b>

Source : SOFAC

Les écarts constatés entre le programme d'investissement réalisé pour l'exercice 2018 (33 MDh), et ce qui été estimé à (49 Mdh) dans la dernière mise à jour du Dossier d'Information relative à l'émission aux émissions de BSF, sont principalement expliqués par les décalages constatés sur certains projets, et qui ont fait l'objet de report.

### Prévision de résultats :

En Kdh	2018 B	2018 R	Variation
Produits d'intérêts	442 594	394 341	-10,90%
Charges d'intérêts	-122 159	-128 675	-5,33%
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>320 435</b>	<b>265 666</b>	<b>-17,09%</b>
Commissions perçues	76 877	94 385	22,77%
Commissions servies	-7 041	-6 540	7,12%
<b>Marge sur commissions</b>	<b>69 836</b>	<b>87 845</b>	<b>25,79%</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>390 271</b>	<b>404 383</b>	<b>3,62%</b>
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>219 814</b>	<b>214 814</b>	<b>-2,27%</b>
Coût du risque	-57 937	-40 364	-30,33%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>161 877</b>	<b>174 450</b>	<b>7,77%</b>
Résultat non courant	0	-7 669	NA
Impôt sur la société	-61 513	-60 961	0,90%
<b>Résultat Net</b>	<b>100 364</b>	<b>105 241</b>	<b>4,86%</b>

Source : SOFAC

SOFAC a réalisé un PNB au titre de 2018 supérieur aux prévisions annoncées à l'occasion de la dernière mise à jour du Dossier d'Information relative à l'émission aux émissions de BSF. Le PNB réalisé ressort à 404,4 MDh soit +3,6% par rapport aux prévisions.

En terme de résultat net, SOFAC a réalisé une performance qui s'élève à 105 MDh dépassant ainsi de 4,9 % les objectifs annoncés à l'occasion de la dernière mise à jour du Dossier d'Information relative à l'émission aux émissions de BSF.

### III. Programme d'investissement actualisé de SOFAC

Un récapitulatif du programme d'investissement est présenté ci-après :

Projets	2019 P*	2019 B	variation
Investissement IT	3 224	23 330	>100%
Autres**	188	17 317	>100%
<b>Total (en Kdh)</b>	<b>3 412</b>	<b>40 647</b>	<b>&gt;100%</b>

\*Tel que présenté dans la mise à jour du dossier d'information au titre de l'année 2017

\*\* Y compris les investissements prévus pour la nouvelle filiale « SOFAC structured Finance ».

Source : SOFAC

Le budget alloué au programme d'investissement au titre de l'année 2019 est de 40,7 Mdh, réparti entre :

- la direction système d'information à hauteur de 57,4% dont les principaux projets concernent la mise à niveau des plateformes du système d'information pour 4 Mdh et l'acquisition des licences et logiciels pour 4,2 Mdh ;
- la direction support à hauteur de 42,6% dont les principaux projets concernent l'aménagement du siège pour 7,3 Mdh, l'aménagement du nouveau datacenter et du nouvel espace bureau pour 4 Mdh respectivement.

L'actualisation du programme d'investissement au titre de 2019 trouve son origine dans le report de plusieurs projets initialement budgétisés pour les années antérieures.

## **PARTIE IX - FAITS EXCEPTIONNELS**

A la date d'établissement du présent document de référence, SOFAC ne connaît aucun fait exceptionnel susceptible d'affecter de façon significative sa situation financière, ses résultats et son activité.

## **PARTIE X - LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES**

A la date d'établissement du présent document de référence SOFAC ne connaît aucun litige ou affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative sa situation financière, ses résultats et son activité.

## **PARTIE XI – FACTEURS DE RISQUES**

## I. Risque client

La clientèle de SOFAC peut être segmentée en trois catégories :

- les salariés des sociétés conventionnées,
- les fonctionnaires,
- et les clients directs.

Chaque catégorie présente les risques spécifiques ci-après :

### I.1 Segment des clients conventionnés

La société conventionnée s'engage à prélever chaque mois sur le salaire de son employé le montant de la mensualité revenant à SOFAC. Les événements pouvant provoquer une situation d'impayés au niveau de ce segment sont :

- La faillite de la société : Pour minimiser ce risque, SOFAC s'assure, avant la signature de la convention, de la solvabilité de l'entreprise et sélectionne avec soin les secteurs d'activité éligibles.
- Le licenciement de l'employé : Un segment à fort risque, la société de crédit à la consommation peut difficilement recouvrer sa créance dans la mesure où le client n'est plus en mesure d'honorer ses engagements du fait de la perte de son emploi.
- Le non reversement par l'employeur des mensualités prélevées : Concerne les employeurs qui, pour des raisons diverses, notamment de trésorerie, prélèvent la mensualité mais ne la reversent pas à SOFAC. L'employeur s'expose, conformément aux termes de la convention signée avec SOFAC, à des poursuites judiciaires.

### I.2 Segment des fonctionnaires

Le risque de licenciement ou de départ du fonctionnaire demeure, même s'il reste relativement stable. Ce risque peut être accentué par les départs à la retraite anticipée des fonctionnaires. La continuité de prélèvement des fonctionnaires ayant un crédit n'est pas garantie.

SOFAC a pris des mesures préventives en ne distribuant pas de crédit dont la date d'échéance dépasserait la date d'anniversaire de 55 ans du débiteur.

Un protocole d'accord a été signé le 15 avril 2005 entre la Caisse Marocaine des Retraites et cinq Sociétés de financement membres de l'Association Professionnelle des Sociétés de financement (APSF).

Ledit protocole a pour objet de fixer les conditions et les modalités de précompte sur pension au profit des Sociétés de financement au titre des prêts que ces dernières accorderont aux retraités affiliés à la CMR.

### I.3 Segment des clients directs (non conventionnés et non fonctionnaires)

Cette catégorie présente un risque élevé dans la mesure où :

- ✓ Les mensualités ne sont pas prélevées à la source, contrairement aux clients conventionnés et aux fonctionnaires ;
- ✓ La mise en place d'un prélèvement automatique irrévocable à partir du compte bancaire du client ne constitue pas une garantie de règlement des échéances, notamment dans le cas où le compte bancaire est insuffisamment provisionné.

- ✓ Le management de SOFAC a comme principal objectif d'assurer une meilleure maîtrise du risque de contrepartie à travers une optimisation permanente des grilles de scoring.

Parallèlement, le management a procédé à une réorganisation du recouvrement et du contentieux visant à une amélioration du taux de recouvrement de l'entreprise.

Ces différentes actions ont pour objectif de limiter au maximum le taux d'impayés relatif aux productions à venir et de baisser le taux des créances en souffrance du portefeuille.

## II. Risque de baisse de la rentabilité en raison de la baisse du TMIC

Le TMIC (taux maximum des intérêts conventionnels), est corrigé au 1er avril de chaque année par la variation du taux des dépôts bancaires à 6 mois et 1 an enregistrée au cours de l'année civile antérieure.

Le taux maximum qui peut être appliqué aujourd'hui par la profession est de 13,57 % pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020, contre 20,42% en 1997. Cette baisse enregistrée sur cette période a un impact significatif sur la rentabilité du secteur.

Dans ce contexte, SOFAC a les moyens de s'adapter à la baisse du TMIC grâce, notamment :

- A la diversification et à la baisse du TMP de ses sources de financement, notamment à travers le programme d'émission de BSF ;
- Au développement de l'activité commerciale à la fois par le lancement de nouveaux produits et par l'amélioration permanente de la productivité des équipes.
- A la maîtrise des coûts d'exploitation.

A noter aussi que, la baisse du TMIC permet de bénéficier de taux plus favorables, ce qui peut engendrer le remboursement par anticipation des dossiers en cours afin de bénéficier d'un nouveau dossier à un taux d'intérêt plus favorable. Cependant, Cette pratique reste mineure, puisqu'un remboursement anticipé suppose des frais qui font que l'opération n'est pas rentable pour le client.

## III. Risque de liquidité et de taux

Le secteur du crédit à la consommation est fortement concurrentiel. Les opérateurs du secteur sont les sociétés de crédit à la consommation d'une part et les banques de réseau, qui, d'une autre part se sont également positionnées sur ce segment depuis quelques années.

Par ailleurs, l'arrivée de nouveaux intrants a pour conséquence, la baisse tendancielle des marges des sociétés de crédit à la consommation qui pourrait induire ces derniers, à rechercher l'effet volume par une croissance non maîtrisée de la production qui peut impliquer un accroissement des risques.

Ce risque peut se manifester des manières suivantes :

**A- Crise de surliquidité :** Elle peut provenir d'une baisse de production et / ou une hausse des remboursements par anticipation sous l'effet notamment de l'intensification de la concurrence.

Ce type de crise, sans mettre en péril la survie de l'entreprise, peut impacter de façon significative ses résultats. Le pilotage des indicateurs de production et de RPAT permet d'en détecter les prémices.

**B- Crise d'assèchement des liquidités :** Elle se manifeste par une augmentation importante du niveau des impayés. Les facteurs de risques impliqués dans ce type de crise sont :

- La dégradation de la qualité du portefeuille,
- Une baisse de la performance du recouvrement,
- Une hausse du volume des résiliations.

L'identification et la quantification du risque de liquidité permet alors de se prémunir contre le risque de défaillance des engagements émis.

La gestion des risques de liquidité et de taux a pour objectif de:

- Identifier et mesurer les risques de transformation de la société à travers des indicateurs de gestion ;
- Modéliser l'évolution du Bilan en utilisant les modèles statistiques, les outils informatiques et ajustements des résultats générés ;
- Entériner les résultats obtenus et émettre les conclusions adéquates relativement aux expositions de Sofac aux risques ALM ;
- Elaborer les reportings périodiques au comité ALM et au Comité des Risques (respect des ratios et normes réglementaires en termes de liquidité et d'adossement des financements à MLT, analyse des niveaux d'expositions aux risques de liquidité et de taux) et proposer les actions correctives ;
- Immuniser le bilan contre les risques financiers en mettant en place une politique de couverture et de refinancement adaptée, en cohérence avec le coût des ressources et le niveau de rentabilité attendu par la société ;
- Responsabiliser les fonctions commerciales sur les objectifs de rentabilité qu'elles maîtrisent directement, en les centralisant au niveau de l'entité ALM ;
- Etudier d'impact des nouveaux produits en termes de risques ALM.

Dans ce contexte, SOFAC, grâce aux différentes actions menées dans le cadre de son plan stratégique, a les moyens de renforcer ses parts de marché.

La société SOFAC a choisi quant à elle la voie de la progression maîtrisée des encours en privilégiant la gestion optimisée des risques et la recherche de nouveaux produits et segments de marché à même de lui permettre d'asseoir une croissance saine.

#### **IV. Risque concurrentiel**

Le secteur du crédit à la consommation présente à la fois (i) une très forte concentration (il est en effet dominé par deux opérateurs majeurs) et (ii) une très forte intégration car ces sociétés de crédit sont adossées à des banques. En effet, sur ce marché, deux acteurs sur vingt, concentrent plus de la moitié des encours de crédits à la consommation (WAFASALAF et EQDOM). Il est à noter, que les sociétés de crédit à la consommation détiennent plus de 80% de parts de marché et concentrent en parallèle près de 95% des encours de crédits.

En 2018, La fusion-absorption de TASLIF par SALAFIN permettra l'amélioration des parts de marché du nouvel ensemble et le développement de nouvelles activités. Par ailleurs, dans le cadre de son plan stratégique 2019-2024 et de la conjoncture favorable du marché, SOFAC devrait consolider sur ses acquis (notamment en termes de parts de marché) pour les exercices à venir.

Pour se faire, SOFAC a mis en place une stratégie visant à :

- renforcer sa position sur le marché du crédit à la consommation grâce à une offre de produits et services large ;

- Améliorer et développer la relation client en commercialisant une partie de son savoir-faire auprès de confrères ou d'acteurs d'autres secteurs d'activité.

## V. Risque opérationnel

Les affaires d'escroquerie, de fraude et de pratiques inappropriées ne sont pas à exclure du secteur d'activité de SOFAC. C'est pour cela que la société est obligée de prendre de plus en plus de mesures pour parer à ces éventualités.

A travers sa nouvelle organisation et les différents chantiers lancés depuis 2010, SOFAC a renforcé sa maîtrise des risques opérationnels. En effet, la mise en place d'entités de contrôle a permis de mieux piloter et contrôler le recouvrement, les contentieux ainsi que tous les aspects comptables.

La fonction Risque Opérationnel a pour rôle d'identifier les risques encourus par l'établissement, et de coordonner les actions des opérationnels visant à maintenir un dispositif de contrôle interne efficace. Il s'attèle notamment à :

- Identifier les risques opérationnels impactant les activités de l'établissement ;
- Piloter le dispositif de collecte des incidents ;
- Impacter la cartographie des risques ;
- Renforcer ou mettre en place des contrôles visant à mieux couvrir les zones de risque nouvellement identifiées ;
- Etablir, tester et mettre à jour le plan de continuité des activités de l'établissement (PCA).

Les fonctions de mesure, de contrôle et de gestion des risques opérationnels au sein de SOFAC sont déployées en conformité avec les exigences de Bank Al Maghrib.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est basé sur la mise en place de pratiques saines, notamment :

- Une charte claire, définie par la fonction « Risques Opérationnels », validée par le Conseil d'Administration et appliquée par tous les métiers de la société ;
- Une culture forte du risque opérationnel au sein de la société ;
- Un reporting interne efficace.
- Un plan de secours et de continuité d'activités.

### a. Identification des risques

L'identification des risques opérationnels a pour objectif de recenser l'ensemble des défaillances (avérées / potentielles) pouvant avoir une incidence sur le fonctionnement de ses processus, et par conséquent empêcher l'atteinte de ses objectifs.

### b. Evaluation des risques

La gravité d'un risque se mesure selon deux paramètres :

- La récurrence ;
- Le niveau d'impact du risque (la sévérité).

### **c. Indicateurs de suivi des risques**

Les indicateurs de suivi des risques (Key Risk Indicators : KRI) permettent de donner une vision sur le niveau de risque encouru par la société et leurs couvertures.

L'objectif consiste, pour chaque processus, à déterminer les sources potentielles à l'origine d'une dégradation de son niveau de risque.

Ces indicateurs comportent généralement des seuils, dont le dépassement déclenche la mise en œuvre d'actions préventives.

### **d. Mécanismes de couverture des risques**

Une bonne maîtrise du risque opérationnel dans la société nécessite la mise en place et le suivi des dispositifs visant à prévenir ou à atténuer le risque opérationnel.

Il existe quatre types de mécanismes de couverture du risque opérationnel :

- Les mesures de prévention sur les occurrences, qui visent à agir sur la diminution de la récurrence des risques ;
- Les mesures de prévention sur les impacts, qui visent à agir sur l'atténuation de l'impact financier, en cas de survenance de la défaillance ;
- Les mesures de contrôle qui visent à anticiper la survenance d'un risque ou à en éviter sa propagation ;
- Les assurances qui permettent de diminuer l'impact financier d'une défaillance.

### **e. Collecte des incidents**

Un incident correspond à la survenance effective d'un risque potentiel au sein de la société. Il peut provoquer:

- Une ou plusieurs pertes opérationnelles ;
- Un incident sans impact financier, i.e. « quasi-perte » ;
- Une (ou des) perte(s) et des impacts non financiers à la fois.

Dans l'impossibilité de relier un incident à son risque, il est nécessaire de mettre à jour la cartographie des risques.

La collecte des incidents répond à trois objectifs majeurs :

- Se conformer à la réglementation en vigueur ;
- Calibrer ou « Back-tester » la cartographie des risques opérationnels ;
- Contribuer à la maîtrise et à la couverture du risque opérationnel au sein de la société.

Un dispositif de gestion du risque opérationnel aux nouvelles activités sera déployé selon les risques y afférents.

## **VI. Risque de modification du cadre réglementaire**

Le secteur du crédit à la consommation est encadré par différents textes législatifs qui régissent l'ensemble de l'activité et conditionnent la rentabilité de la filière.

En 2008, la nouvelle loi de finances change la donne pour les sociétés de leasing et les opérateurs LOA. Effectivement, depuis le 1er Janvier 2008, la TVA facturée aux clients sur les opérations de LOA n'est plus de 10% mais de 20%, éliminant ainsi le précédent décalage entre la TVA payée et la TVA facturée.

Suite à l'application de la loi de finances 2008, les opérations de LOA ont perdu de leur attractivité vis-à-vis des clients, leur coût étant dorénavant majoré d'une TVA de 20% au lieu de 10%. Effectivement, l'augmentation de la TVA à 20% porte le coût de la LOA quasiment au même niveau que celui d'un crédit Auto classique. La différence est qu'avec un crédit Auto, l'emprunteur est propriétaire du véhicule alors qu'il n'en est que le locataire dans le cadre d'une LOA.

Par ailleurs, la circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°15/G/13 du 13 Août 2013 relative au ratio de liquidité des banques fixe le ratio de liquidité à 100%. Il convient par ailleurs de noter qu'à titre transitoire, les établissements de crédit sont tenus de respecter un ratio minimum de liquidité d'un niveau de 60% à compter du 1er Juillet 2015, 70% à compter du 1er Juillet 2016, 80% à compter du 1er Juillet 2017, 90% à compter du 1er Juillet 2018 et 100% à compter du 1er Juillet 2019.

SOFAC est donc amenée à se conformer aux évolutions des cadres législatifs et réglementaires des métiers de financement (mesures fiscales de la Loi de Finances, de Bank Al Maghrib, mesures relatives à la protection du consommateur, etc.).

## VII. Risque Informatique

Le PCA adopté par SOFAC est un dispositif qui se décline en cinq plans par domaine d'activité détaillés comme suit:

**Le Plan de Continuité des Opérations (PCO) :** Détaille les procédures de continuité opérationnelles en mode palliatif en cas de survenance de sinistre jusqu'au retour à la normale de l'ensemble des processus Critiques de notre activité notamment :

- PCO Recouvrement Contentieux
- PCO Recouvrement à l'amiable
- PCO Octroi de crédit
- PCO Service Après-Vente
- PCO Trésorerie
- PCO Comptabilité

**Le Plan de Gestion de Crise (PGC):** A pour objet de décrire les responsabilités et d'organiser la gestion d'une crise de la phase déclenchement jusqu'à la phase de fin de crise :

- Acteurs de la Gestion de Crise à savoir, la cellule de Crise Décisionnelle (CCD), la Direction Systèmes d'information, le département administration et moyens généraux, le département Marketing & Communication, les Relais PCA
- Organisation de la gestion de crise

**Le Plan de Communication (PCOM):** Définit les lignes directrices, les acteurs des communications internes et externes et la nature des messages à communiquer lors de la survenance d'une crise ;

- Gestion des Ressources Humaines
- Courriers Types et règles de communication de crise
- Schéma du dispositif de communication de crise
- Check-lists Communication pilotage de crise

- Check-lists Communication sortie de crise

**Le Plan d'hébergement (PHEB):** Détaille les solutions de repli retenues, les procédures de reprise et d'hébergement des utilisateurs (transport, accueil, dispositifs et moyens informatiques sur les positions de secours) et précise l'organisation pour mettre en œuvre et utiliser les moyens de repli prévus.

**Le Plan de Secours Informatique (PSI):** A pour objet de s'assurer de la mise en place des moyens informatiques permettant la reprise des activités dans les délais et selon les exigences exprimés et d'organiser l'utilisation des équipements dans le site de repli.

## ANNEXES

## Statuts

[https://www.sofac.ma/upload/MoDUle\\_1/File\\_25.pdf](https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_25.pdf)

## Rapports généraux des Commissaires aux Comptes

2016 : [https://www.sofac.ma/upload/MoDUle\\_1/File\\_1\\_34.pdf](https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_34.pdf)

2017 : [https://www.sofac.ma/upload/MoDUle\\_1/File\\_1\\_20.pdf](https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_20.pdf)

2018 : [https://www.sofac.ma/upload/MoDUle\\_1/File\\_1\\_21.pdf](https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_21.pdf)

## Rapport de revue limitée des commissaires aux comptes

S1 2018 : [https://www.sofac.ma/upload/MoDUle\\_1/File\\_1\\_29.pdf](https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_29.pdf)

S1 2019 : [https://www.sofac.ma/upload/MoDUle\\_1/File\\_1\\_30.pdf](https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_30.pdf)

## Rapports spéciaux des commissaires aux comptes

2016 : [https://www.sofac.ma/upload/MoDUle\\_1/File\\_1\\_16.pdf](https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_16.pdf)

2017 : [https://www.sofac.ma/upload/MoDUle\\_1/File\\_1\\_17.pdf](https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_17.pdf)

2018 : [https://www.sofac.ma/upload/MoDUle\\_1/File\\_1\\_18.pdf](https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_18.pdf)

## Rapports de gestion

2016 : [https://www.sofac.ma/upload/MoDUle\\_1/File\\_23.pdf](https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_23.pdf)

2017 : [https://www.sofac.ma/upload/MoDUle\\_1/File\\_24.pdf](https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_24.pdf)

2018 : [https://www.sofac.ma/upload/MoDUle\\_1/File\\_1\\_22.pdf](https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_22.pdf)

## Rapport financier semestriel

2019 : [https://www.sofac.ma/upload/MoDUle\\_1/File\\_1\\_15.pdf](https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_15.pdf)

## Communiqués de presse

2016 :

- [https://www.sofac.ma/upload/MoDUle\\_1/File\\_1\\_32.pdf](https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_32.pdf)

- [https://www.sofac.ma/upload/MoDUle\\_1/File\\_1\\_33.pdf](https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_33.pdf)

- [https://www.sofac.ma/upload/MoDUle\\_1/File\\_1\\_31.pdf](https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_31.pdf)

2017 :

- [https://www.sofac.ma/upload/MoDUle\\_1/File\\_1\\_28.pdf](https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_28.pdf)

- [https://www.sofac.ma/upload/MoDUle\\_1/File\\_1\\_8.pdf](https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_8.pdf)

**2018 :**

- [https://www.sofac.ma/upload/MoDUle\\_1/File\\_1\\_9.pdf](https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_9.pdf)
- [https://www.sofac.ma/upload/MoDUle\\_1/File\\_1\\_10.pdf](https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_10.pdf)

**2019 :**

- [https://www.sofac.ma/upload/MoDUle\\_1/File\\_1\\_11.pdf](https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_11.pdf)
- [https://www.sofac.ma/upload/MoDUle\\_1/File\\_1\\_13.pdf](https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_13.pdf)
- [https://www.sofac.ma/upload/MoDUle\\_1/File\\_1\\_35.pdf](https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_35.pdf)